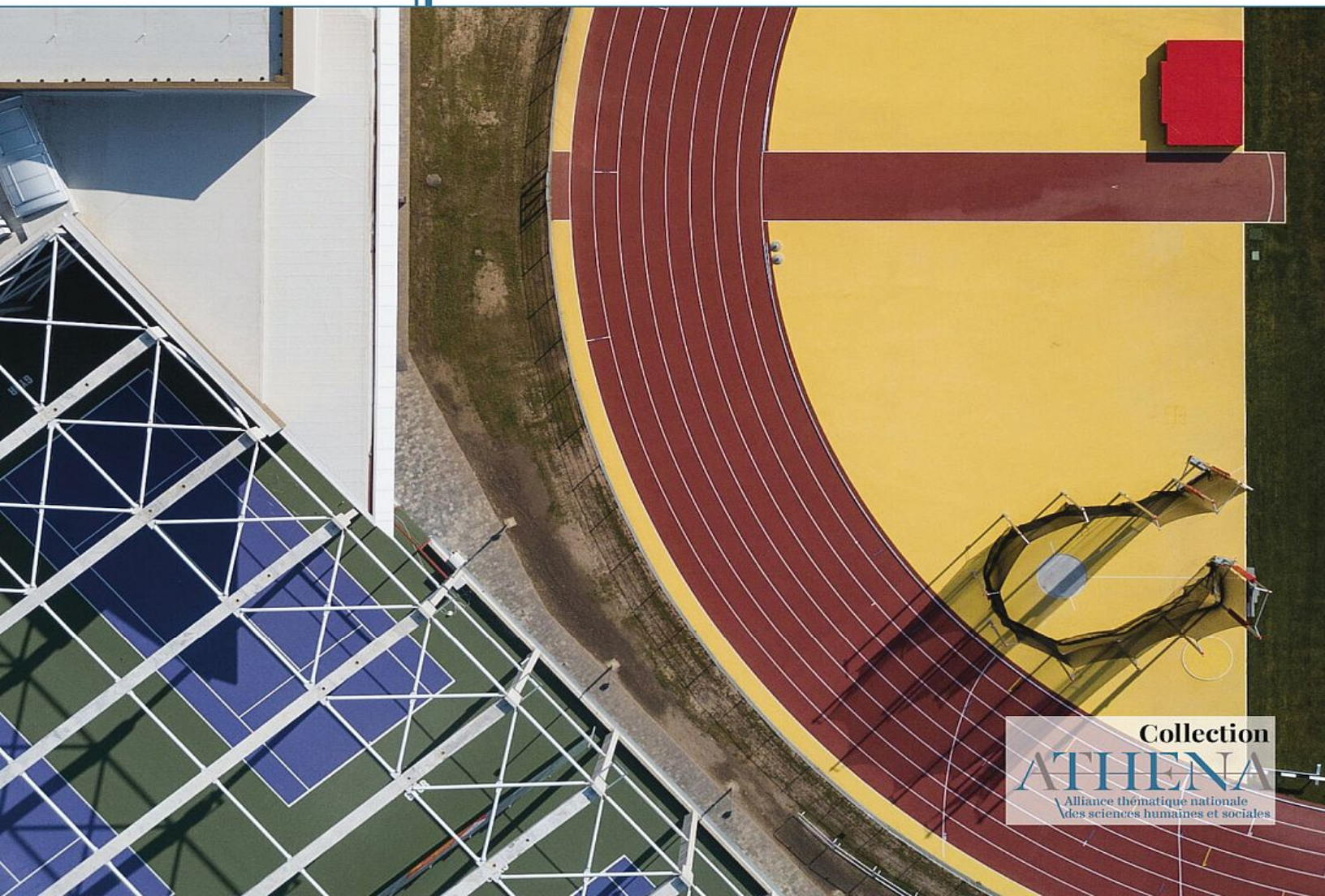




Le sport, un objet social

Les éditions
A.ATHENA

dirigé par
Sylvain Ferez et Philippe Terral



Collection
ATHENA
Alliance thématique nationale
des sciences humaines et sociales



Éditions A. Athéna

Le sport, un objet social

Sylvain Ferez et Philippe Terral (dir.)

DOI : 10.4000/books.allianceathena.1950

Éditeur : Éditions A. Athéna

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2023

Date de mise en ligne : 20 avril 2023

Collection : Collection ATHENA

EAN électronique : 9791093170190



<https://books.openedition.org>

Édition imprimée

EAN (Édition imprimée) : 9791093170183

Nombre de pages : 180

Ce document vous est offert par Université de Pau et des Pays de l'Adour



Référence électronique

FEREZ, Sylvain (dir.) ; TERRAL, Philippe (dir.). *Le sport, un objet social*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions A. Athéna, 2023 (généré le 22 avril 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/allianceathena/1950>>. ISBN : 9791093170190. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.allianceathena.1950>.

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2023.

© Éditions A. Athéna, 2023
Licence OpenEdition Books

RÉSUMÉS

Le sport, constitué en objet de recherche académique, est au croisement de nombreuses thématiques abordées par les sciences humaines et sociales et génère un espace d'expertise en transformation permanente. En ce sens, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 représente une formidable opportunité pour rapprocher la recherche de l'action publique. Au-delà du seul temps fort des compétitions sportives olympiques, c'est un moment important pour le monde des activités physiques et sportives : l'occasion de promouvoir le sport dans toutes ses dimensions et pour tous les publics, mais aussi d'envisager l'après Jeux olympiques et paralympiques 2024.

S'appuyant sur des approches disciplinaires, théoriques et méthodologiques multiples, cet ouvrage apporte des éclairages sur les enjeux sociaux liés aux transformations des pratiques relatives à l'éducation, la compétition, la santé, le loisir. Il présente un panorama qui permet de rendre compte des formes de mobilisation de la recherche dans ce secteur et propose des voies pour bâtir une filière française d'innovation et d'expertise à même d'accompagner les politiques publiques et de penser les pratiques sportives de demain.

SYLVAIN FEREZ (DIR.)

Maître de conférences, SantéSiH, Université de Montpellier

PHILIPPE TERRAL (DIR.)

Professeur des universités, CreSco, Université Toulouse 3

SOMMAIRE

Introduction

La recherche en sciences humaines et sociales sur le sport à l'heure de Paris 2024

L'héritage de Paris 2024 : une opportunité pour les SHS du sport ?

Identifier et mobiliser les forces existantes

Préfigurer une structuration nationale fondée sur la territorialisation, la pluridisciplinarité et les liens science/société

Un écosystème de recherche à la fois riche et fragile

Un écosystème national de recherche jeune et fragile

I. Un écosystème national de recherche jeune et fragile

1. Composer avec la dispersion géographique et institutionnelle

Sylvain Ferez et Philippe Terral

2. S'appuyer sur un riche vivier de jeunes chercheurs et chercheuses dispersés

Léna Gruas, Tanguy Derumaux, Cyriac Bouchet-Mayer, Thibaut Derigny et Clément Perrier

Des jeunes chercheurs et chercheuses nombreux, mais dispersés

Trajectoires sociales et universitaires : des aspirations à la recherche rudement mises à l'épreuve

3. Des jeunes chercheuses et chercheurs actifs, au risque d'un épuisement professionnel

Cyriac Bouchet-Mayer, Thibaut Derigny, Flora Medareg-Narou, Tanguy Derumaux, Léna Gruas et Clément Perrier

L'hyperactivité de jeunes chercheurs cherchant à se professionnaliser dans l'enseignement supérieur ou la recherche

Des conditions de travail dégradées : la fragilisation des jeunes chercheurs

Vulnérabilités, fragilités et incidences sur l'épuisement professionnel

Production scientifique sur le sport et action publique par le sport : entre attractions et tensions

II. Production scientifique sur le sport et action publique par le sport : entre attractions et tensions

4. Éducation et inclusion par les activités physiques et le sport : une question historique liant interventions et recherches

Carine Erard, Yves Morales, Vincent Grosstephan, Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, Pierre Philippe-Meden, Thomas Bauer et Sylvain Ferez

Une thématique historiquement centrale en sciences humaines et sociales du sport

Une thématique déployée dans divers espaces et sur des publics variés

Trois principaux axes d'analyse déployés

La problématique du transfert des connaissances en matière de politiques publiques

Une distinction fondamentale précieuse pour les politiques publiques

5. Santé et bien-être par les activités physiques et sportives : d'une littérature prolixe à sa prise en compte par l'action publique

Clément Perrier, Cécile Collinet, Yan Dalla Pria, Marina Honta, Claire Perrin, Anne-Sophie Sayeux, Yacine Tajri, Philippe Terral et Gilles Vieille-Marchiset

Cadrage et actualité des travaux portant sur la santé

Savoirs experts et transferts de connaissances : des liens à construire et renforcer pour façonner l'action publique sanitaire

6. Les questions d'emploi et de tourisme sportif au prisme du développement durable et des transitions : la recherche aux prises avec l'action publique

Bastien Soulé, Jean Corneloup, Isabelle Gaillard, Oumaya Hidri-Neys, Denis Jallat, Ludovic Martel, Frédérique Roux et Émilie Salaméro

Sport et tourisme : des réalités sociales plurielles donnant lieu à un foisonnement de travaux

Sport, emploi et travail : des prismes d'analyse diversifiés et féconds

7. Sport, relations internationales et diplomatie. Circulations internationales, échanges, confrontations

William Gaparini, Olivier Le Noé, Nicolas Bancel, Noémie Beltramo, Sylvain Dufraisie, Alexandre Legendre, Igor Martinache et Jérôme Soldani

Le sport : des relations aux circulations internationales

Le sport, vecteur de diplomatie publique ?

Des sciences sociales à l'action publique : la question du transfert des connaissances

Conclusion

Par-delà les Jeux, par-delà le sport

Liste des sigles

Liste des contributeurs et contributrices

Bibliographie

Annexe 1

Liste des disciplines de sciences humaines et sociales

Annexe 2

Le réseau des MSH au service de la structuration des SHS

Introduction

La recherche en sciences humaines et sociales sur le sport à l'heure de Paris 2024

- ¹ Le sport, constitué en objet de recherche académique, engage de multiples facettes qui sont au croisement de nombreuses thématiques classiquement abordées par les sciences humaines et sociales (SHS ¹). Les grands événements sportifs et les traces qu'ils laissent (notamment en matière d'équipements, tant en milieu urbanisé que dans des espaces plus « naturels ») ouvrent, par exemple, des perspectives de réflexion fécondes sur les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels qui les sous-tendent. Aussi, depuis une quarantaine années, la recherche française en SHS sur le sport, et plus globalement sur les activités physiques et sportives, soit sur certaines formes de mobilisation des corps dans nos sociétés, a produit quantité de résultats importants.
- ² S'appuyant sur les approches théoriques et concepts développés dans l'ensemble des sous-domaines de l'histoire, du droit, de la gestion, de l'anthropologie, de la géographie, de l'économie, de la sociologie, de la science politique, des sciences de l'information et de la communication, des sciences de l'éducation et de l'intervention, de la philosophie et de l'éthique, etc., les travaux réalisés ont apporté des éclairages fins sur les enjeux sociaux liés aux transformations des pratiques et modalités de pratique ² , qu'elles soient liées à l'éducation (dans les établissements scolaires ou ailleurs), au sport de très haut niveau (avec l'étude des carrières sportives de haut

niveau, de la formation ³ à la reconversion, en passant par la période de « très haute performance »), à une pratique de loisir plus ou moins associée à des mobilités touristiques ou à une finalité de santé et/ou de bien-être. Ils ont mis en exergue les relations entre ces usages et les caractéristiques sociales et/ou les identités nationales et territoriales des pratiquants ⁴ (en lien avec des processus de diffusion et d'appropriation collective des pratiques).

³ Outre les connaissances produites sur les pratiquants sportifs et leurs usages, une masse de données conséquente a aussi été générée sur les spectateurs, les promoteurs, les organisateurs et les financeurs des activités et événements sportifs. Côté promoteurs et organisateurs, les problèmes de gouvernance des organisations sportives ont été finement documentés. Parallèlement, les politiques publiques en rapport avec le sport (dans le secteur de l'éducation (mondes scolaires, associatifs...), de la santé, du social, etc.) ont été étudiées, de leur conception à leur évaluation, en passant par leur mise en œuvre sous forme de dispositifs. Des travaux ont questionné la nature des récits et représentations qui fondent ces dispositifs, mais aussi qui structurent la mise en spectacle des pratiques (notamment celles dites de « haut niveau »), leur médiatisation ou les usages artistiques du sport (dans la peinture, le cinéma, la littérature, la bande dessinée, etc.). L'engagement dans les pratiques, la consommation de spectacles et l'exposition aux récits et représentations du sport ont en outre fréquemment été interrogés au regard des dynamiques d'apprentissage et/ou de socialisation associées.

⁴ Ces quelques axes de recherche, loin d'être exhaustifs, ont simple valeur d'exemples. Aussi, cet ouvrage n'entend pas faire l'inventaire de ce qui a été fait, ni proposer le bilan d'une connaissance collective minutieusement accumulée. Il vise, au contraire, à poser les bases

d'une projection à la fois lucide sur la situation de la recherche en SHS sur le sport et l'activité physique en France, et soucieuse d'interroger les conditions – notamment institutionnelles – d'un développement inédit. Car le contexte offre une opportunité de structuration nationale de ce champ de recherche.

L'héritage de Paris 2024 : une opportunité pour les SHS du sport ?

- 5 Dès sa candidature pour organiser les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, la ville de Paris affiche sa volonté d'organiser les Jeux les plus partagés de l'histoire. Une fois désignée par le Comité international olympique (CIO), le comité d'organisation (COJOP) créé en janvier 2018 met en place une Direction « Impact & Héritage » chargée, entre autres, de donner corps à cette volonté. Un « Plan héritage et durabilité » est rapidement produit et régulièrement mis à jour. Il se décline selon trois principaux objectifs : « accélérer la transformation écologique et sociale » (dès 2018), « livrer des Jeux exemplaires » (en 2024) et « consolider l'héritage social et environnemental des Jeux » (entre 2024 et 2028) ⁵.
- 6 L'organisation de l'événement doit, entre autres, servir de support à l'éducation de la jeunesse, favoriser la promotion de la santé par l'activité physique et le sport, contribuer à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment dans leur accès aux pratiques sportives. Dans ce cadre, les Jeux doivent contribuer à un projet de société inclusive et solidaire, en rendant le sport plus accessible aux personnes handicapées et aux publics défavorisés. Ils doivent aussi fonctionner comme un accélérateur de la transition écologique. À l'instar de ce qui s'observe pour l'ensemble des grands événements

sportifs ⁶, la préparation et la réalisation d'un héritage olympique et paralympique constituent donc des éléments centraux du projet de Paris 2024.

7 « Ouvrons grand les Jeux », le slogan dévoilé le 25 juillet 2022, est l'occasion de renouveler cette ambition, alors que le plan « Impact & Héritage » s'efforce de décliner les intentions générales en un certain nombre d'objectifs précis et mesurables. Une démarche d'évaluation de la stratégie « Impact & Héritage » du COJOP est ainsi présentée le 5 juillet 2022 à l'occasion d'une rencontre dans les locaux de l'OCDE. L'État français développe pour sa part ses propres outils de production et d'évaluation d'un héritage des Jeux via une Délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP), rattachée à la Première ministre ⁷ et « chargée de garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action de l'État en faveur des Jeux, la contribution de chaque ministère au projet olympique et paralympique et d'assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires » ⁸.

8 La notion d'héritage inscrit finalement les Jeux dans les grandes lignes d'un projet politique. D'un côté, le COJOP souhaite apporter la démonstration des externalités positives de l'événement et perpétuer les « valeurs du sport », sinon de l'olympisme. De l'autre, les acteurs publics l'appréhendent comme un levier de leurs politiques en matière d'éducation, d'inclusion, d'égalité des chances, de santé publique, de transition énergétique et de développement durable, etc. Ainsi, alors que Paris 2024 cherche à penser, à évaluer et à valoriser les effets supposés des Jeux à court terme, l'État entend en faire un accélérateur de sa propre action à moyen et plus long terme. L'un et l'autre peuvent-ils se passer des connaissances et des compétences acquises par la recherche en SHS sur le sport pour tenter de réaliser leurs desseins ? Selon un autre point de vue, le

contexte n'offre-t-il pas une structure des opportunités politiques ⁹ favorable à la mobilisation des chercheuses et chercheurs en SHS travaillant sur le sport pour mettre en lumière les enjeux liés au développement d'une filière de recherche et d'innovation susceptible de servir de support aux politiques publiques ?

Identifier et mobiliser les forces existantes

- ⁹ En dépit du contexte favorable, cette mobilisation ne va pas de soi. Elle dépend de l'engagement de communautés scientifiques labiles qui se sont organisées, au fil du temps, et d'enjeux liés à l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche, au sein d'un certain nombre de sociétés savantes. Jusqu'au milieu des années 1990, l'Association Francophone pour la Recherche sur les Activités Physiques et Sportives (AFRAPs), créée en 1980, est la principale société savante de chercheuses et chercheurs travaillant sur le sport à partir de toutes les disciplines scientifiques, y compris celles relevant des sciences du vivant ¹⁰. À compter de la fin des années 1990, une dynamique de spécialisation disciplinaire conduit à l'émergence d'autres sociétés savantes fonctionnant en parallèle : l'Association pour la Recherche sur l'Intervention en Sport (ARIS) voit le jour en 1998, la Société Française d'Histoire du Sport (SFHS) en 2000 ¹¹, la Société de Sociologie du Sport de Langue Française (3SLF) en 2001 et, plus récemment, la Société Francophone de Philosophie du Sport en 2014 (SF Φ S) et la Société de Management du Sport (S2MS) en 2018.
- ¹⁰ Après quelques années de collaboration autour d'enjeux institutionnels ¹², en 2019, ces sociétés savantes font le choix d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour regretter de n'être pas prises en compte dans le déploiement du Groupement de Recherche

(GdR) « Sport et Activité Physique » au sein de l'Institut des sciences et de l'ingénierie des systèmes (INSIS) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; déploiement qui s'opère en marge du lancement d'un Programme prioritaire de recherche (PPR) sur le « sport de très haute performance » ¹³ . Plus généralement, c'est le peu de considération des communautés qu'elles représentent au sein de ce GdR qui est déploré.

- 11 Dans la foulée, l'AFRAPS, l'ARIS, la SFHS, la 3SLF, la SF $\square$ S et la S2MS annoncent l'organisation d'un congrès commun à Montpellier en janvier 2022 : « Les enjeux des Jeux : contribution de la recherche en SHS du sport au JOP de Paris 2024 ». En plus d'interroger la notion d'héritage des grands événements sportifs, cette rencontre scientifique invite à mobiliser les connaissances accumulées et les outils conceptuels et méthodologiques à disposition des SHS pour penser les « promesses » de Paris 2024 et, plus globalement, les politiques publiques liées au sport – dans leur conception, leur accompagnement, mais aussi l'évaluation des effets complexes et multiples qu'elles produisent ¹⁴ . Le congrès est finalement reporté au mois de décembre 2022 en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Il n'empêche qu'une dynamique collective a été enclenchée, comme en atteste la création d'un « Réseau des Jeunes Chercheur·ses en SHS, Corps et Activités Physiques » (RJC-SHS-CAP) transversal aux six sociétés savantes.
- 12 Mais quelles sont les forces en présence ? La première partie de cet ouvrage entend offrir une vision d'ensemble ou un panorama de ces dernières. Au-delà de présenter les formes du regroupement au sein des sociétés savantes, elle s'appuiera sur des données collectées auprès de responsables d'unités de recherche, à l'été 2021, pour donner une idée des effectifs de chercheuses et de chercheurs concernés, mais aussi de leurs localisations et de leurs situations

institutionnelles. Grâce au soutien de l'alliance Athéna, une enquête réalisée en 2022 par le RJC-SHS-CAP permettra par ailleurs de dresser un état des lieux concernant les doctorats en cours ou récemment soutenus, en étant attentif aux conditions de travail des jeunes chercheurs et chercheuses, à leur insertion professionnelle et à des indicateurs à propos de leur santé mentale. Cette première partie débouchera *in fine* sur le constat de communautés de recherche actives mais fragiles sur le plan institutionnel, notamment en raison de leur dispersion.

Préfigurer une structuration nationale fondée sur la territorialisation, la pluridisciplinarité et les liens science/société

- 13 La structure des opportunités politiques ouvertes par le contexte de Paris 2024 doit donc composer avec les aléas d'une situation institutionnelle délicate dans l'univers de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI). Car l'attention pour le sport, *a fortiori* sous un angle offrant une place aux SHS, n'apparaît dans aucune des politiques scientifiques de site impulsées par les labellisations IDEX/ISITE ¹⁵. Parallèlement, la recherche en SHS sur le sport est quasiment absente des organismes nationaux de recherche, où elle ne concerne que quelques poignées de chercheuses et de chercheurs rattachés à des unités sous la cotutelle du CNRS. Dans ce cadre, la recherche en SHS sur le sport n'est pas en situation d'accéder aux actions financées dans le cadre du PIA4, qui impliquent : soit le pilotage d'un ou plusieurs organismes nationaux de recherche pour les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) ¹⁶ ; soit le pilotage d'un établissement

universitaire pour les programmes « ExcellenceS sous toutes ses formes » ¹⁷.

- 14 Les principaux outils de gouvernance de l'ESRI mis en place depuis plus d'une décennie sont donc inopérants pour soutenir la structuration des communautés de recherche en SHS du sport. Ils participent même de l'accentuation de leur émiettement. C'est sur la base de ce constat partagé que, en 2022, le ministère de l'ESRI a décidé de financer une action scientifique inter-MSH « Sports et Sociétés » sur le plan SHS 2022. Pilotée par le Réseau national des MSH (RnMSH) ¹⁸, cette action a été lancée conjointement à la mise en place d'un Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) du même nom par et au sein de l'Institut des SHS (InSHS) du CNRS. Le déploiement simultané de ces deux dispositifs, à la fois distincts et complémentaires, pose les premiers jalons et offre la préfiguration d'une structuration à l'échelle nationale, mais distribuée sur l'ensemble des territoires *via* les Maisons des sciences de l'homme.
- 15 L'action scientifique doit conduire à l'identification et la mise en visibilité de collectifs de chercheuses et chercheurs développant des recherches en SHS sur le sport. Par-delà ce repérage, chaque collectif sera caractérisé au regard des projets menés ou en cours, des financements obtenus pour les mettre en œuvre et des interfaces nouées avec des partenaires académiques (en SHS ou dans d'autres disciplines scientifiques, nationaux ou internationaux, etc.) et non académiques dans les différents secteurs sociaux concernés (compétition sportive, éducation, santé, tourisme, etc.). L'action doit par ailleurs permettre de s'appuyer sur les compétences et les moyens d'ingénierie du RnMSH pour accompagner les projets, notamment en facilitant les relations entre chercheurs et leurs collaborations avec les mondes sociaux. Bref, en renforçant la visibilité, l'exploitation et la valorisation de l'existant pour favoriser

la construction d'objets de recherche pluridisciplinaires, le transfert de connaissances et les interfaces science/société.

- 16 Le RTP vise pour sa part l'objectif de recenser et d'analyser la production scientifique des chercheuses et chercheurs français en SHS sur le sport depuis le début des années 2000, mais aussi d'examiner les enjeux liés à l'articulation entre cette production scientifique et les principaux axes des politiques publiques liées au sport ¹⁹. La deuxième partie de cet ouvrage reviendra ainsi sur un certain nombre de questions, de problèmes et de malentendus que cette articulation génère lorsqu'il s'agit d'envisager les quatre axes d'action publique couverts par les deux dispositifs : 1) « Éducation et inclusion » ; 2) « Santé et bien-être » ; 3) « Emploi, tourisme et développement durable » ; 4) « Relations internationales et diplomatie ».

Un écosystème de recherche à la fois riche et fragile

- 17 On l'aura compris, si les pages qui suivent s'attachent à produire un état des lieux concernant la situation de communautés de recherche en SHS qui se sont engagées dans un effort de structuration nationale, c'est en vue d'identifier un certain nombre d'obstacles à cet effort afin d'y remédier. Elles éclairent ainsi un écosystème de recherche riche et prometteur dans la conjoncture de Paris 2024, mais fragilisé par un certain nombre de réalités structurelles. Par-delà les risques générés par ces réalités, elles soulignent aussi les difficultés et les défis associés à la volonté de renforcer les liens science/société pour penser les usages sportifs et innover dans le domaine du sport et des activités physiques. Ici, comme ailleurs, l'articulation entre production scientifique et action publique ne va

pas de soi. Car la logique propre à la production scientifique ne saurait se confondre avec celle qui nourrit l'action publique. Aussi, la reconnaissance mutuelle et le respect de l'autonomie de chacune constitue un préalable pour, dans un second temps, pouvoir envisager les conditions nécessaires à des transferts de connaissances, selon des « chaînes » et « réseaux » à construire. L'ouvrage aboutira ainsi à une série de recommandations pour bâtir une filière française de recherche, d'innovation et d'expertise en vue d'accompagner les politiques publiques et penser les pratiques sportives de demain.

NOTES

1. La liste de l'ensemble des sigles employés avec leur signification est disponible à la fin de l'ouvrage ; la liste détaillée des disciplines de sciences humaines et sociales est indiquée en annexe 1.
2. Transformations pour un même individu, tout au long de la vie, en fonction des âges, ou transformations du type de pratiques d'un même groupe social avec le temps.
3. Impliquant la question de la production des élites sportives.
4. Pour une meilleure fluidité dans la lecture, l'écriture adoptée dans cet ouvrage suit les accords de la grammaire classique sans rejet du « masculin générique » que l'on envisagera comme un neutre. Le choix de ne pas employer l'écriture inclusive n'implique pas que les contributeurs et contributrices réunis dans ce volume ne sont pas concernés par la question du genre.
5. <https://www.paris2024.org/fr/plan-heritage-durabilite/>

6. Preuss, H. (2015). "A framework for identifying the legacies of a mega sport event. *Leisure Studies*", 34(6), 643-664; et Preuss, H. (2018). "Event legacy framework and measurement", *International Journal of Sport Policy and Politics*, 0 (0), 1-16.
7. Un délégué interministériel aux JOP a été nommé dès le 13 septembre 2017, jour de l'attribution de l'organisation des Jeux de 2024 à Paris par le CIO, cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000035550945/>
8. « Dans ce sens, elle assure l'animation et la coordination des administrations et établissements publics nationaux concourant à l'organisation des jeux, et veille à l'harmonisation des actions conduites, et à la réalisation des programmes d'équipements publics », <https://www.gouvernement.fr/missions-dijop>
9. Cf. Mathieu, L. « Contexte politique et opportunités ». In Fillieule, O., Agrikoliansky, E., et Sommier, I. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, pp.39-54, 2010. Cette notion de SOP – ou *Political Opportunity Structure* en langue anglaise – initiée par Peter Eisinger et reprise à son compte par Sidney Tarrow, désigne un environnement ou une conjonction politique ayant une influence plus ou moins positive ou négative sur l'émergence et le développement d'un mouvement social (Fillieule *et al.*, 2009).
10. À partir de la seconde moitié des années 1980, les chercheuses et chercheurs du domaine des sciences du vivant (et bientôt des sciences de l'ingénieur) se rassemblent progressivement au sein l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS) fondée en 1984.
11. Cette société est fondée après plusieurs initiatives collectives des historiens du sport, dont la première date de 1985.

12. Liés, entre autres, aux élections du Conseil national des universités (CNU) et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

13. Ce PPR entend mobiliser la communauté scientifique en finançant des projets de recherche sur la performance sportive exploitable par les meilleurs athlètes olympiques et paralympiques français. Doté de 20 millions d'euros provenant du Programme 421 du PIA, il est placé sous le pilotage scientifique du CNRS.

14. Pour une présentation des enjeux du congrès au monde sportif, se référer au dossier paru dans le numéro 225 de *Jurisport* (en décembre 2021) sous le titre « JOP 2024 : Les promesses de Paris en question » (pp. 15-31).

15. Ces reconnaissances des Initiatives d'excellence, débutées en 2010 avec la mise en place du premier programme d'investissement d'avenir (PIA1), se sont confirmées et accentuées en 2012 avec le PIA2.

16. En 2021, le MESRI précise que les PEPR visent « à construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques considérés comme prioritaires aux niveaux national ou européen et liés ou susceptibles d'être liés à une transformation de grande ampleur, qu'elle soit technologique, économique, sociétale, sanitaire, environnementale, etc. » (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/investissements-d-avenir-annonce-des-resultats-de-la-premiere-vague-et-lancement-de-la-deuxieme-50456>)

17. En 2021, l'ANR précise que l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation

ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques »
(<https://anr.fr/fileadmin/aap/2021/aap-ia-ExcellecEsv2-2021.pdf>).

18. <https://www.msh-reseau.fr>

19. Ce travail aboutira, fin 2024, à la production d'un état de l'art thématique et de recommandations sous la forme d'un « livre blanc ».

Un écosystème national de
recherche jeune et fragile

I. Un écosystème national de recherche jeune et fragile

- 1 Il existe une tradition de recherche en sciences humaines et sociales sur le sport en France. Celle-ci émerge d'abord grâce à des pionniers, souvent en lien avec des approches historiques, puis se développe de façon plus collective et pluridisciplinaire en s'institutionnalisant dans les années 1980¹. Les deux dernières décennies du XX^e siècle ont vu l'émergence d'unités de recherche développant des travaux empiriques dans le domaine, et la mise en place de programmes de recherche d'ampleur. Ces derniers ont permis la constitution de collectifs de chercheuses et de chercheurs plus ou moins expérimentés, impliquant souvent des doctorants. Dans la foulée, depuis le début du XXI^e siècle, la production scientifique a connu un essor considérable. Quel panorama peut-on dresser aujourd'hui de ce sous-secteur spécifique de la recherche en sciences humaines et sociales ? À l'heure où, dans le contexte des JOP de Paris 2024, l'État invite à appréhender le sport comme un levier pour les politiques publiques, quelles sont les forces à disposition pour soutenir cette gageure ?
- 2 La première partie de cet ouvrage vise non seulement à recenser ces forces, mais aussi à montrer la manière dont, à un an et demi des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, les acteurs concernés se sont spontanément organisés et mis en mouvement. Les forces en présence n'ont rien d'anecdotique. Non négligeables en volume, elles

sont toutefois dispersées sur le territoire national et fragiles sur le plan institutionnel. À une quinzaine d'unités de recherche concentrant des ressources plus ou moins importantes – entre 8 et 30 enseignants-chercheurs titulaires –, toutes sous l'unique tutelle d'une université, s'ajoute ainsi une myriade de spécialistes plus ou moins isolés dans des laboratoires non spécialisés sur le sport et les activités physiques. Cet éparpillement et cette fragilité des structures de recherche se reporte logiquement sur les situations des doctorants et jeunes chercheuses et chercheurs qui y sont rattachés. Les obstacles qu'ils rencontrent durant leur thèse, en raison d'une certaine marginalité de leurs objets de recherche dans le monde académique, se doublent, une fois le doctorat obtenu, d'un manque de reconnaissance des savoirs et des compétences acquises dans les secteurs professionnels associés au sport et à l'activité physique. À la précarité des conditions dans lesquelles sont réalisées la plupart des thèses correspondent donc, une fois la thèse achevée, des difficultés d'insertion professionnelle au niveau de qualification atteint.

- 3 La politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche fondée, depuis plus de quinze ans, sur l'autonomie des établissements et sur un pilotage national par les organismes de recherche – notamment par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), soit plus particulièrement l'InSHS dans le domaine des SHS – contribue à accroître les forces centrifuges faisant courir un risque de dilution aux communautés qui, à l'inverse, s'efforcent de préserver les liens nécessaires au maintien d'un écosystème national de recherche suffisamment dense pour maintenir une production scientifique de qualité. Depuis près de dix ans, les sociétés savantes en SHS du sport – plus ou moins focalisées sur des enjeux savants/disciplinaires ou sur des domaines d'application de la recherche sur le sport – se structurent en

renforçant leurs collaborations. Lieux de rencontres, d'échanges, de transmission et de construction d'approches scientifiques partagées, elles sont à l'origine d'une dynamique de structuration nationale des SHS du sport.

- 4 Partant du constat que le « sport », objet transversal et pluridisciplinaire s'il en est, n'émergera jamais seul comme objet central dans le cadre des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche mises en œuvre depuis deux décennies, ces sociétés savantes se sont donc mobilisées pour tenter d'impulser un élan de structuration. S'appuyant sur le diagnostic partagé d'une fragilité structurelle, cette mobilisation a abouti à la création de dispositifs de coordination nationale : un Réseau Thématique Pluridisciplinaire « Sports et Sociétés » au sein de l'InSHS (CNRS) et une action scientifique inter-MSH du même nom au sein du Réseau national des Maisons des sciences de l'homme (RnMSH). Conçue pour pallier des carences et angles morts collectivement identifiés, l'articulation de ces dispositifs propose un socle de structuration original mobilisant l'existant, avec ses fragilités et ses forces.
-

NOTES

1. Voir notamment Collinet, C., (dir.), (2003), *La recherche en STAPS*. PUF, coll. « Éducation et formation ».

1. Composer avec la dispersion géographique et institutionnelle

Sylvain Ferez et Philippe Terral

- 1 Un recensement de la communauté des chercheuses et chercheurs développant des travaux en SHS du sport a été réalisé à l'été 2021. Il s'est appuyé sur la diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des unités de recherche identifiées au sein des six sociétés comme ayant au moins une chercheuse ou un chercheur travaillant sur cet objet. Une grosse trentaine d'unités de recherche sont concernées. Six d'entre elles réunissent des effectifs supérieurs à 15 chercheuses ou chercheurs (aucune unité mixte parmi elles) et développent des travaux dans trois à huit disciplines des SHS (anthropologie/ethnologie, histoire, philosophie, sciences de gestion, sciences de l'information et de la communication, sciences de l'éducation, science politique, sociologie). Elles accueillaient 114 doctorantes et doctorants à l'été 2021.

Composition des unités de recherche en SHS du sport (effectifs supérieurs à 15 chercheurs ou chercheuses)

	Établissement	PU	MCF	MCF/Prof. Associés	EC contract.	ATER et post- doc	Doc.	IR- IE
Laboratoire sur les	Univ. Claude	7	20	0	0	2	18	1

Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (L-ViS)	Bernard Lyon 1							
Centre d'Etudes des Transformations des Activités Physiques et Sportives (CETAPS)	Univ. Rouen Normandie	5	24	2	0	3	25	0
Sport et sciences sociales (E3S)	Univ. Strasbourg	4	8	2	1	2	18	1
Culture, Sport, Santé, Société (C3S)	Univ. Franche-Comté	3	21	7	0	3	19	0
Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports (VIPS²)	Univ. Rennes 2	2	17	1	0	2	22	1
Centre de Recherche Sciences Sociales Sports et Corps (CRESCO)	Univ. Paul Sabatier Toulouse 3	1	15	1	0	3	12	0
		22	105	13	1	15	114	3

- 2 Neuf autres unités de recherche comptabilisent entre 8 et 14 chercheuses ou chercheurs de SHS travaillant sur le sport, qu'il s'agisse d'unités de recherche de petite taille spécialisées en SHS du sport ou d'équipes ou axes spécifiques appartenant à des unités de recherche plus importantes (qui peuvent être des unités interdisciplinaires ayant le sport pour objet principal ou des unités de recherche en SHS qui ne sont pas spécialisées sur le sport). A l'été 2021, ces unités accueillaient 86 doctorantes et doctorants travaillant sur le sport.

Composition des unités de recherche en SHS du sport (effectifs entre 8 et 14 chercheurs ou chercheuses)

	Établissement	PU	MCF	MCF/Prof. associés	EC contract.	ATER et post- doc	Doc.	IR- IE
Laboratoire Cultures - Éducation - Sociétés (LACES)	Univ. de Bordeaux	3	9	1	0	2	17	0
Institut des Sciences du Sport Santé (I3SP)	Univ. Paris Cité	2	10	1	0	7	20	0
Laboratoire SHERPAS, équipe 2 de l'URéPSSS	Univ. Lille, Artois, Littoral Côte d'Opale	2	10	0	1	4	10	0
Complexité, Innovation, Activités Motrices et Sportives (CIAMS)	Univ. Paris- Saclay	2	7	0	0	2	7	0
Analyse comparée des pouvoirs (ACP)	Univ. Gustave Eiffel	2	6	0	0	3	7	1
Activité Connaissance Transmission éducation (ACTé)	Univ. Clermont Auvergne	2	4	3	0	3	5	0
Santé, éducation, situations de handicap (SANTESIH)	Univ. Montpellier	1	6	3	0	2	5	0
Centre Nantais de Sociologie (CENS)	Univ. Nantes, CNRS	1	6	0	1	2	2	0
Laboratoire Sport, Expertise et Performance (SEP)	INSEP, Univ. Paris Cité	0	11	0	0	4	13	5
		15	69	8	2	29	86	6

- 3 Au final, les quinze unités de recherche concentrant le plus de ressources humaines et de compétences en SHS du sport rassemblent entre 8 et 30 chercheuses ou chercheurs. Une seule Unité Mixte de Recherche est concernée : le CENS (UMR 6025). Le cumul de leurs effectifs équivaut à un groupe de 235 chercheuses et chercheurs qui se caractérise comme suit : aucun chargé de recherche ou directeur de recherche, 37 PU, 174 MCU (soit 17.5% de PU pour 82.5% de MCU, alors que le rapport moyen PU/MCU est autour de 36% vs 64% à l'échelle nationale) ¹, 21 MCF ou professeurs associés et 3 enseignants-chercheurs contractuels. En fin d'année universitaire 2020-2021, ces unités accueillaient 44 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ou postdoctorants et assuraient l'encadrement scientifique de 200 doctorantes et doctorants.
- 4 Aux chercheurs et chercheuses de ces quinze unités de recherche s'ajoutent ceux qui appartiennent à des équipes ou des axes travaillant sur le sport d'effectifs encore plus modestes, c'est-à-dire de moins de 8 chercheuses ou chercheurs. Ici, on dénombrait huit unités comptant plus de deux chercheuses ou chercheurs en SHS du sport en 2021 ², dont trois Unités Mixtes de Recherche ³. Enfin, une série d'unités de recherche plus difficiles à recenser (une douzaine ont été dénombrées à l'été 2021, mais ce chiffre est probablement sous-évalué) comprend un ou deux chercheurs en SHS travaillant sur le sport. Parmi ces dernières, on compte plusieurs Unités Mixtes de Recherche ⁴.

Répartition nationale des chercheurs et chercheuses dans les unités de recherche

	Chercheuses/Chercheurs		Doctorantes/Doctorants	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Nombre de chercheurs en SHS du sport dans l'UR de rattachement*				

Plus de 15 chercheurs (6 UR)	141	49,1	114	47,5
De 8 à 14 chercheurs (9 UR)	96	33,5	86	35,8
Moins de 8 chercheurs (12 UR**)	50**	17,4**	40**	16,7**
	287	100	240	100

* Les effectifs pris en compte pour déterminer le nombre de chercheuses et chercheurs en SHS du sport dans l'unité de recherche de rattachement ne comprennent pas les ATER et les jeunes chercheuses et chercheurs en doctorat ou postdoctorat, dont les situations seront appréhendées plus finement dans la suite de cet ouvrage.

** Les données concernant les chercheuses et chercheurs émargeant dans des unités de recherche (UR) où il y a peu de chercheurs spécialisés dans la recherche en SHS du sport (moins de 8) constituent des approximations (fourchette basse au regard des données collectées lors de l'enquête réalisée par questionnaire à l'été 2021).

- 5 L'ensemble offre le panorama d'une communauté des SHS du sport de taille conséquente, mais institutionnellement et géographiquement dispersée. Les plus grosses unités de recherche concernées présentent des effectifs de taille modeste, et aucune UMR ne se trouve parmi elles. Les six plus gros groupes de chercheuses et chercheurs réunis dans une même unité ne représentent finalement pas la moitié de l'ensemble des presque 300 chercheuses et chercheurs en SHS du sport sur le territoire national, et des quasiment 250 doctorats encadrés. Un autre constat concerne la fréquence élevée des articulations pluridisciplinaires au sein des SHS (pour les six plus grosses unités) et interdisciplinaires avec les sciences du vivant ou les sciences de l'ingénierie (pour les équipes ou axes d'unités de recherche interdisciplinaires sur le sport).
- 6 Au regard de ces éléments, le retentissement et la visibilité de travaux ou manifestations scientifiques bénéficiant du sceau d'institutions prestigieuses, telles Science Po et l'EHESS, ne rendent pas nécessairement justice aux initiatives collectives qui, pionnières en la matière, ont permis depuis plus de trois décennies de lancer, de soutenir et de structurer les communautés de recherche en SHS sur

le phénomène sportif, entendu au sens large. Ces initiatives ont permis la constitution et l'essor d'un réseau de sociétés savantes fort actives, dont les membres sont pour la très grande majorité des enseignants-chercheurs qui diffusent les résultats des recherches dans le cadre de leurs activités d'enseignement ⁵. C'est ainsi essentiellement par l'intermédiaire des générations successives d'étudiants que les savoirs savants en SHS du sport se propagent insensiblement vers les univers sociaux où ces derniers s'insèrent professionnellement une fois leurs études achevées ⁶. Qu'ils deviennent professeurs d'éducation physique, conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, cadres ou éducateurs du mouvement sportif associatif, intervenants dans le secteur social, dans le secteur sanitaire, ou encore cadres du secteur privé marchand, tous ont été formés à et *par* la recherche dans une ou plusieurs disciplines des sciences sociales ⁷.

- 7 Les activités mises en place au sein de ce réseau de sociétés savantes offrent une vision assez complète des apports de la recherche en sciences sociales sur le sport en France. Six sociétés savantes en font partie, qui réunissent actuellement chacune entre une quarantaine et une centaine de sociétaires, avec des intersections (certains sociétaires étant membres de deux ou trois sociétés). Chacune a une histoire qui lui est propre. L'association francophone pour la recherche sur les activités physiques et sportives (AFRAPs) ⁸ a été créée en 1980 par la Conférence des Directeurs d'UFR STAPS ⁹ pour contribuer à l'universitarisation des STAPS, notamment en mettant en lien recherche et formation. Il s'agissait que les enseignements en STAPS puissent s'appuyer sur un corpus de connaissances spécifiques s'autonomisant des disciplines scientifiques classiques (et d'une formation fondée sur leur juxtaposition) ¹⁰. Si elle ne compte aujourd'hui en ses rangs plus que des universitaires relevant

très majoritairement du domaine des SHS, l'AFRAPS a longtemps accueilli des enseignants et des étudiants en Éducation physique et sportive (EPS) ¹¹.

- 8 L'Association pour la recherche sur l'intervention en sport (ARIS) ¹², créée en 1998, est une société savante francophone internationale qui regroupe environ 170 membres, enseignants-chercheurs, doctorants et doctorantes, mais aussi des praticiens et praticiennes des secteurs de l'éducation physique et du sport. En lien étroit avec les associations professionnelles, les syndicats et les fédérations du champ de l'éducation physique et du sport, elle promeut des travaux de recherche visant à produire des connaissances, mais également à transformer les pratiques d'intervention dans les multiples secteurs d'intervention en sport : enseignement de l'éducation physique, entraînement sportif, activités physiques adaptées, animation, etc. Les travaux concernés mobilisent divers cadres disciplinaires, théoriques et paradigmatiques : didactique des disciplines, ergonomie de l'activité, anthropologie cognitive, technologie des activités physiques et sportives, clinique de l'activité, etc. ¹³ Les objets et thématiques visés reflètent la diversité des questions susceptibles d'enrichir les problématiques professionnelles liées à l'intervention en sport : genre et éducation, conception et usages des artefacts et des outils numériques dans/pour l'intervention en sport, interactions humaines et apprentissages, formation professionnelle et analyse du travail des intervenants en sport, modélisation de l'activité des intervenants et des pratiquants, coaching, etc.
- 9 La Société de sociologie du sport de langue française (3SLF) ¹⁴ voit le jour en 2001. Elle rassemble à ce jour une centaine de chercheurs et jeunes chercheurs spécialistes de sociologie ou de disciplines connexes (notamment l'ethnologie et la géographie) ¹⁵ qui travaillent sur des objets sportifs très divers. Leurs travaux

interrogent par exemple les rapports entre sport et politique, les inégalités sexuées, l'intégration sociale par le sport, l'innovation technique et technologique, les conditions de travail au sein des organisations et institutions sportives, les risques et leur prévention, la santé par le sport et celle des sportives et sportifs, le handicap, les carrières d'accès au sport de haut niveau, le vieillissement biologique et social, etc., sans exclure des thèmes socialement plus visibles comme le dopage ou le supportérisme. Profondément enracinée dans l'univers des sciences sociales, la 3SLF poursuit des ambitions de sociologie généraliste en alimentant des questions et des problématiques contemporaines de cette discipline à partir de travaux empiriques circonscrits au fait sportif, traité comme un fait social singulier.

- 10 Suite à une première tentative de regroupement en 1985, et à un premier élan jusqu'au milieu des années 1990, la Société française d'histoire du sport (SFHS) ¹⁶ renaît en 2003. Principalement composée d'enseignants-chercheurs, de doctorants et d'enseignants d'éducation physique et sportive, elle se donne alors pour mission de défendre les intérêts scientifiques, épistémologiques, institutionnels et professionnels de l'histoire et des historiens. Pour cela, elle s'efforce notamment de faciliter le regroupement des compétences et des forces vives, de valoriser les projets collectifs et de soutenir toute initiative jugée pertinente pour la communauté historienne du sport. Elle contribue également, par ses moyens de communication propres, à la meilleure circulation possible de l'information en direction des adhérents de la société savante et de la communauté scientifique et universitaire.
- 11 La société francophone de philosophie du sport (SF ϕ S) ¹⁷ a pour sa part été créée en 2015 autour des chercheurs intéressés, par la philosophie, à l'éthique des corps, des pratiques physiques, des

écologies corporelles, des techniques d'auto-santé développées par les somaticiens des sports alternatifs et des naturismes. Elle s'inscrit dans les réseaux internationaux, notamment celui de l'*European Association for the Philosophy of Sport* (EAPS), qui met en lien des chercheurs de la communauté francophone à travers l'organisation de colloques, la réalisation de publications communes et l'accueil de doctorants et de chercheurs dans les universités des membres de la SF $\square$ S ¹⁸. Elle publie une *Newsletter* trimestrielle pour favoriser les relations et organiser la communication des réseaux en philosophie du sport et des pratiques corporelles.

- 12 Enfin, depuis sa fondation en 2018, la Société savante de management du sport (S2MS) ¹⁹ regroupe les personnes impliquées dans la recherche (appliquée, opérationnelle ou finalisée) relative au management du sport, selon une acception large, qu'il s'agisse de chercheurs, enseignants, et/ou praticiens des secteurs publics ou privés. Elle rassemble aujourd'hui un peu moins d'une centaine de chercheuses et chercheurs et se donne pour objet de développer et promouvoir la recherche scientifique en management du sport, d'établir la liaison entre recherches et formations dans le management du sport, de faciliter et développer les échanges d'informations et la dissémination de bonnes pratiques éducatives et managériales, de fédérer et représenter les chercheurs francophones en management du sport dans les instances électives nationales et internationales, et d'évaluation des formations et des laboratoires de recherche, de coopérer avec les associations nationales et internationales partageant des missions comparables.
- 13 Chacune des six sociétés savantes dispose d'un site Internet et de moyens de communications propres (listing de diffusion d'informations aux adhérents sur leurs adresses électroniques ou *via* les réseaux sociaux, publication d'éditos, de *newsletters*, etc.).

Chacune organise et/ou soutient ses propres événements scientifiques selon un rythme régulier. Après avoir organisé de nombreux colloques internationaux, depuis 2003, l'AFRAPS a adopté le rythme de Biennales ²⁰, tout comme l'ARIS. La 3SLF organise tous les deux ans un congrès international francophone qui accueille en moyenne une centaine de conférences et communications ²¹. Les années sans congrès, elle met en place une journée d'étude. La SFHS organise également, en plus des Carrefours de l'histoire du sport (tous les deux ans) ²², des journées d'études. La SF $\square$ S soutient et s'associe à de nombreux événements scientifiques. La S2MS s'est constituée à la suite d'une série de colloques consacrés au management du sport à Strasbourg en 2011, à Dijon en 2015 et à Lyon en 2017. Son assemblée générale constitutive s'est finalement déroulée lors d'un congrès organisé à Rennes en 2018.

- 14 Ces événements scientifiques sont autant d'occasions de partager et mettre en perspective les résultats des différents travaux de recherche, qu'ils soient réalisés dans le cadre de doctorats ou de projets collectifs de plus ou moins grande ampleur, qu'ils soient en cours ou qu'ils soient achevés. Ils offrent des lieux de rencontre, de socialisation des jeunes chercheurs et d'échange entre chercheurs plus ou moins confirmés. Ils constituent l'un des principaux espaces au sein desquels des communautés nationales de recherche en SHS du sport s'élaborent autour de débats, de problèmes, de questions, de méthodes et de références partagées. Mais ces sociétés savantes structurent également les interactions entre chercheuses et chercheurs en SHS du sport par l'intermédiaire des espaces de publication scientifique qu'elles gèrent, puisqu'elles sont engagées dans le travail d'édition de revues qui permettent la discussion, la validation et la diffusion d'une partie des résultats produits par les communautés idoines ²³.

- 15 Depuis 1980, l'AFRAPS édite ainsi, en plus d'un certain nombre d'ouvrages ²⁴, la revue *STAPS*, qui s'est progressivement transformée pour répondre aux canons des publications scientifiques internationales, tout en se spécialisant dans le domaine des SHS (alors qu'elle était initialement interdisciplinaire). Aujourd'hui diffusée par CAIRN International, cette revue vient d'opter pour une publication bilingue, française et anglaise ²⁵. Depuis 2008, la 3SLF est pour sa part éditrice, en association avec la SFHS, de la revue *Sciences sociales et sport*, également diffusée par CAIRN International ²⁶. Initiée pour offrir au public une revue thématisée et scientifiquement exigeante du même type que celles qui existaient déjà de longue date en langue anglaise dans l'aire culturelle francophone, il s'agit de la seule revue française de sociologie et d'histoire qui est spécifiquement consacrée au sport. L'ARIS contribue à la diffusion des travaux des chercheurs sur l'intervention en sport en portant la revue scientifique *eJRIEPS*, fondée en 2002 et éditée en accès libre ²⁷. Enfin, la SF $\square$ S soutient la revue *Corps*, publiée par CNRS Éditions ²⁸ depuis 2006.
- 16 Les activités de ces sociétés savantes s'articulent sur celles de sociétés savantes internationales, mais aussi sur des sous-groupes thématiques au sein de sociétés savantes nationales œuvrant dans le champ plus large des sciences sociales, comme le Réseau thématique 31 « Sociologie du sport et des activités physiques » de l'Association française de sociologie (AFS) ou le Groupe de travail 16 « Sociologie du sport » de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Ces activités se combinent également avec celles des réseaux de chercheuses et chercheurs en SHS étudiant les activités physiques et le sport sous un angle spécifique, comme le réseau sportsnature.org ²⁹ ou l'Institut de recherche collaborative sur l'activité physique et la promotion de la santé (ReCAPPS) ³⁰.

- 17 Marquées par une forte dispersion territoriale des chercheuses et chercheurs, plus ou moins seuls à travailler sur le sport dans leur unité de recherche non spécialisée sur le sujet, ou regroupés dans des unités, équipes ou axes de recherche spécialisés sur le sport mais de petites tailles et institutionnellement fragiles, les SHS du sport se structurent en grande partie *via* les informations que ces sociétés savantes et réseaux font circuler et *via* les interactions suscitées par les événements et les activités qu'elles organisent. Ces sociétés savantes et réseaux sont au cœur d'un écosystème distribué sur le territoire national, à la fois riche et fragile, notamment en raison des dynamiques propres à la gouvernance de l'ESRI. Cette richesse et cette fragilité s'expriment notamment dans les situations et perspectives des nombreux doctorants et doctorantes et jeunes docteurs rattachés à cet écosystème.
-

NOTES

1. En 2020, il y avait ainsi 20 100 PU parmi les personnels de l'enseignement supérieur en France pour 35 269 MCU, soit 63.7% de MCU pour 36.3% de PU (Note de la DGRH A1-1 - Enseignement supérieur - n° 9 - Octobre 2021 (MESRI), p. 2).
2. Dont sept membres de « Territoires, Villes, Environnement & Société » (TVES, Université de Lille et Université du Littoral Côte d'Opale), quatre de « Textes et Cultures » (Université d'Artois), quatre de l'unité « Adaptation au Climat Tropical, Exercices et Santé » (ACTES, Université des Antilles) et les cinq enseignants-chercheurs du Centre de Droit & d'Économie du Sport, tous rattachés

à l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ, Université de Limoge).

3. Avec six membres de l'Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP, UMR 7220, Université Paris Nanterre et CNRS), quatre membres du Centre Max Weber (UMR 5283, Université Lyon 2, Université de Saint-Étienne, ENS et CNRS), trois membres de l'UMR Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société (IDHES, UMR 8533 et CNRS) et trois membres du Centre lillois d'études et de recherches en sociologie et économie (Clersé, UMR 8019, Université de Lille et CNRS).

4. On peut ici citer, pour exemples, Pacte (UMR 5194, Université Grenoble-Alpes, IEP de Grenoble et CNRS), le Centre Emile Durkheim (UMR 5116, Université de Bordeaux, Sciences Po Bordeaux et CNRS), « Espaces et Sociétés » (ESO, UMR 6590, Université de Caen Normandie et CNRS) ou Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA, UMR 6240, Università di Corsica – Pasquale Paoli et CNRS).

5. Même si elles comprennent aussi des chercheurs et une part conséquente de doctorants et de (plus ou moins) jeunes docteurs.

6. Car contrairement à d'autres univers sociaux, le monde sportif semble spontanément assez peu enclin à consommer les résultats de la recherche en sciences sociales.

7. Que cette formation à et *par* la recherche concerne l'intervention dans l'entraînement sportif ou le secteur éducatif-pédagogie, la connaissance des publics cibles, la gestion des organisations où se déploient les pratiques sportives ou qu'elles présentent des orientations scientifiques plus fondamentales.

8. <http://afraps.org>

9. La locution « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (UFR STAPS) désigne un domaine de formation

universitaire.

10. Il y avait là à la fois des disciplines des sciences du vivant (anatomie, physiologie, etc.) et des SHS.

11. Elle a ainsi rassemblé jusqu'à plus de 1200 adhérents dans les années 1990.

12. <http://www.aris-intervention-sport.org>

13. La diversité des orientations de chercheurs de l'ARIS se reflète dans la pluralité du rattachement universitaire des laboratoires d'appartenance : STAPS, mais également sciences de l'éducation, psychologie et ergonomie. Les membres de l'ARIS émargent dans trois UMR, quinze unités de recherche d'universités françaises et onze laboratoires étrangers (Tunisie, Algérie, Maroc, Sénégal, Suisse, Belgique, Canada, Roumanie, Portugal).

14. <http://www.3slf.fr>

15. Les membres de la 3SLF sont rattachés à 24 unités de recherche d'universités, 11 UMR CNRS et 7 équipes d'universités ou laboratoires étrangers.

16. <http://www.sfhs.fr>

17. <http://www.sfps.fr>

18. Entre 2014 et 2018, le GDRI 836 CNRS intitulé « L'écologie corporelle dans les activités physiques, adaptées et sportives » (ECAPAS) a contribué à structurer le développement de la SF²S

19. <http://s2ms.eu>

20. En mai 2023, la 10^{ème} Biennale de l'AFRAPS se tiendra à Brest, sur le thème « Éducation, performance & innovation. Quels sports collectifs demain ? ».

21. En juin 2021, le 11^{ème} congrès de la 3SLF se tenait à Rennes, sur le thème « Dire, faire et analyser. La sociologie du sport face au

langage ».

22. Les 20^{èmes} Carrefours d'Histoire du Sport ont eu lieu du 18 au 20 octobre 2022 à l'Université de Limoges, sur le thème « Autopsie de l'échec sportif. Regards historiques ».

23. L'édition de ces revues mobilise une part importante des communautés concernées pour soumettre les résultats de travaux de recherche, organiser l'expertise scientifique des textes (qui implique plusieurs experts par texte et la gestion d'un dialogue dit « en double aveugle ») et assurer la production matérielle et la diffusion des articles.

24. Visant à satisfaire à la demande de formation ou de préparation aux concours (notamment le CAPEPS et l'Agrégation d'EPS), ces ouvrages s'adressent aux étudiants et/ou aux intervenants dans les divers secteurs de l'éducation physique et du sport, et s'efforcent de mettre en perspective connaissances scientifiques et pratiques professionnelles.

25. <https://www.cairn.info/revue-staps.htm>

26. <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sport.htm>

27. <https://journals.openedition.org/ejrieips>. Alors que la revue *Sciences sociales et sport* est reconnue par le Hcéres et la 19^e section du CNU, la revue *eJRIEPS* est reconnue par la 70^e section du CNU et est indexée dans la base de données *JournalBase* du CNRS.

28. <https://www.cairn.info/revue-corps.htm>. On peut noter que La S2MS envisage aussi, depuis sa création, l'édition d'une revue scientifique de langue française dans le champ du management du sport.

29. <https://www.naturerecreation.org>

30. <https://institut-recapps.com>

2. S'appuyer sur un riche vivier de jeunes chercheurs et chercheuses dispersés

Léna Gruas, Tanguy Derumaux, Cyriac Bouchet-Mayer, Thibaut Derigny et Clément Perrier

- 1 En France, plusieurs centaines de doctorants et jeunes docteurs en sciences humaines et sociales ont aujourd'hui pour objet d'étude le corps et les activités physiques¹. Cependant, plusieurs constats s'imposent : celui d'une grande diversité d'approches méthodologiques et disciplinaires, et celui d'une dispersion institutionnelle de ces jeunes chercheurs travaillant sur des objets communs mais souvent peu en lien, voire isolés. Partant de ce constat, le Réseau des Jeunes Chercheuses en Sciences Humaines et Sociales « Corps & Activités Physiques » (RJC-SHS-CAP) a été créé en 2021 à l'initiative de quelques jeunes chercheuses et chercheurs et s'est progressivement organisé et structuré.
- 2 Profitant de la perspective offerte par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la dynamique de structuration nationale autour du Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) et de l'action scientifique inter-Maisons Sciences de l'Homme (MSH) « Sports et Sociétés » présentés dans les chapitres précédents, l'objectif principal du RJC-SHS-CAP est de contribuer à la mise en

place de synergies entre jeunes chercheuses et chercheurs afin qu'elles et ils s'engagent dans des projets collectifs d'animation, de production et de valorisation scientifique autour d'axes de travail transversaux et pluridisciplinaires. Par exemple, des séminaires de recherche organisés par et pour les jeunes chercheurs ont été mis en place, ainsi que des journées de travail collectif sur la structuration du réseau. Par ailleurs, le RJC s'efforce de faciliter les liens entre les jeunes chercheurs, le milieu académique et les univers sociaux concernés par le partage d'informations et l'instauration de vecteurs de communication. Une liste de diffusion a ainsi été mise en place. Elle compte plus de 310 inscrits, tandis qu'un site internet de partage des actualités, d'archivage des activités du réseau et d'interface avec les mondes académiques et professionnels a été créé ².

- 3 Le RJC projette également, en lien avec le RTP et l'action scientifique inter-MSH « Sports et Sociétés », de travailler à l'élaboration d'un annuaire en ligne répertoriant à la fois les jeunes chercheurs mais aussi les organismes et institutions susceptibles ou désireux de développer des liens avec le monde de la recherche ; l'enjeu étant de favoriser les liens et les transferts de connaissances entre les jeunes chercheurs et les milieux non académiques. Enfin, le RJC se constitue en observatoire des parcours de professionnalisation des jeunes chercheurs, depuis les débuts de la thèse jusqu'à l'occupation d'une position stabilisée dans le système d'emploi ³. Grâce à ces différents axes d'intervention, ce dispositif ambitionne de créer des conditions favorisant la mise en relation et la collaboration des jeunes chercheurs et chercheuses entre eux, mais aussi avec le reste du monde académique et de la société. La coordination du réseau est assurée, de façon collégiale, par les membres qui souhaitent prendre part à son animation. Ils se réunissent pour penser les orientations stratégiques et mener des actions visant à les mettre en œuvre. Le

comité de coordination, appelé à se renouveler régulièrement, est actuellement composé de quatorze jeunes chercheurs et chercheuses.

- 4 Afin de disposer de données plus précises sur les jeunes chercheurs et de concevoir les orientations stratégiques du RJC sur la base de données empiriquement fondées, deux enquêtes ⁴ par questionnaire ont été construites puis validées par un Délégué à la Protection des Données. Elles ont été diffusées en ligne, simultanément, à l'automne 2022, à partir de la liste de diffusion du RJC-SHS-CAP et avec l'aide des sociétés savantes en SHS du sport, des unités de recherche recensées à l'été 2021, des Maisons des sciences de l'homme, via le réseau national (RnMSH), de l'alliance Athéna, du Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD), et enfin par les listes de diffusion de réseaux ou associations en SHS susceptibles d'héberger des jeunes chercheurs et chercheuses concernés par l'enquête.
- 5 Le premier questionnaire vise un recensement fondé sur le recueil de données générales et identifiantes : université, unité de recherche, inscription scientifique, etc. Il permet, à partir de 162 réponses, de dresser un état des lieux des thématiques traitées dans les thèses tout en caractérisant le détail des forces en présence, des lieux d'exercice, des méthodes et des terrains d'enquête, ou encore des disciplines et établissements d'inscription. Ce recensement s'est accompagné d'une seconde enquête par questionnaire, cette fois-ci totalement anonyme, visant à documenter les trajectoires de formation et de professionnalisation des doctorants et docteurs non titulaires travaillant en sciences humaines et sociales sur le corps et les activités physiques ⁵. Cette dernière permet de documenter les conditions de travail pendant et après la thèse, les trajectoires sociales et professionnelles des répondants, mais aussi leur santé mentale par la mesure d'un niveau d'épuisement professionnel –

présentée plus en détail dans le chapitre suivant. L'enjeu des données produites est de comprendre ce qui réunit et ce qui sépare les jeunes chercheurs enquêtés, et la façon dont ils et elles peuvent se retrouver autour d'enjeux, d'ambitions et de projets partagés. Cette enquête a obtenu 335 réponses complètes qui ont permis de décrire les conditions d'exercice, les trajectoires sociales et professionnelles ainsi que la santé mentale des jeunes chercheurs en SHS sur le corps et les activités physiques ⁶.

- 6 Les données récoltées sont foisonnantes, originales et constituent une ressource précieuse pour la compréhension du champ de recherche et l'organisation de l'écosystème dans lequel s'inscrivent ces jeunes chercheurs et chercheuses. Elles feront l'objet de plusieurs publications scientifiques dans les prochains mois. Le présent chapitre permet, quant à lui, de jeter un premier regard sur les profils des jeunes chercheurs qui ont répondu à l'enquête. Il offre aussi une vision sur leurs nombreux facteurs de dispersion. La seconde partie du chapitre insiste sur les trajectoires sociales et universitaires qui amènent à s'engager en thèse, en montrant la diversité des parcours et la multiplicité des motifs d'entrée dans des carrières doctorales très incertaines, objets de remises en cause régulières.

Des jeunes chercheurs et chercheuses nombreux, mais dispersés

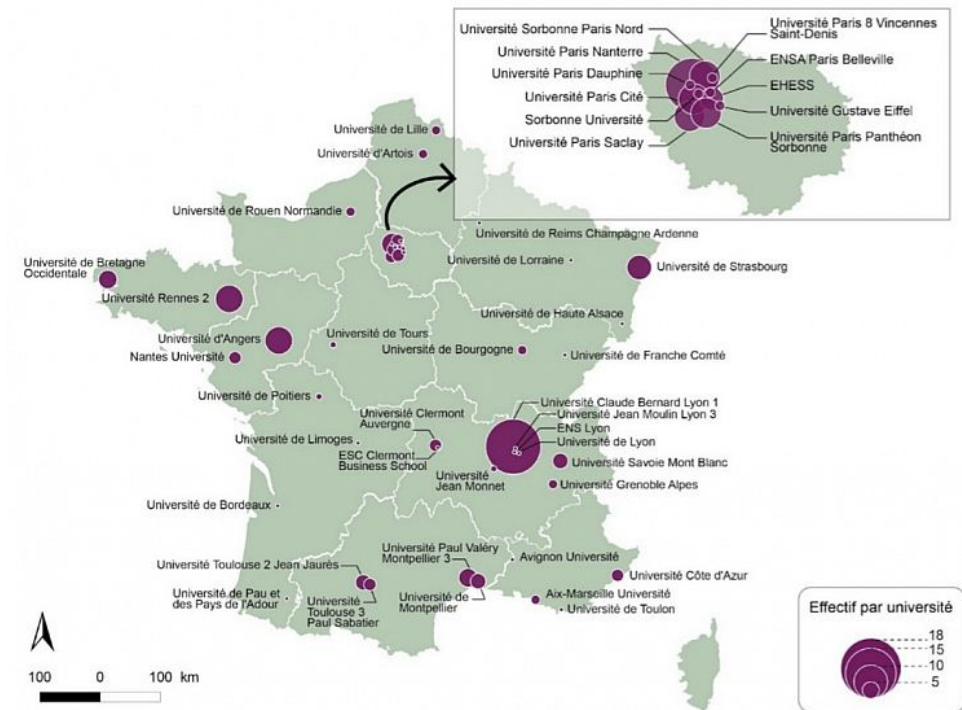
- 7 L'enquête déployée permet d'identifier les jeunes chercheurs et chercheuses inscrits dans les différents réseaux de diffusion mobilisés. La pluralité des répondants met en évidence un riche vivier, parsemé sur l'ensemble du territoire, couvrant de nombreuses disciplines scientifiques, dont un grand nombre sont à

la marge des communautés scientifiques constituées. Elle permet de montrer que les 335 jeunes chercheurs et chercheuses considérés constituent un collectif inhomogène. Plusieurs facteurs de dispersion sont repérables.

Une dispersion géographique et institutionnelle dans de nombreuses structures de recherche

- 8 Les répondants au recensement (n=162) sont inégalement répartis à travers la France métropolitaine (Figure 1)⁷. Ils et elles sont dispersés au sein de 49 universités et de 94 unités de recherche. 20% sont localisés dans la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) – avec en particulier 11% de répondants inscrits à l'Université Claude Bernard Lyon 1. 19% se trouvent dans la région Île-de-France (répartis au sein de 9 établissements de l'enseignement supérieur et de 25 unités de recherche) et 9% dans la région Bretagne avec 6% d'inscrits à l'Université de Rennes, au VIPS², deuxième laboratoire le plus représenté après le L-ViS (11%, Université Claude Bernard Lyon 1). Plusieurs zones géographiques mettent en lumière la dispersion institutionnelle des jeunes chercheurs sur le corps et les activités physiques et sportives dans une multitude d'unités de recherche, parfois au sein d'une même université⁸. La situation dans la région Île-de-France est révélatrice de l'éclatement géographique des établissements d'enseignement supérieur accueillant les laboratoires : 11 établissements de l'enseignement supérieur d'Île-de-France hébergent des jeunes chercheurs travaillant pourtant sur des thématiques communes.

Figure 1. Localisation des répondants en fonction des établissements d'inscription en doctorat



Une faible adhésion aux sociétés savantes

- 9 Seuls 28% des répondants sont membres d'au moins une société savante. Les deux sociétés les plus représentées sont la 3SLF (27%) et la SFHS (13%), mais 61 sociétés savantes différentes sont mentionnées par les répondants⁹, dont seulement 11 sont directement liées à la thématique du sport¹⁰. Les sociétés savantes citées s'organisent presque toutes autour d'un ancrage disciplinaire, et non thématique, et très peu semblent en mesure de regrouper les chercheurs et jeunes chercheurs autour d'un objet de recherche commun selon une approche pluridisciplinaire. Plus de 70% des répondants sont donc à la marge de ces dynamiques collectives, et moins de 15% d'entre elles et eux adhèrent à une société savante dont la thématique centrale est le sport ou les activités physiques. Ces données attestent de la dispersion scientifique des jeunes chercheurs et chercheuses dans la mesure où ils et elles sont peu

engagés dans ces démarches collectives : ces jeunes chercheurs ne se rencontrent donc que rarement autour de thématiques ou d'objets de recherche pourtant communs. Relevons tout de même que cette absence d'adhésion ne signifie pas que les jeunes chercheurs ne fréquentent pas les sociétés savantes, en particulier parce qu'ils sont nombreux à participer aux congrès qu'elles organisent. Pour autant, ces participations sont rarement suivies d'un engagement sur le temps long et ne constituent donc pas un vecteur de dynamiques ou de structuration scientifique entre jeunes chercheurs.

Une dispersion disciplinaire : le corps et les activités physiques sous le prisme de nombreuses disciplines scientifiques

- 10 Les jeunes chercheurs dont les thématiques s'inscrivent dans le champ du corps et des activités physiques relèvent de plus de vingt disciplines des SHS (Tableau 1). Toutefois, la majorité est concentrée en STAPS (27%) et en sociologie (20%). L'intérêt de la démarche pluridisciplinaire ne semble plus être à démontrer à l'heure où la plupart des Appels à Projets (AAP) scientifiques valorisent les dynamiques d'articulation des regards disciplinaires dans les projets de recherche. Pourtant, l'exigence de travailler en pluridisciplinarité se heurte à des logiques de structuration par discipline (au sein des unités de recherche ou des sociétés savantes) qui renvoient à des enjeux institutionnels de cohérence scientifique. L'un des défis du RJC est toutefois, à côté de cette structuration à partir d'approches disciplinaires, de permettre les échanges entre jeunes chercheurs et chercheuses aux ancrages disciplinaires multiples.

Tableau 1. Discipline(s) d'inscription en doctorat

	Effectifs	Pourcentage
--	-----------	-------------

STAPS	96	27,4
Sociologie	71	20,3
Géographie	36	10,3
Histoire et histoire de l'art	28	8
Anthropologie/ethnologie	26	7,4
Psychologie	21	6,0
Sciences de l'éducation	15	4,3
Architecture et arts	14	4,0
Langues et Sciences du Langage	13	3,7
Autres (moins de 10 citations) ^a	58	16,6

a. Moins de 10 citations, par ordre croissant : droit, économie, sciences de gestion et management, sciences de l'information et de la communication, science politique, lettres/littérature, archéologie, aménagement et urbanisme, santé publique, philosophie, sciences religieuses.

Une dispersion des approches sur des thématiques communes

- 11 Comme l'illustre la figure 2, les thématiques de recherche s'inscrivent principalement dans deux grands thèmes : le sport et/ou l'activité physique d'un côté, et le domaine de la santé incluant les recherches autour des soins, de la maladie, ou encore du handicap, de l'autre. Ces thèmes sont abordés sous des angles transversaux variés : politiques publiques, enseignement, genre, socialisation, territoires, numérique, ou encore profession.

Figure 2. Nuage de mots représentant les thématiques de recherche et les intitulés de doctorat des jeunes chercheurs



- 12 Le formulaire de recensement interrogeait également les jeunes chercheurs sur les mots-clés associés à leur recherche. Contrairement à ce que l'on pourrait immédiatement imaginer, le terme « sport » (qui est le plus fréquemment cité dans le titre des thèses) n'est pas l'élément central et revient à seulement six reprises sur l'ensemble de l'échantillon. Cela marque le fait que les travaux sur le corps et les activités physiques englobent des perspectives bien plus larges dans leurs visées, avec des approches extrêmement diverses qui multiplient les regards sur des objets assez proches. En ce qui concerne les thématiques de recherche, les jeunes chercheurs se rattachent principalement à deux des axes structurants du RTP et de l'action scientifique inter-MSH « Sports et Sociétés » : « Santé et Société » (44%) et « Éducation et Inclusion » (40%). Les axes « Emploi, tourisme et développement durable » et « Relations internationales et diplomatie scientifique », concernent pour leur part respectivement 28% et 14% des thèses des répondants. Les axes thématiques du RTP et de l'action scientifique inter-MSH semblent à ce titre relativement bien ajustés aux travaux des jeunes chercheurs ; moins de 5% des répondants ne s'étant retrouvés dans aucun des quatre axes.

Une prédominance du recours aux méthodes qualitatives

- ¹³ Les démarches qualitatives sont les plus mobilisées dans les doctorats (56%), mais 37% des enquêtés utilisent des méthodes mixtes, et seuls 8% se définissent comme exclusivement quantitativistes. Entre autres méthodes d'enquête, l'entretien (81%) et l'observation (65%) sont les plus utilisées, alors que le travail sur archives (30%) et les méthodes statistiques (29%) sont moins mobilisés par les jeunes chercheurs. Si les choix méthodologiques sont nécessairement guidés par des arguments de nature scientifique, liés aux questions de départ et à la construction de chaque recherche, ces informations laissent tout de même entrevoir des limites dans la capacité à recourir aux méthodes quantitatives. Ce constat incite à développer des liens avec les infrastructures de recherche labellisées IR* des SHS telles que PROGEDO ¹¹ ou Humanum ¹², les plateformes déployées dans les MSH ¹³, ou même des réseaux scientifiques comme Mate-SHS ¹⁴ qui portent une réflexion et des actions de formation sur les outils et méthodes de traitement des données en SHS à l'heure de la « science ouverte ».

Une grande diversité des terrains d'enquête et acteurs étudiés

- ¹⁴ Les jeunes chercheurs s'appuient sur différents organismes afin d'avoir accès à un terrain, des données ou des populations d'enquête : 37% passent par des associations, 20% par des établissements d'enseignement, 21% par d'autres organismes publics (collectivités, hôpitaux, OFB, etc.), 21% par des fédérations sportives, 18% par le biais d'entreprises et seuls 6% ont été en contact avec des ministères pour récolter leurs données de recherche. Si ces résultats ne permettent pas de connaître la nature exacte des terrains d'étude ou

des populations étudiées par les jeunes chercheurs, ils donnent cependant une idée des terrains investis dans le cadre des recherches doctorales et postdoctorales. L'identification plus fine de ces lieux et de ces acteurs constitue un enjeu important, tout comme la mise en lumière des relations plus ou moins durables nouées avec eux. Ces relations favorisent le transfert de connaissances lorsque des liens renforcés se tissent entre les jeunes chercheurs et chercheuses et les univers sociaux qu'ils et elles étudient. Les enjeux sont ici tout autant celui de l'accès aux données, que ceux de l'intérêt réciproque et de la circulation des savoirs, qui permettent également d'envisager des financements et des accueils, sur le temps long, par des acteurs et des institutions non universitaires.

Trajectoires sociales et universitaires : des aspirations à la recherche rudement mises à l'épreuve

- 15 Le versant de l'enquête sur les trajectoires de formation et de professionnalisation (n=335) décrit les profils et les carrières des jeunes chercheurs et chercheuses. Ils et elles choisissent majoritairement les métiers de l'enseignement supérieur et la voie de la recherche pour s'orienter professionnellement. Malgré des profils homogènes et particulièrement dotés en ressources sociales, économiques et culturelles, les conditions de réalisation du travail doctoral conduisent à des remises en cause régulières de ce projet.

Des profils socio-démographiques relativement homogènes

- 16 L'échantillon est composé de 62% de femmes, 35% d'hommes et 3% ayant coché la catégorie « autres ». Cette répartition corrobore les données de l'enquête du RNCD ¹⁵, avec 62% de doctorantes inscrites dans les disciplines des sciences humaines et sociales. La distribution genrée des doctorantes et doctorants qui ont répondu varie cependant en fonction des disciplines scientifiques : celles et ceux inscrits en STAPS se rapprochent le plus de la parité, avec 42% d'hommes, alors que ces derniers sont sous-représentés chez les inscrits en psychologie (19%) ou en sciences de l'éducation (23%). L'âge moyen des enquêtés est de 31 ans. Il est tributaire du statut d'une part (31 ans pour les doctorants, 34 ans pour les jeunes docteurs), et de la discipline scientifique d'autre part (moyenne la plus basse : 28 ans pour les géographes, moyenne la plus haute : 36 ans en sciences de l'éducation).
- 17 Sans surprise, au regard des chiffres connus sur le niveau d'études selon le milieu social (Insee, enquête Emploi, traitements MENJS-MESRI-DEPP, 2022) ¹⁶, les jeunes chercheurs sont issus des couches les plus aisées de la population française : 61% ont au moins un parent issu de la PCS « Cadre et profession intellectuelle supérieure » (le père pour 40%, la mère pour 32%) et dans 22% des cas les deux parents sont cadres. Les enquêtés sont dans une très large majorité détenteurs ou détentrices d'un baccalauréat général et titulaires d'un bac S (40%), d'un bac ES (25%) ou L (24%). Les bacs technologiques et professionnels ne représentent que 5% des répondants. En ce qui concerne les configurations familiales, plus de la moitié des répondants habitent avec leur conjoint (54%), 29% vivent seuls, 11% en colocation, et 16% des répondants ont au moins un enfant à charge, dont 13% sont des familles monoparentales. Si l'hétérogénéité des configurations familiales ne constitue pas nécessairement une singularité par rapport à d'autres populations

étudiées, le caractère chronophage d'un travail doctoral, l'investissement personnel qu'il implique et la pauvreté des dispositifs d'accompagnement offerts, couplés à l'isolement institutionnel, laissent supposer de fortes inégalités dans les conditions de réalisation de la thèse ; avec un cumul de désavantages pour les personnes ayant un ou plusieurs enfants à charge, qui plus est dans un contexte monoparental.

Des trajectoires universitaires, disciplinaires et professionnelles à géométrie variable

- 18 La volonté de s'engager dans un parcours doctoral émerge le plus souvent au cours des études (40%) ou une fois le master obtenu (32%), plus rarement dès le début des études supérieures (15%) ou après l'entrée dans la vie professionnelle (12%). La « passion » ou la « vocation » sont souvent associées au travail de recherche ¹⁷, mais nos données participent à déconstruire la croyance selon laquelle le goût pour la recherche serait inné : elles montrent au contraire que l'engagement dans un cursus doctoral se construit dans le prolongement de la scolarité et au fur à mesure de la socialisation scientifique et/ou à la recherche.
- 19 Les ancrages disciplinaires correspondent à des trajectoires des jeunes chercheurs différentes selon les disciplines scientifiques du doctorat. En effet, dans les trois disciplines les plus représentées dans l'échantillon (STAPS, sociologie, géographie), le fait d'être passé ou non par plusieurs de ces disciplines varie fortement. Ainsi, les jeunes chercheurs inscrits en thèse en STAPS sont 60% à connaître une trajectoire universitaire « monothématique », c'est-à-dire à avoir obtenu une licence et un master en STAPS. Sur le même principe, les géographes suivent une trajectoire universitaire « monodisciplinaire » autour de leur discipline scientifique de

référence (56%). En revanche, cela ne concerne que 40% des jeunes chercheurs en sociologie, issus de masters et plus encore de licences dans d'autres disciplines.

- 20 La grande majorité des répondants est issue d'un master recherche (61%) et d'un cursus universitaire classique (86%) plutôt que d'une grande école. Seuls 13% des répondants sortent d'une grande école (ENS, EHESS, EHESP ou Sciences-Po). Ce chiffre corrobore à nouveau les résultats de l'enquête du RNCD ¹⁸ montrant que les doctorants en SHS sont moins souvent issus des grandes écoles que ceux inscrits dans les domaines de sciences et technologie et des sciences de la vie et de la santé.
- 21 Enfin, 14% des jeunes chercheurs sont titulaires d'un concours de la fonction publique : l'agrégation pour 40% d'entre eux (21% sont agrégés d'EPS, 19% ont une autre agrégation) et le CAPES pour 38% des répondants (16% de CAPEPS, 22% un autre CAPES ¹⁹). Parmi les enquêtés, les parcours professionnels constitués d'une phase d'emploi dans l'enseignement, et notamment dans l'enseignement de l'Éducation physique et sportive (EPS), constituent donc une voie d'accès possible, mais relativement marginale, au doctorat.

L'entrée en thèse : le début d'une carrière de chercheur ?

- 22 Une certaine continuité peut être observée entre le mémoire de fin d'études de master et l'inscription en doctorat, aussi bien dans l'encadrement du travail scientifique (dans 44% des cas, le directeur de thèse a également encadré le mémoire) que dans le parcours d'accès à la thèse : plus de la moitié des répondants (55%) déclarent avoir été étudiants durant l'année précédant l'entrée en thèse. 11% ont été sans emploi, avec ou sans droits au chômage, tandis que 40% ont été salariés ou indépendants. Pour plus de la moitié des enquêtés (57%) cet emploi était en lien soit avec les études de master, soit avec

la thématique de thèse. Le sujet de thèse est le plus souvent construit par les jeunes chercheurs, ou co-construit avec le directeur (dans 81% des cas). Seuls 17% des répondants déclarent avoir candidaté à une thèse dont le sujet était défini en amont. Ce cas de figure est plus fréquent dans les domaines des sciences et technologies et des sciences de la vie et de la santé, où les encadrants délimitent, dans plus de 80% des cas, les sujets de thèse, la question de recherche et ses enjeux ²⁰ .

- 23 L'entrée en thèse est principalement motivée par le désir d'approfondir scientifiquement un sujet d'étude (53% des répondants), plus que par une perspective de carrière académique, qui représente 25% des déclarations de premier motif d'inscription. La nature du travail doctoral, tel qu'il est perçu ou projeté au moment de l'entrée en thèse, ressort ainsi comme motif privilégié d'engagement en doctorat. 12% des répondants déclarent par ailleurs s'être engagés dans le doctorat afin d'accroître leurs qualifications professionnelles, et seuls 7% pour bénéficier d'une source de revenus. Dans les réponses « autres », constituant 5% de l'échantillon, quelques répondants font part d'un choix par défaut (« *je ne savais pas trop quoi faire* »). L'engagement en doctorat est alors intimement lié à l'activité de travail, plutôt qu'à des motifs hors travail comme c'est parfois le cas pour d'autres professions ²¹ . Le déroulé du travail doctoral dans des conditions acceptables requiert alors *a minima* des conditions institutionnelles permettant de mener plusieurs tâches simultanément et souvent annexes au projet de recherche initial.
- 24 Un écart est finalement mis en exergue entre les projections à l'entrée en doctorat et le travail réel qui est découvert au fur et à mesure de l'avancée en thèse : 61% des répondants affirment consacrer moins de 50% de leur temps de travail à la recherche, le

reste du temps étant dédié aux tâches administratives, d'enseignement, aux activités salariées secondaires, etc. La volonté de se consacrer avant tout au déploiement du travail de recherche se heurte ainsi peu à peu aux contraintes des carrières doctorantes.

La recherche comme aboutissement professionnel : des aspirations à la désillusion

- 25 De manière générale, les jeunes chercheurs considèrent la préparation à l'insertion professionnelle durant la thèse comme insatisfaisante : 43% se déclarant insatisfaits et 15% très insatisfaits. Ces résultats inquiétants sont le reflet d'une socialisation professionnelle quasi exclusivement tournée vers le milieu académique au cours du travail doctoral. La singularité du modèle professionnel auquel les jeunes chercheurs sont exposés au cours de leur doctorat n'offre que peu d'autres perspectives pour la suite de la carrière, renforçant l'idée que la professionnalisation dans l'enseignement supérieur est la seule issue envisageable. Le projet professionnel évolue peu entre le début du doctorat, le cœur de ce dernier et l'après-soutenance. Celui-ci est principalement dédié à la recherche : lors de l'entrée en thèse, 85% des répondants déclarent souhaiter travailler dans l'enseignement supérieur, 64% dans le domaine de la recherche publique et 31% dans la recherche privée. Les autres réponses significatives mentionnent le secteur public (hors enseignement supérieur et recherche) pour 29% des répondants.
- 26 Avec l'avancée de la thèse, le projet professionnel s'affine mais demeure orienté vers la recherche : 58% déclarent vouloir devenir Maître de conférences et 53% envisagent un poste dans un organisme de recherche (CNRS, INSERM, INED, etc.). Si les aspirations académiques chutent de plus de 10% par rapport à

l'entrée en thèse, seuls 7% des répondants envisagent de rompre totalement avec la recherche. Les données récoltées révèlent en revanche que les moyens disponibles pour concrétiser ce projet professionnel demeurent largement insuffisants : le « *faible nombre de postes de titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche* » ²² en SHS apparaît lentement comme un obstacle au projet initial.

- 27 Sur ce point, il est intéressant de s'arrêter sur le regard des jeunes docteurs enquêtés, qui représentent 25% de l'échantillon (n=89). La soutenance de la thèse remonte en moyenne à 3 ans, mais ce délai est largement tributaire de la discipline scientifique : 1,6 an en STAPS, 3,7 ans en sociologie, 4 ans en géographie et 5,5 ans en anthropologie/ethnologie. Ces données mettent en évidence la difficulté plus ou moins importante à rompre avec le statut de jeune chercheur et à obtenir un poste de titulaire dans le milieu académique en fonction des disciplines. Les dissemblances de trajectoires relevées, à l'aune des ancrages disciplinaires, laissent supposer des parcours académiques semés d'embûches pour parvenir à « décrocher » un poste. Comme nos données l'attestent, devenir chercheur ou chercheuse dans certaines sections universitaires requiert beaucoup de patience et d'engagement, sans pour autant être certain ou certaine de parvenir à convertir ses aspirations professionnelles en poste pérenne. Après la soutenance, les jeunes docteurs continuent néanmoins à envisager un avenir de Maître de conférences ou de chercheur dans le milieu académique. Ils deviennent cependant plus nombreux à imaginer rompre avec le milieu de la recherche (17%). Alors que le projet professionnel initial se heurte aux obstacles qui jalonnent l'entrée dans les carrières, les jeunes docteurs semblent ne pas avoir acquis les ressources, au cours de leur cursus doctoral, qui leur permettraient de faire évoluer leurs premières aspirations professionnelles. Ces données contrastent

avec celles recueillies sur la même question avant la soutenance de thèse. La portion croissante des effectifs souhaitant quitter le monde professionnel de la recherche une fois le travail doctoral achevé, rend certainement compte d'un désenchantement progressif du travail de recherche au fil de la trajectoire. Ce désenchantement correspond pour partie à l'accroissement de la lucidité relative à l'écart entre des aspirations professionnelles qui s'épuisent, et la perception des chances effectives de parvenir à les convertir.

- 28 Les jeunes chercheurs et chercheuses travaillant sur le corps et les activités physiques en SHS constituent un vivier conséquent et un fort potentiel de recherche et d'innovation sociale. Les disparités disciplinaires et la dispersion territoriale compliquent la structuration thématique et l'émulation des dynamiques de recherche communes. Elles constituent aussi des atouts : d'un côté, elles impliquent la multiplication des approches, des ancrages et des thématiques et constituent des forces de renouvellement de la communauté scientifique favorisant la pluridisciplinarité. De l'autre, elles assurent un ancrage social et territorial des recherches.
- 29 Pour autant, l'expérience de la thèse, qui varie fortement selon les conditions de sa réalisation, apparaît fréquemment comme source d'un processus progressif de désenchantement au regard du monde de la recherche, qui peut conduire à l'abandon des travaux et de l'usage social de connaissances et de compétences durement acquises. La prise de conscience du manque d'opportunités de professionnalisation, notamment dans l'univers académique, se double de l'expérience des faibles moyens de fonctionnement et de conditions de précarité durant le doctorat. Les abandons

postdoctoraux finissent ainsi d'épuiser un riche vivier de ressources et de compétences.

- 30 Les données produites permettent de mesurer les efforts à réaliser pour favoriser l'insertion professionnelle dans des carrières durables de chercheurs. N'y a-t-il pas un enjeu crucial à valoriser l'expérience de la thèse qui, trop souvent, conduit à abandonner le monde de la recherche, de la formation et de l'expertise, faute de perspectives ? La structuration de dispositifs et réseaux nationaux peut aider à renforcer les liens avec les univers sociaux et les secteurs professionnels, en mobilisant par exemple davantage l'opportunité de financement de thèses Cifre ²³, qui sont pour l'heure très peu nombreuses dans le domaine concerné. Cela aurait l'avantage de contribuer à renforcer les chaînes de transfert des connaissances vers les acteurs non académiques, tout en facilitant la professionnalisation des jeunes chercheurs.
- 31 La reconnaissance du niveau de qualification doctoral, le déploiement de postes pérennes, l'accompagnement à la formation professionnelle ainsi que la mise en œuvre des moyens pour que les jeunes chercheurs puissent se focaliser sur leur travail de recherche semblent un préalable. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour faire correspondre les nécessités inhérentes au travail doctoral (temps, moyens matériels, ingénierie de la recherche, etc.) avec les exigences de la thèse et de l'après-thèse en termes de production scientifique. Il s'agit aussi d'un pilier fondamental pour poser les bases d'une structuration de la recherche en SHS qui contribue à l'accompagnement des politiques publiques et à l'innovation sociale, en s'appuyant sur les connaissances originales produites sur le corps et les activités physiques.
-

NOTES

1. « Corps et activités physique » regroupe à la fois les études portant sur les pratiques physiques, sportives, artistiques, d'entretien, de santé, de loisirs, ou professionnelles mettant en jeu les corps.

2. <https://rjc-shs-cap.fr/>

3. Vernières, M., Fourcade, B. et Paul, J.-J. « L'insertion professionnelle dans les pays en développement : concepts, résultats, problèmes méthodologiques », *Tiers-Monde*, 140(35), 1994, p. 725-750.

4. À plusieurs reprises, les résultats indiquent des pourcentages dont le total est supérieur à 100%, s'expliquant par la possibilité de répondre selon des choix multiples.

5. Les deux enquêtes sont ainsi extrêmement liées mais pour des raisons de confidentialité liées à la RGPD, il n'a pas été envisageable que le recensement, nominatif, et le questionnaire, anonyme, constituent une seule et même enquête.

6. Nous souhaitons souligner l'importance du travail collectif dans la réalisation de cette enquête, qui dépasse largement les auteurs des chapitres 2 et 3 du présent ouvrage. Zita Messan, Océane Minard-Carneiro, Amaël François, Clément Lopez, Ilona Chiabaut, Etienne Fiacre, Rafael Lemaire, Alan Lequellec ou encore Thibaut Aussant ont participé à la conception du questionnaire lors des journées trimestrielles de travail courant 2022, puis à sa diffusion au cours de l'automne 2022. Nous notons également l'importance des nombreuses personnes dans les différentes organisations qui ont contribué à la diffusion de l'enquête à l'attention des jeunes chercheurs.

7. Aucun jeune chercheur inscrit dans un établissement ultramarin n'a participé à l'enquête.

8. Par exemple, l'ISP (Institut des sciences sociales du politique) et l'IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société) qui constituent deux structures pourvues en jeunes chercheurs travaillant sur une même thématique au sein de l'Université Paris Nanterre.

9. 3SLF, SFHS, S2MS, ACAPS, ARIS, SF²S, AFRAPS, SHA2Cirque, SFPS, CCCirque, Institut ReCAPPS, AFEA, CREIS-TERMINAL, AFS, AFEA, AMADES, RJCTS, SFE, ESE, Eusko Ikaskuntza, SOPHAU, RUCHE, GIRAF-IFFD, SAES, CIERA, SIPS, EASP, ADRIPS, CNFG, SAES, SIEFAR, AISLF, SSE, AFM, SHF, SFP, AECSE, AJCSEF, ICTM, SFSIC, AIMS, AEGES, ASA, SMH, IUSAFS, Halqa), RJCSS, ISHPES, SFSP, EASA, CNFG, SSHA, ABA, AISLF, CSH, RERIS, ARBRE, ATIEF et AFA.

10. 3SLF, SFHS, S2MS, ACAPS, ARIS, SF²S, AFRAPS, SHA2Cirque, SFPS, CCCirque et Institut ReCAPPS.

11. Infrastructure de recherche en sciences humaines et sociales (PROduction et Gestion des Données) dont l'objectif est de développer la culture des données en SHS. <https://www.progedo.fr/>

12. Infrastructure de recherche dédiée au sciences humaines et sociales et aux humanités numériques proposant des services numériques pour les programmes de recherche et animant un réseau de consortiums consacrés aux thématiques des humanités numériques. <https://www.huma-num.fr/>

13. <https://www.msh-reseau.fr/plateformes>

14. <https://mate-shs.cnrs.fr/>

15. Cf. Pommier, S., Talby, M., Auffray-Segurette, M., Dalaut, M., Eijsberg, H., Elshawish, P., et Muller, H., *Le Doctorat en France. Regards croisés sur la formation doctorale*, Rapport du RNCD, 2022.

16. <https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/>
17. Cf. Piché, S. et al., *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*. Presses de l'Université Laval, 2011
18. Cf. Pommier et al., *op. cit.* 2022.
19. Le CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive) est la spécialité du CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré) permettant d'enseigner l'Éducation Physique et Sportive dans le second degré en France.
20. Cf. Pommier et al., *op. cit.* 2022.
21. Cf. Roux, N., « Faire de nécessité soutenabilité. Tenir et vieillir comme saisonnier/ère agricole ». *Revue Française de sociologie*, 61(2), 2020, p. 177-206.
22. Thibault, F., et Streliski, S., *Les indicateurs bibliométriques pour les SHS. État de la question*. Rapport de l'alliance Athéna, 2022, p 18.
23. La Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) est un accord contractuel permettant à un acteur socio-économique (entreprise, association, collectivité territoriale) de bénéficier d'une aide financière pour **recruter un doctorant** dont les travaux scientifiques, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

3. Des jeunes chercheuses et chercheurs actifs, au risque d'un épuisement professionnel

Cyriac Bouchet-Mayer, Thibaut Derigny, Flora Medareg-Narou, Tanguy Derumaux, Léna Gruas et Clément Perrier

- ¹ Ce chapitre vise à rendre compte des conditions d'exercice des doctorants et des docteurs en cours de professionnalisation (au sens de la recherche d'un poste pérenne), travaillant en sciences humaines et sociales sur le corps et les activités physiques. Il s'agit d'interroger ce que ces conditions produisent sur les jeunes chercheurs et notamment les difficultés engendrées par certains contextes sur leur épuisement professionnel. Pour cela, une enquête a été menée auprès de 335 jeunes chercheurs et chercheuses par le Réseau des Jeunes Chercheur·ses en Sciences Humaines et Sociales « Corps & Activités Physiques » (RJC-SHS-CAP) ¹. L'hyperactivité professionnelle ² des jeunes chercheurs sera d'abord présentée, suivie des enjeux qu'elle sous-tend et des conditions d'exercice des activités de recherche, avant d'engager une réflexion plus générale sur les implications de ces dernières en termes d'épuisement professionnel.

L'hyperactivité de jeunes chercheurs cherchant à se professionnaliser dans l'enseignement supérieur ou la recherche

Un fort investissement dans l'animation, la valorisation, et la diffusion scientifique

- 2 Le premier constat est celui de jeunes chercheurs nombreux et actifs dans les missions et tâches qui jalonnent leur parcours. 90% des répondants – dont 75% de doctorants et 18% de docteurs ayant soutenu au cours des trois dernières années – ont communiqué à 2103 reprises lors d'évènements scientifiques, hors séminaires de laboratoire, ce qui constitue une moyenne de 7 communications par jeune chercheur. Les doctorants et jeunes docteurs sont 67% à avoir publié au moins un article dans une revue ou un chapitre dans un ouvrage à comité de lecture, et 30% dans une revue indexée au SMJR³. 60% des répondants ont contribué à la publication de chapitres d'ouvrage ou d'articles de revue sans comité de lecture ou à des fins de diffusion scientifique. 22% d'entre eux et elles ont participé à la coordination d'ouvrages collectifs ou de numéros de revue, et enfin, 8% ont publié au moins un livre. Par ailleurs, 38% des répondants ont déclaré avoir pris part à des enquêtes collectives en marge de leurs propres travaux de recherche et 41% avoir participé à l'organisation d'évènements scientifiques.
- 3 On constate ainsi une forte mobilisation scientifique autour d'activités de recherche et de diffusion des connaissances scientifiques. En revanche, comparativement aux autres supports, on note que le nombre de personnes ayant publié dans les revues indexées est relativement bas, eu égard au caractère peu adapté aux SHS des indicateurs bibliométriques internationaux, largement

documenté dans les rapports de l'alliance Athéna sur le doctorat en SHS ⁴ et sur les indicateurs bibliométriques pour les SHS ⁵, ou dans les travaux menés à propos de l'évaluation des productions scientifiques dans le domaine des sciences et techniques des activités physiques et sportives ⁶.

Tableau 1. Quantification des activités des jeunes chercheurs

	JC concernés (%)	Nb moyen par JC concerné
Communications dans des événements scientifiques	89.6%	7
Publications dans revues ou ouvrages à comité de lecture non indexés	66.7%	2.5
Publications dans des revues indexées	30.4%	1.8
Publications dans des revues ou ouvrages sans comité de lecture	60.1%	1.8
Coordination d'un ouvrage ou d'un numéro de revue	22.0%	1.5
Livre	8.8%	1.2
Orga événements scientifiques	41.0%	5.4
Enquêtes collectives	38.1%	2.8
Enseignement	58.5%	385h

Note de lecture : Les répondants à l'enquête sont 30.4% à avoir déjà publié dans une revue indexée et ont publié en moyenne 2 articles (1.8 exactement).

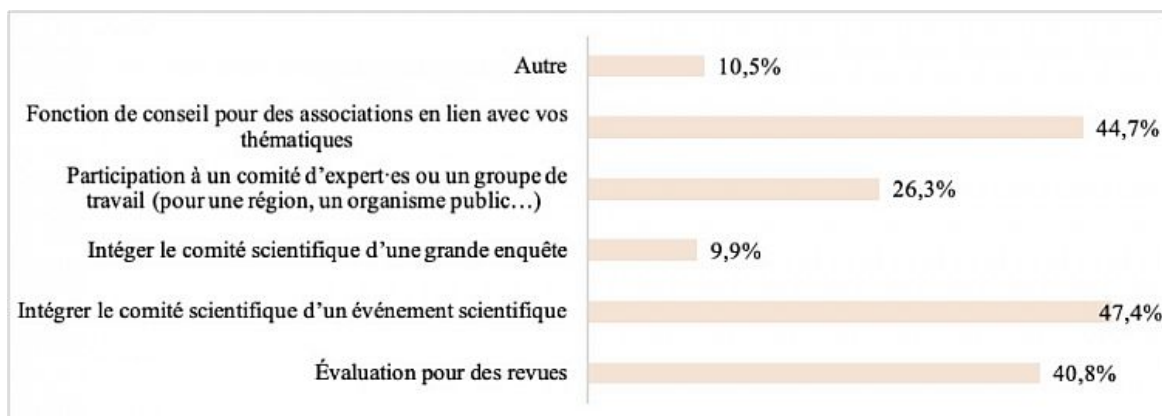
- 4 Concernant les activités de formation, 59% des répondants déclarent avoir dispensé environ 72 000 heures d'enseignement à l'université ⁷, pour une moyenne de 385 heures par personne. Ce taux horaire moyen correspond à deux années de service d'enseignement pour un

Maître de conférences (MCF) ou à deux ans de service d'un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ⁸. Ce taux horaire conséquent fait écho, d'une part, à une gestion de l'enseignement supérieur marquée par l'accroissement de la démographie étudiante ⁹, et, d'autre part, à l'absence de recrutement d'enseignants-chercheurs supplémentaires pour le compenser ¹⁰, entraînant la mise en sur-service des titulaires et le recrutement de jeunes chercheurs sous contrats précaires, notamment ceux de « vacataires ».

Des jeunes chercheurs sollicités en tant qu'experts

- 5 On observe que 41% des répondants déclarent avoir pris part à au moins une des missions d'expertise référencées dans la figure 1 ci-après. 47% des jeunes chercheurs impliqués dans ces missions d'expertise l'ont été par l'intégration au sein d'un comité scientifique, 45% en intégrant des conseils d'administration d'association au titre de conseil, 41% en réalisant des évaluations pour des revues, 26% en prenant part à des groupes de travail et d'expertise professionnels, 10% en intégrant le comité scientifique d'une grande enquête, et enfin 11% d'une autre manière, parmi lesquelles : expertise Hcéres, rédaction de rapports à destination des professionnels, évaluation appliquée de politiques publiques, etc.

Figure 1. Distribution de la proportion des jeunes chercheurs qui ont réalisé ces missions d'expertise



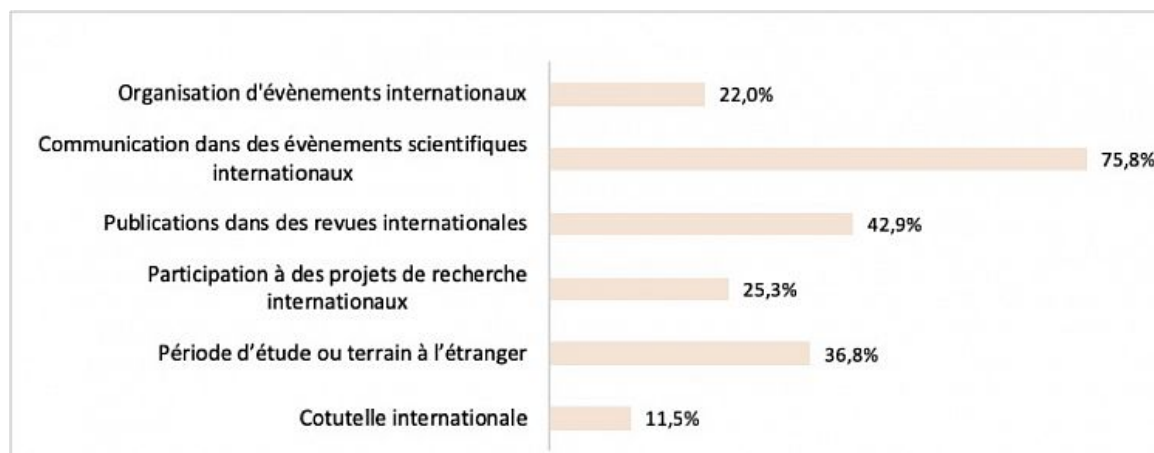
- 6 Ces missions d'expertise se doublent pour certains de fonctions de représentation des jeunes chercheurs occupées actuellement, ou à un moment de leur parcours, par 40% des répondants : 72% en tant que représentants des doctorants dans leur équipe de recherche, 21% ont siégé au conseil de l'École doctorale, 27% dans des commissions de l'université, 7% au sein des sociétés savantes et 16% dans des réseaux de jeunes chercheurs, d'autres au Hcéres ou dans des comités d'éthique. Enfin, un répondant sur trois déclare adhérer à au moins une des 61 sociétés savantes, associations ou réseaux de recherche mentionnés ; dont 56% dans des collectifs scientifiques dont l'objet renvoie explicitement au corps, à l'activité physique ou au sport. Les autres répondants évoquent des sociétés savantes avec un ancrage disciplinaire et non thématique.

Des jeunes chercheurs engagés dans la recherche internationale

- 7 56% des répondants à l'enquête déclarent en outre s'être impliqués dans l'élaboration de liens à l'international, dans le cadre de modalités référencées dans la figure 2 ci-dessous. Cette implication se traduit par des communications dans des événements scientifiques internationaux (76%), des publications dans des revues internationales (43%), des enquêtes de terrain à l'étranger (37%), la

participation à des projets de recherche internationaux (25%), l'organisation d'évènements internationaux (22%), ou enfin l'établissement d'une cotutelle internationale (12%). 74% des répondants annoncent qu'ils souhaitent développer leurs collaborations internationales. Il serait sur ce point intéressant de comparer ces résultats à ceux obtenus auprès d'autres populations de jeunes chercheurs pour pouvoir situer l'échantillon étudié et identifier les conditions institutionnelles propices à l'engagement dans une collaboration internationale. Quoi qu'il en soit, les répondants à l'enquête se montrent très actifs dans les activités d'enseignement, d'animation scientifique, d'enquête, de valorisation, d'expertise, de représentation, et dans le développement de liens à l'international.

Figure 2. Distribution des modalités de développement de liens à l'international par les jeunes chercheurs



Des obstacles persistants aux activités d'animation, de valorisation et de diffusion scientifique

- 8 Malgré cette dynamique scientifique, 41% des répondants identifient des obstacles ayant limité leur engagement dans ces activités concomitantes au travail de thèse ou de recherche. Pour ce qui

concerne les activités d'animation, d'enseignement et de valorisation scientifique, 48% des répondants estiment avoir manqué de temps, 33% d'incitations de la part de leurs encadrants, 52% d'interactions avec d'autres jeunes chercheurs travaillant sur des thématiques proches des leurs, et 54% pointent un manque d'informations ou de propositions pour s'impliquer dans ce type d'activités.

- 9 Ces obstacles semblent décuplés pour l'engagement dans les activités à l'international, puisque seuls 16% des répondants à l'enquête estiment ne pas avoir rencontré de freins particuliers dans ce domaine. Pour les autres, les obstacles identifiés sont : le manque d'accompagnement et de facilitation institutionnelle (53%), ou encore des carences d'incitation de la direction ou des responsables scientifiques (28%). Le manque de financements et le temps court imposé par ces derniers émergent dans la catégorie « autre » (9%). Sur un plan moins structurel et plus individuel, l'obstacle de la langue est évoqué par 23% des enquêtés, et les contraintes personnelles ou professionnelles par 32% d'entre eux.
- 10 Ainsi, nous faisons le constat de jeunes chercheurs actifs, notamment à l'échelle de leurs unités de recherche, et désireux de l'être encore davantage. Si ce dynamisme révèle une apparente bonne santé du champ de recherche, il s'avère que les implications de ce « sur-engagement » peuvent être à double tranchant, et plutôt rendre compte de vulnérabilités, sinon de fragilités.

Des conditions de travail dégradées : la fragilisation des jeunes chercheurs

- 11 Le second constat porte sur les conditions de travail et d'emploi dégradées, pendant et après la thèse. L'hyperactivité décrite ne

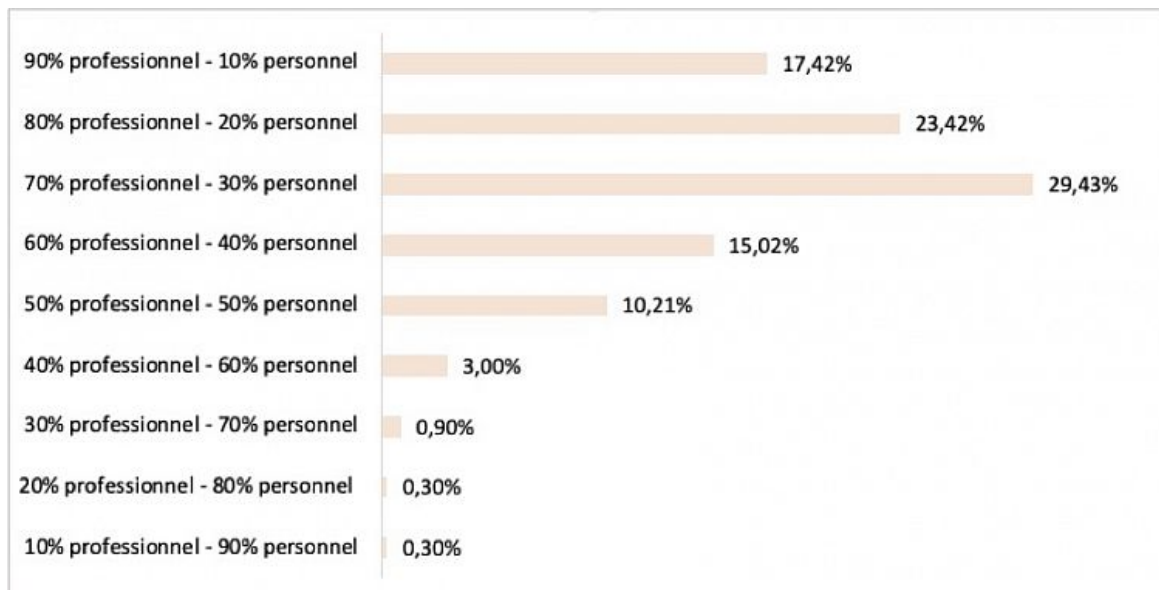
permet pas toujours de limiter cette dégradation, et participe parfois même de son accentuation.

Des conditions de recherche et des temps de repos affectés

- 12 L'implication dans des activités de recherche, fortement imbriquée aux enjeux de professionnalisation dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), occupe une part considérable du temps de travail des jeunes chercheurs. En effet, plus de la moitié (54%) des répondants déclarent avoir passé plus de 50% de leur temps de travail des douze derniers mois à mener des activités annexes à celles du projet de thèse, y compris la recherche de financement. Pour 28% des répondants, ces autres investissements atteignent plus de 70% de leur temps de travail.
- 13 Au-delà de l'empiètement sur les activités de recherche, c'est également du temps pris sur la vie personnelle des enquêtés. En effet, comme le montre la Figure 3, 71% des jeunes chercheurs estiment avoir consacré, au cours des douze derniers mois, plus de 70% de leur temps à s'investir dans des activités professionnelles plutôt que personnelles (30% du temps), 41% estiment même y consacrer plus de 80% de leur temps. Ce sur-engagement conduit fréquemment à un non-respect des temps de repos. Ainsi, au cours des douze derniers mois, seuls 47% des répondants déclarent prendre deux jours de repos par semaine. Parmi les 53% restants, la prise des deux jours repos hebdomadaires ne constitue pas la règle : 36% déclarent qu'ils ne s'accordent parfois pas deux jours de repos dans la semaine, 31% rarement et 33% jamais. 83% des répondants déclarent maintenir une activité professionnelle pendant leurs périodes de congés. Lorsqu'ils sont sous contrat, les jeunes

chercheurs s'octroient rarement les temps de repos hebdomadaire et de congés prévus ; jours de congés qui par ailleurs ne sont pas rémunérés en fin de contrat lorsqu'ils n'ont pas été pris. Les exigences du travail scientifique et les multiples engagements inhérents aux enjeux de professionnalisation se déplacent donc sur les temps personnels à l'heure où l'articulation des sphères sociales constitue le second motif de qualité de vie au travail, après la nature du travail ¹¹.

Figure 3. Distribution de la répartition déclarée entre temps consacré à des activités professionnelles et à des activités personnelles familiales ou de loisir au cours des 12 derniers mois



Des conditions matérielles d'exercice dégradées

- 14 Pratique professionnelle démocratisée depuis les débuts des épidémies de Covid, le télétravail est largement pratiqué : 96% des répondants déclarent y recourir en moyenne trois jours par semaine. Ce résultat s'explique aussi par la dégradation des conditions de travail mises à disposition par l'employeur, puisque 69% des répondants déclarent y avoir recours en raison de problèmes d'accès

au laboratoire, en partie pour des raisons personnelles, mais aussi du fait de l'absence de bureaux ou de lieux appropriés pour travailler (34%). Les jeunes chercheurs sont 27% à ne pas disposer d'un poste de travail au laboratoire, 52% à ne pas être dotés d'un ordinateur. 10% déclarent que leur unité de recherche ne leur donne accès à aucun matériel, y compris imprimante ou logiciels spécifiques. Ainsi, la majorité des jeunes chercheurs travaillent avec leur propre matériel informatique.

- 15 79% des répondants estiment néanmoins bénéficier d'un espace de travail confortable. Ce paradoxe apparent entre le vécu de conditions de travail dégradées et la déclaration du bénéfice d'un espace de travail confortable peut trouver deux voies explicatives. La première suggère que l'omniprésence du travail à domicile incite les jeunes chercheurs à s'aménager un espace de travail confortable chez eux. La seconde, celle privilégiée, nous conduit à penser que les conditions de travail dégradées sont euphémisées, voire banalisées, comme c'est le cas pour d'autres groupements professionnels ¹² dont les travailleurs sont placés en situations de vulnérabilité accrue. En ce qui concerne les budgets de fonctionnement, 78% des répondants déclarent avoir bénéficié du soutien financier de leur unité de recherche, et 43% de leur École doctorale – très majoritairement pour couvrir des frais relatifs à des communications dans des événements scientifiques (respectivement 83% pour les financements des unités de recherche, et 68% pour ceux des Écoles doctorales). Ces soutiens financiers ont aussi été alloués pour la conduite de terrains de recherche (respectivement 38% et 32%), la participation à des événements scientifiques en tant qu'auditeur (30% et 14%), les mobilités internationales (23% et 39%), la couverture de frais de publication (19% et 6%), de traduction (16% et 0%) ou de retranscription (11% et 0%). Ainsi, les frais de

fonctionnement pris en charge par les institutions accueillantes et formatrices sont incitatifs d'activités afférentes à la recherche, mais ne portent que rarement sur le financement de matériel quotidiennement nécessaire à la réalisation des missions de recherche doctorale. Dans l'ensemble, les jeunes chercheurs bénéficient de financements pour communiquer mais guère plus : l'allocation de financements pour d'autres activités ne concerne qu'une minorité des répondants (systématiquement moins de 50% pour chaque activité afférente). Si le code du travail prévoit que l'employeur mette des moyens à disposition de ses salariés, notamment en termes de prise en charge des déplacements professionnels, la prise en charge par les institutions des frais relatifs aux terrains d'enquête concerne seulement 38% et 32% des répondants et dépend beaucoup de la nature du financement.

Subvenir à ses besoins pendant la thèse : entre recherche de financements et diversification des sources de revenus

- 16 La recherche de financements individuels, pendant le doctorat comme après, jalonne les parcours de formation et de professionnalisation des jeunes chercheurs. En effet, seuls 62% des répondants ont bénéficié d'une allocation doctorale durant leur thèse. Parmi les doctorants financés, près de 70% ont bénéficié d'un contrat de l'École doctorale, 20% d'un financement d'un organisme et d'une agence de recherche (CNRS, INED, ANRS, etc.) ou d'un programme de recherche (ANR, LabEx, ou autre), 10% d'un financement de type Cifre. Par ailleurs, 10% des répondants ont bénéficié d'une prolongation de leur contrat de quelques mois, en raison du Covid pour la plupart, et pour trois d'entre eux de l'obtention d'une année supplémentaire de financement. Les

allocations doctorales sont, en moyenne, obtenues lors d'une seconde candidature après un premier refus.

- 17 Ainsi, environ 60% des répondants réalisent ou ont réalisé une thèse financée. Selon l'enquête du RNCD ¹³, la situation est proche de celle des doctorants dans le domaine des sciences de la société, droit, économie et gestion (62% de financements). La part de doctorants financés est en revanche supérieure de celles et ceux inscrits en humanités, lettres et langues (48%). Ce chiffre reste toutefois bien en-dessous de ceux avancés par le MESRI à la rentrée 2020 ¹⁴, selon lesquels trois doctorants sur quatre inscrits en première année bénéficient d'un financement au titre de leur thèse. Malgré tout, ces données mettent en évidence que 4 doctorants sur 10 exercent un travail gratuit, voire de bénévolat, comme il est d'usage dans le secteur sportif associatif ¹⁵. Par ailleurs, ces financements dédiés ne couvrent que trop rarement l'intégralité de la période de thèse, puisque seuls 11% des répondants ayant soutenu ont réalisé leur thèse en trois ans, soit la durée de l'immense majorité des financements, tandis que la durée moyenne des doctorats est de cinq ans et deux mois. Finalement, seuls 11% des répondants ont bénéficié de conditions d'emploi leur permettant de réaliser leur travail. Pour les autres, l'absence de moyens institutionnels a nécessairement dû être compensée.
- 18 92% des répondants déclarent à ce titre avoir eu besoin de compléter leurs revenus pendant la période de thèse, 19% par le biais d'un contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), 18% en exerçant un métier en lien avec la recherche (vacations d'enseignement, ingénierie d'étude, missions d'expertise, etc.), 18% en exerçant un métier en lien avec leurs anciennes qualifications professionnelles (professeur du secondaire, chargé de projet, etc.), 13% via une activité ne nécessitant pas leur niveau de

qualification (restauration, grande distribution, etc.). Enfin, 20% déclarent avoir perçu l'allocation chômage ou le RSA, et 19% ont bénéficié d'un soutien financier familial ou conjugal. La plupart des doctorants multiplient ainsi les contrats précaires afin de pouvoir terminer leur thèse. 24% des répondants estiment que leurs revenus pendant la thèse ne leur ont pas permis de subvenir convenablement à leurs besoins. Aussi, 72% des répondants considèrent que ces activités ont eu un effet négatif sur leur travail de thèse. En plus d'être hyper-investis dans les activités afférentes à leurs thèses, au risque d'empiéter à la fois sur leur travail de recherche et sur leur temps de repos, les doctorants s'inquiètent également de leurs moyens de subsistance. Dans ce cadre, la recherche de financements occupe une part importante de leur temps. Cette préoccupation entame la concentration sur leurs travaux de thèse, et contribue souvent à rallonger le délai pour parvenir à soutenir leur doctorat.

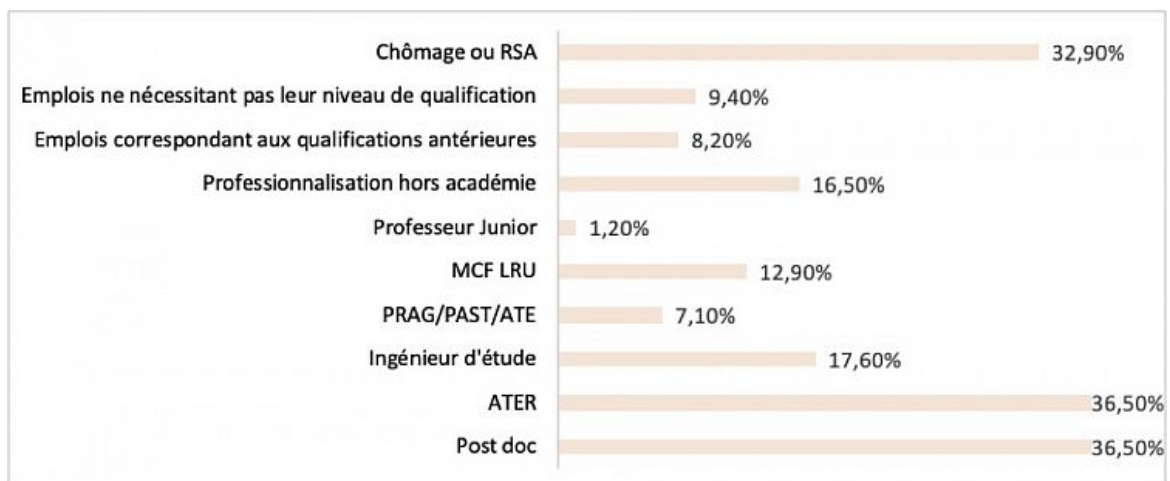
Une professionnalisation dans l'ESR à l'épreuve des concours et de la précarité

- 19 L'après-thèse se caractérise également par la multiplication des contrats et statuts en attendant un recrutement sur un poste stable. Comme le montre la figure 5, la plupart des répondants ont recours au chômage, à des contrats d'ATER ou des post-doctorats, aux postes de Maîtres de conférences contractuels (occupés par 13% des répondants) et, dans une moindre mesure, à ceux de professeurs juniors, depuis 2021. Ils ont également recours à des contrats d'ingénieur d'études (18%) et de PRAG, PAST ou ATER (7%). Une partie se professionnalise également hors milieu académique, sur des postes ne correspondant pas à leur qualification de docteur pour 18% d'entre eux, ou correspondant à leur niveau d'études antérieur (17%). Alors que les docteurs ont en moyenne soutenu leur thèse

depuis deux ans et quatre mois, ils ont en moyenne occupé près de deux statuts différents sur la période.

- 20 Sur cette période, 74% des répondants ont demandé la qualification aux fonctions de Maître de conférences (MCF) dans quatorze sections différentes, dont les plus représentées sont Sociologie-démographie (Section 19), STAPS (Section 74) et Anthropologie (section 20). En moyenne, presque deux dossiers par personne ont été déposés, et 84% des candidats ont obtenu au moins une qualification. En ce qui concerne les auditions, les docteurs interrogés ont en moyenne participé à deux campagnes et candidaté à 11,5 postes d'enseignants-chercheurs ; sachant que plus de la moitié de l'échantillon n'a participé qu'à une ou aucune campagne. Les candidats ont été auditionnés dans 20% des cas, et classés en moyenne 1,7 fois depuis leur soutenance. Concernant les concours pour intégrer les organismes de recherche (CNRS, INED, IRD, INRAE), ils ont été présentés par 17% des docteurs interrogés au moins une fois. Ces derniers ont en moyenne tenté les concours à trois reprises, avec un taux d'audition par candidature de 42% et un taux de classement par personnes auditionnées de 13%, soit 6% de classement par candidature. Ces données mettent en exergue la difficulté d'obtenir un poste pérenne et de débiter une carrière de chercheur.
- 21 Enfin, les jeunes chercheurs se sentent davantage intégrés dans leurs unités de recherche (60% jugent leur intégration bonne, voire très bonne) que dans leur champ de recherche (44%) ou leur champ disciplinaire (45%). En cas de difficultés, outre à leur direction de thèse, ils s'adressent à d'autres jeunes chercheurs de leur équipe (71%) ou à d'autres membres du laboratoire (33%).

Figure 4. Sources de revenus déclarées par les jeunes chercheurs depuis la soutenance de thèse (plusieurs réponses étaient possibles)



- 22 Pour conclure, il est important de souligner que 53% des répondants déclarent songer plus ou moins régulièrement à mettre fin à leur thèse ou à leurs travaux de recherche. Parmi les raisons qui les poussent à envisager cette option, 24% dénoncent l'exigence de résultats immédiats ; 29% le manque de soutien financier ; 27% le poids des activités afférentes, notamment d'enseignement, administratives ou logistiques ; 40% l'isolement ; 41% le manque de reconnaissance ; 45% la précarité du statut. Au regard de ces difficultés largement partagées parmi les enquêtés, les jeunes chercheurs apparaissent fragilisés, avec un épuisement professionnel important pour de nombreux répondants.

Vulnérabilités, fragilités et incidences sur l'épuisement professionnel

L'épuisement professionnel : un problème de santé publique chez les jeunes chercheurs

- 23 Les conditions générales de travail et d'emploi participent de la préservation du bien être ou de sa dégradation et de l'épuisement professionnel des jeunes chercheurs. Cette troisième partie vise à étudier l'effet des parcours de formation et des conditions de travail des jeunes chercheurs en SHS sur le corps et les activités physiques sur leur épuisement professionnel. Largement concernés par la problématique de l'épuisement professionnel ¹⁶, près de 45% des doctorants en sciences humaines et économiques abandonnent leurs travaux de thèse ¹⁷ essentiellement pour des raisons de stress liées à leur statut, leurs fonctions, leurs responsabilités, ainsi qu'à l'insécurité découlant des difficultés d'emploi ¹⁸. Il a déjà été démontré sur d'autres populations que les facteurs environnementaux et organisationnels du travail (60%) et les traits de personnalité (40%) sont à l'origine de l'épuisement professionnel ¹⁹. Celui-ci est défini comme « *un état épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel* » ²⁰.
- 24 À cet effet, le questionnaire *Shirom-Melamed Burnout Measure* (SMBM) ²¹, validé en langue française par Sassi et Neveu ²², a été intégré à l'enquête. Contrairement à d'autres questionnaires, la conception de Shirom dépasse les approches exclusivement psychologiques en considérant l'environnement de travail comme une variable explicative du *burnout*. Le questionnaire comprend quatorze items permettant de mesurer les trois composantes de l'épuisement professionnel que sont : la fatigue physique, la lassitude cognitive et l'épuisement émotionnel. L'état d'épuisement professionnel prend la forme d'un score allant de 1 à 7 – 1 correspondant à l'état d'épuisement professionnel le plus faible et 7 le plus important. Un niveau d'épuisement qualifié de cliniquement pertinent est situé à 4,40. Si la Haute autorité de santé (HAS) rappelle en 2017 ²³

qu'aucun des questionnaires existants n'est reconnu comme diagnostic et ne peut se soustraire à une expertise médicale, ceux-ci peuvent être utilisés comme des indicateurs, le dépassement d'un seuil de 4,4 au SMBM étant considéré comme alarmant. Les résultats de l'enquête démontrent que ce seuil est dépassé par 21% des répondants. Notons que 22% de la population étudiée déclare avoir eu recours à des médicaments de type somnifères, antidépresseurs ou anxiolytiques au cours des douze derniers mois, et que 10% des répondants déclarent avoir utilisé des psychostimulants de manière non-récréative ²⁴.

L'effet protecteur de la préparation à l'insertion professionnelle et du sentiment d'intégration aux communautés de recherche

- 25 Les analyses de variance révèlent que le type de master réalisé, l'envie d'abandonner, le respect ou non des deux jours consécutifs de repos hebdomadaire, la préparation à l'insertion professionnelle, le genre, l'intégration sociale dans l'unité de recherche, et la fréquence des échanges avec des personnes issues du milieu de la recherche sont des variables qui expliquent significativement le score d'épuisement professionnel. Ces variables ont permis d'identifier deux groupes dont les scores d'épuisement professionnel et les trajectoires de formation diffèrent. Les jeunes chercheurs du groupe 1 présentent un niveau d'épuisement professionnel plus faible (2.7 vs 4.4, $p < .05$) que ceux du groupe 2. Cette différence se retrouve également dans les trois dimensions qui composent l'épuisement professionnel : l'épuisement émotionnel (1.9 vs 3.5, $p < .05$), l'épuisement cognitif (2.8 vs 4.7, $p < .05$) et l'épuisement physique (3.3 vs 5.1, $p < .05$).

Tableau 2. Caractéristiques des deux groupes de jeunes chercheurs définis en fonction de leur score d'épuisement professionnel

	Groupe 1 (n=176) Épuisement professionnel faible	Groupe 2 (n=159) Épuisement professionnel élevé
Âge (Moyenne/écart-type)	31.3 (7.34)	31.7 (7.03)
Genre (Femme en %)	52.8 %	72.9%
Score total d'épuisement professionnel	2.68 (0.73)	4.44 (0.81)
Épuisement physique (P)	3.29 (1.03)	5.10 (1.09)
Épuisement cognitif (C)	2.84 (1.09)	4.70 (1.19)
Épuisement émotionnel (E)	1.91 (0.93)	3.53 (1.48)
Préparation à l'insertion professionnelle satisfaisante (%)	43.75%	19.4%
Préparation à l'insertion professionnelle insatisfaisante (%)	25.00%	49.00%
Envie d'abandonner (%)	29%	69.2%
Deux jours de repos consécutifs chaque semaine (%)	29.5%	18.9%
Intégration sociale (très bonne) (%)	32.95%	17.61%
Intégration sociale (très mauvaise) (%)	1.70%	9.61%
Échanges quotidiens avec milieu de la recherche (%)	28.84%	21.11%
Type de master (recherche %)	68.75%	52.20%

26 Les groupes 1 (épuisement professionnel faible) et 2 (épuisement professionnel élevé) présentent des conditions d'exercice différentes

(Tableau 2). Les deux groupes ont le même âge moyen, mais les individus présentant un score d'épuisement professionnel élevé sont plus souvent des femmes (73% vs 53%), considèrent davantage leur insertion professionnelle comme insatisfaisante (49% vs 25%) et envisagent plus fréquemment d'abandonner leur thèse (69% vs 29%). Les membres du groupe présentant un niveau d'épuisement professionnel élevé sont proportionnellement plus nombreux à ne pas respecter deux jours de repos hebdomadaire (30% vs 20%), sont moins satisfaits de l'intégration sociale dans leur laboratoire (19% vs 44%) et sont moins fréquemment issus d'un master recherche (52% vs 69%).

- 27 Enfin, les résultats de la régression logistique binomiale (Tableau 3) mettent en avant le fait que la mauvaise intégration sociale à son équipe de recherche (OR : 6.9) et l'envie d'abandonner (OR : 5.4) sont les deux variables les plus à mêmes de favoriser le passage d'un groupe à l'autre (Tableau 3). S'il est, à première vue, difficile d'établir un lien de causalité entre l'envie d'abandonner la thèse et l'épuisement professionnel, toujours est-il que ces deux variables augmentent de façon simultanée. L'augmentation du niveau de préparation à l'insertion professionnelle est par ailleurs corrélée à la diminution du niveau d'épuisement professionnel. Nous pouvons ainsi supposer qu'une bonne préparation à l'insertion professionnelle et un évitement des situations de précarité précédemment décrites, caractérisées par l'enchaînement de contrats de courte durée, la recherche permanente de financements et la candidature à des concours très sélectifs, peuvent éviter l'accroissement du niveau d'épuisement professionnel.

Tableau 3. Probabilités de passer du Groupe 1 au Groupe 2

	Groupe 1 (n=176)	Groupe 2 (n=159)
--	------------------	------------------

	Épuisement professionnel faible	Épuisement professionnel élevé
<i>Variables</i>	Odds Ratio (IC95%)	
Envie d'abandonner	1	5.37 (2.93 ; 10.1) ***
Préparation à insertion professionnelle satisfaisante	1	0.28 (0.13 ; 0.56) ***
Genre	1	1.80 (0.22 ; 15.2)
Échanges avec d'autres membres issus de la recherche	1	
2 à 3 fois par mois	1	0.21 (0.06 ; 0.65) **
Moins d'une fois par mois	1	0.23 (0.06 ; 0.80) *
Weekends accordés toutes les semaines ou presque	1	0.23 (0.08 ; 0.62) **
Intégration à l'unité de recherche	1	
Très bonne	1	0.45 (0.20 ; 0.99) *
Très mauvaise	1	6.85 (1.57; 39.4) *

Notes. * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

L'abandon de thèse, un problème structurel ?

- 28 Une hypothèse s'esquisse : la prise de conscience d'un manque de préparation à l'insertion professionnelle au moment même de la confrontation à ces situations n'alimente-t-elle pas la volonté d'interrompre un travail de recherche ? Les motifs d'abandon évoqués par les répondants sont la précarité du statut (45%), le manque de reconnaissance (41%) ou encore le sentiment d'isolement (40%) associé au manque d'échanges réguliers avec des personnes issues du milieu de la recherche, ou au faible sentiment d'intégration

à leur unité de recherche, à leur communauté disciplinaire et/ou parmi les personnes travaillant sur la même thématique de recherche. D'autres critères motivant l'abandon de la thèse sont également affichés, mais dans une moindre mesure : le manque de soutien financier (29%), l'exigence de résultats immédiats (24%), ou encore le poids des activités annexes pour être concurrentiel ou pour compenser les carences des conditions de travail offertes dans l'ESR par la réalisation de vacations d'enseignement par exemple (26.8%).

- 29 Aux côtés de variables explicatives attendues – telles que le rythme de travail ou le respect des temps de repos – apparaissent d'autres types de variables, plus spécifiques à la population concernée, qui exposent à l'épuisement professionnel. La multiplication des recherches de contrats salariés, souvent exercées au détriment des activités de recherche induites par un modèle de l'ESR marqué par une pénurie de postes, et l'extrême concurrence entre les candidats sont à la source d'un réel épuisement professionnel des jeunes chercheurs.

- 30 Malgré un manque de financements de recherche, tant pour les doctorants que pour les jeunes docteurs, qui induit une mobilisation de ces derniers pour trouver des sources de financement pendant et après la thèse, les jeunes chercheurs travaillant sur le corps et les activités physiques sont particulièrement actifs scientifiquement. Cette activité s'observe sur les plans de la production scientifique écrite et orale, de l'organisation d'événements scientifiques, de la participation à des enquêtes collectives, de l'enseignement, de l'occupation de fonctions de représentation et d'expertise dans l'espace académique et en dehors. Cette forte implication contribue

d'ailleurs à allonger la période de thèse, qui dure en moyenne cinq ans et deux mois et dépasse les trois ans dans 90% des cas. L'allongement de la durée de la thèse, quasi-nécessaire au bon déroulé du cursus doctoral pour compenser la carence de ressources institutionnelles, est aujourd'hui devenu institutionnalisé et normalisé, comme en attestent les plannings prévisionnels de début de thèse dépassant souvent les durées de financements. Au-delà du (sur)investissement personnel que suppose cet engagement important, il ne suffit pas toujours à écourter la période entre la soutenance et l'obtention d'un poste stable et pérenne. Les parcours sont ainsi marqués par l'enchaînement de contrats précaires, entrecoupés de périodes de chômage et d'emplois de première nécessité qui ne requièrent pas le niveau de qualification obtenu. Le climat concurrentiel général qui règne dans le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui apparaît comme le principal débouché projeté par les jeunes chercheuses et chercheurs, participe de leur épuisement émotionnel, cognitif et physique, particulièrement pour celles et ceux qui y ont été le moins préparés.

- 31 Les jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales sont particulièrement touchés par ces difficultés, notamment en raison de perspectives de professionnalisation hors ESR très réduites ²⁵. Celles-ci sont en tous cas peu développées et peu connues des jeunes chercheurs et des structures d'accueil potentielles. En témoigne notamment la faible proportion de financements en Cifre ou sur des postes d'ingénieurs de recherche. Celles et ceux qui travaillent en SHS sur le corps et les activités physiques sont peu nombreux à tenter les concours des organismes de recherche, et présentent des taux d'audition particulièrement faibles.
- 32 Les jeunes chercheurs en SHS sur le corps et les activités physiques seraient les premiers à bénéficier d'une structuration nationale

susceptible de renforcer l'implantation de ce domaine de recherche à l'université et dans les organismes nationaux, afin de leur permettre d'acquérir davantage de reconnaissance institutionnelle, mais aussi pour ouvrir d'autres possibilités de financement propres à ces organismes. Une telle structuration leur serait également profitable si elle était en mesure de favoriser la visibilité de la recherche en SHS sur le corps et les activités physiques auprès des acteurs marchands et non marchands des différents univers sociaux et secteurs professionnels. Ces acteurs ne pourraient-ils pas utilement devenir des pourvoyeurs de financements pendant les périodes de formation doctorale et de professionnalisation, en cours de thèse et/ou après (Cifre, ingénierie de recherche, etc.), mais aussi offrir des perspectives d'emplois pérennes pour les docteurs désireux de s'engager professionnellement hors du milieu académique à l'issue de leur doctorat ?

NOTES

1. L'enquête, décrite en introduction du chapitre 2 du présent ouvrage, est le résultat du travail collectif de 14 jeunes chercheurs et d'une chargée d'étude à mi-temps recrutée sur une période de six mois grâce au soutien de l'alliance Athéna.
2. Dans le cadre de la recherche, « l'hyperactivité professionnelle » est considérée comme le fait de s'engager de manière importante dans les activités de recherche afférentes à la thèse, mais aussi dans des travaux de valorisation, des missions d'enseignement, d'expertise, des fonctions de représentation et d'animation de

réseaux scientifiques, ou encore l'engagement dans des activités professionnelles dites secondaires réalisées hors recherche pour subvenir à ses besoins financiers.

3. *Scimago Journal Ranking* (SMJR) est l'un des moteurs de recherche référençant les revues indexées les plus utilisés et la question était posée ainsi : « Combien d'articles avez-vous publiés dans des revues référencées au Scimago Journal Ranking ? ».

4. Bonnafeus-Boucher, M. et coll., *Évolutions des études doctorales. Éléments de débat pour le doctorat en SHS. Rapport de l'Alliance Athéna*, 2019.

5. Thibault, F., et Streliski, S., *Les indicateurs bibliométriques pour les SHS. État de la question. Rapport de l'alliance Athéna*, 2022.

6. Cf. Soulé, B., *Évaluer la recherche multidisciplinaire. Un défi épistémologique escamoté en STAPS*. Montpellier, AFRAPS, 2021

7. Valeurs aberrantes exclues.

8. Notons que la moyenne est partiellement surévaluée par la présence dans l'échantillon d'agrégés pouvant réaliser quatre années d'ATER ou de contrats ATER enchaînés avec un contrat de Maître de conférences contractuel (MCF LRU), ou encore de professeurs agrégés du secondaire enseignants dans le supérieur (PRAG) ou de personnels associés en service temporaire (PAST).

9. Près d'un tiers supplémentaire entre 2000 et 2020 selon le rapport « état de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France n°15 » publié par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en 2021 : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T764/les_etudiants_dans_les_filières_de_formation_depuis_50_ans/

10. Nombre d'enseignants stable entre 2000 et 2020 selon la note de la Direction Générale des Ressources humaines du MESRI publiée en octobre 2021 : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/Note%20DGRH%20n9%20Octobre%202021_Année%202020.pdf
11. ANACT, « La qualité de vie au travail, pour vous c'est quoi ? ». Rapport de résultats du sondage TNS Sofres. 2013.
12. Cf. Molinier, P. et Porcher, J. (2006), « À l'envers du bien-être animal : Enquête de psychodynamique du travail auprès de salariés d'élevages industriels porcins », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 1(1), p. 55-71.
13. Cf. Pommier et al., *op. cit.* 2022
14. Voir en particulier : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T744/le_doctorat_et_les_docteurs
15. Cf. Falcoz, M., et Walter, E., (2009). « Être salarié dans un club sportif une posture problématique », *Formation emploi*, 108(4), p. 25-37.
16. Cf. Barry, K., Woods, M., Warnecke, E., Stirling, C. et Martin, A. (2018). « Psychological health of doctoral candidates, study-related challenges and perceived performance », *Higher Education Research & Development*, 37, p. 468-483 ; Evans, T., Bira, L., Gastelum, J., Weiss, T., et Vanderford, N. (2018). « Evidence for a mental health crisis in graduate education », *Nature biotechnology*, 36(3), p. 282-284 ; Marais, G., Shankland, R., Haag, P., Fiault, R., et Juniper, B. (2018), « A survey and a positive psychology intervention on French PhD student well-being », *International Journal of Doctoral Studies*, 13, p.109-138.
17. Cf. Marais et al., *op. cit.* 2018.
18. Cf. IPDOC collectif d'enquête, Doctorat & suivi de carrières des docteurs, Université Bourgogne Franche Compté. 2018 ; Verlin J.,

(2018), « Construire son objet dans un contexte universitaire international et précaire », *Genèses*, 110(1), p. 100-114 ; Marais *et al.*, *op. cit.* 2018.

19. Cf. Lee, R., et Ashforth, B. (1996), « A meta-analytic examination of the correlates of the three dimensions of job burnout », *The Journal of applied psychology*, 81(2), p. 123-133.

20. Schaufeli, W. et Greenglass, E. (2001), « Introduction to special issue on burnout and health », *Psychology and Health*, 16(5), p. 501-10. Traduit de l'anglais: "as a state of physical, emotional and mental exhaustion that results from long-term involvement in work situations that are emotionally demanding".

21. Shirom, A. et Melamed, S. (2006), « A Comparison of the Construct Validity of Two Burnout Measures in Two Groups of Professionals », *International Journal of Stress Management*, 13(2), p. 176-200.

22. Sassi, N. et Neveu J.-P. (2010), « Traduction et validation d'une nouvelle mesure d'épuisement professionnel : Le shirom-melamed burnout measure », *Canadian Journal of Behavioural Science / Revue canadienne des sciences du comportement*, 42(3), p. 177-184.

23. Recommandations de bonnes pratiques de la HAS de 2017 : Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout. Disponible à : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2769318/fr/reperage-et-prise-en-charge-cliniques-du-syndrome-d-epuisement-professionnel-ou-burnout.

24. Substances censées réduire la fatigue et améliorer les performances intellectuelles.

25. Bonnafous-Boucher *et al.*, *op. cit.* 2019.

Production scientifique sur le sport et action publique par le sport : entre attractions et tensions

II. Production scientifique sur le sport et action publique par le sport : entre attractions et tensions

- ¹ Considérons à présent les connaissances produites par ce domaine de recherche. Il faut tout d'abord signaler bien sûr que les objets de recherche ne se confondent pas avec des domaines de l'action publique qui pourraient leur servir d'application. Les pionniers des SHS du sport ont en effet toujours considéré celles-ci sur le mode de la recherche fondamentale, ce que défendent toujours les acteurs en place dans le monde académique. Cette orientation n'empêche toutefois en rien de considérer les relations entre travaux de recherche et domaines de l'action publique et ouvre au contraire, notamment en lien avec les questions très actuelles de « science ouverte » et de « science avec par et pour la société », sur une réflexion à mener sur le transfert des connaissances et plus globalement sur les liens science-société. Chacun des quatre chapitres qui suivent rendent donc compte de travaux construits selon leur propre logique, en rapport avec des perspectives de recherche fondamentale. Mais ils ouvrent également sur une réflexion sur le transfert de connaissance et un ensemble de connexions pouvant s'établir avec des grands domaines des

politiques publiques : éducation/inclusion, santé/bien être, emploi/tourisme/développement durable, relations internationales et diplomatie.

- 2 L'enjeu de cette seconde partie est donc double : via la structuration du Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) « Sports et Sociétés » en quatre sous-axes thématiques dédiés aux domaines évoqués à l'instant, établir un état de l'art ; et dans un second temps, engager une réflexion sur les liens entre cette revue de littérature et la réflexion et la mise en œuvre de politiques publiques dans ces quatre grands domaines. C'est sur cette base qu'a été établi le périmètre des quatre secteurs thématiques présentés ici.
- 3 Concernant le premier enjeu relatif à un état de la littérature, il faut rappeler les objectifs du RTP « Sports et Sociétés ». En provoquant des situations d'échanges et d'interactions originales et en encourageant la construction de programmes de travail collectifs, ce réseau vise à favoriser les échanges au sein d'une communauté pluridisciplinaire qui est dispersée sur le territoire national. Il connecte de manière inédite les unités de recherche et laboratoires, ainsi que l'ensemble des chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales qui travaillent sur le sport et les activités physiques pour faire un état des lieux des recherches françaises sur le sport et les activités physiques dans les différents secteurs des SHS et formuler des recommandations pour développer la pluridisciplinarité des recherches. L'objectif est d'accompagner les politiques publiques impliquant le sport et les activités physiques (notamment celles en lien avec l'éducation et l'inclusion ; la santé et le bien-être ; l'emploi, le tourisme et l'environnement ; les relations internationales et la diplomatie scientifique).
- 4 Concernant les enjeux du transfert des connaissances, il s'agit surtout de prolonger une réflexion qui est déjà présente dans les

communautés académiques, bien qu'à des degrés variables. La question n'est en effet en rien nouvelle. Déjà, tout le secteur de la formation en STAPS, très attractif pour les étudiants et étudiantes malgré le sous-encadrement chronique de ces dernières et les difficultés liées à leur caractère pluri/interdisciplinaire, porte depuis longtemps cette question dans son travail d'adossement à la recherche. Des recherches plus appliquées comme des expertises ainsi que des bourses de thèse Cifre se déploient également dans la communauté des SHS du sport depuis plusieurs années. On parle également aujourd'hui plus que par le passé de recherches collaboratives ou partenariales impliquant des réflexions sur les processus d'intermédiation et de co-construction entre chercheurs et non-chercheurs pour mieux comprendre ces chaînes de transfert de connaissances et notamment les enjeux de traduction et d'hybridation des connaissances qu'elles impliquent. Nous avons donc invité les contributrices et contributeurs de chaque sous-axe thématique à mener une réflexion sur cette problématique du transfert de connaissances entre les recherches en SHS du sport (engageant par là-même une réflexion sur la pluri/interdisciplinarité en acte) et des non-chercheurs (qu'il s'agisse de décideurs, d'intervenants ou de bénéficiaires des dispositifs des domaines d'action publique considérés).

4. Éducation et inclusion par les activités physiques et le sport : une question historique liant interventions et recherches

Carine Erard, Yves Morales, Vincent Grosstephan, Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, Pierre Philippe-Meden, Thomas Bauer et Sylvain Ferez

Une thématique historiquement centrale en sciences humaines et sociales du sport

- ¹ Depuis les études initiées par Ernest Loisel à l'École Normale d'Éducation Physique en 1935¹, les problématiques relatives à l'éducation et à l'inclusion sont ancrées dans ce domaine de formation et de recherche. Qu'ils relèvent de la didactique et/ou des sciences de l'intervention, de la sociologie, de l'histoire, de l'anthropologie ou de la philosophie, les travaux qui leur sont consacrés ont contribué à renouveler les pratiques, tant du point de vue des mises en œuvre pédagogiques (notamment via leur impact sur la formation des éducateurs et enseignants) que dans les manières de penser les politiques publiques.
- ² Les études engagées contribuent à une réflexion documentée, lucide et critique en matière d'éducation des corps et par les corps. Elles se

montrent attentives aux publics en échec scolaire, fragiles et/ou discriminés, soucieuses de l'analyse des interactions pédagogiques et sensibles aux contextes favorables aux apprentissages. Elles participent, de façon corollaire, au nécessaire travail de déconstruction d'une vision idéalisée de l'éducation par le sport (sans omettre les activités physiques et artistiques) qui vante les aspects éducatifs, socialisants, intégrateurs, égalitaires, citoyens, pensés comme consubstantiels à la pratique ; vision idéalisée qui trouve de puissants relais parmi les médias, les arts et le mouvement olympique ², mais aussi du côté de l'action publique ³. Dans le même temps, elles visent à remplacer cette image mythifiée par une réflexion rigoureuse sur le détail des pratiques éducatives, leurs conditions d'effectuation et leurs effets.

Une thématique déployée dans divers espaces et sur des publics variés

- ³ Les recherches produites sur l'éducation dans et par les activités physiques, sportives et artistiques se sont intéressées à divers espaces gérés par différents acteurs privés et ou publics : **l'École** (du primaire à l'université via l'EPS, l'UNSS, les sections sportives, les structures de formations, etc.), la famille (parents, fratrie), **le monde de la jeunesse et du sport** dans sa diversité de pratiques allant de la compétition sportive (clubs, associations sportives, culturelles, etc.) au haut niveau, en passant par le loisir non institué, **les médias** (presse, télévision, réseaux sociaux), **la littérature, les arts et le spectacle vivant** (productions artistiques, lieux de spectacle, musées, centres chorégraphiques et dramatiques nationaux, etc.). L'éducation par l'activité physique, le sport et le spectacle vivant peut être appréhendée sous l'angle de la socialisation entendue

comme l'« ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi "formé", "modelé", "façonné", "fabriqué" – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours duquel l'individu acquiert, " apprend ", " intériorise ", " incorpore ", " intègre " des façons de faire, de penser et d'être qui sont socialement situées ». ⁴ Elle révèle dès lors un large panel de discours et de pratiques plus ou moins institutionnalisés renvoyant à une diversité de modalités de diffusion et de réception dans les univers sociaux, ainsi qu'à une grande variété d'usages et d'effets.

- 4 L'inclusion interroge de son côté le rapport des individus aux systèmes sociaux, notamment en déplaçant la responsabilité de l'intégration des individus vers les systèmes, dispositifs ou situations censés créer les conditions de cette intégration de toutes les personnes exclues ou en marge de certaines pratiques du fait de leur handicap, assignation de sexe, expression de genre, origine, classe sociale, sexualité ou culture. L'UNESCO définit ainsi l'éducation inclusive comme « un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants » (UNESCO, *Principes directeurs pour l'inclusion*, 2005, p. 14). Bien sûr, cette définition trouvera ici des prolongements possibles en direction de tous les âges de la vie.
- 5 Déployées dans l'espace académique de production des savoirs et parfois au-delà, les publications réalisées par les chercheuses et

chercheurs permettent d'aborder l'éducation et l'inclusion selon une acception large qui intègre les mondes scolaire et périscolaire mais également les institutions non scolaires (cadre associatif, socio-éducatif, carcéral, sanitaire). En abordant la multiplicité des sphères dans lesquelles les activités physiques, sportives et artistiques sont discutées et/ou constituent un support d'enseignement, d'intervention ou de création à visée éducative, les différentes sciences humaines et sociales – sciences de l'intervention et travaux sur l'apprentissage compris – apportent des éclairages féconds. Les analyses proposées constituent de nombreux supports utiles à la compréhension des dispositifs d'éducation et d'inclusion – et des politiques qui les sous-tendent – comme la mise en œuvre des visées d'« éducation à... » la santé, l'égalité, la citoyenneté, la culture, l'art, l'écologie, etc. En confirmant que ceux-ci sont historiquement et socialement situés et en étant attentives à la diversité des publics concernés, elles favorisent une appréhension fine de leurs périmètres d'action, des enjeux sous-jacents, des mises en pratiques, ainsi que des effets de discours associés.

- 6 Les usages et effets de l'éducation par les activités physiques sportives et artistiques sont en effet très variables. Ils dépendent de l'origine sociale des individus, de leur assignation de sexe, identité de genre, sexualité, milieu culturel, état de santé, (in)capacité, âge (des plus jeunes aux seniors) et sont indissociables des contextes éducatifs ⁵. La réflexion concerne ici celles et ceux qui pratiquent des activités physiques, sportives et artistiques, en sont spectatrices ou spectateurs ou qui les encadrent (enseignants et enseignantes, éducateurs et éducatrices, artistes, techniciens et techniciennes, arbitres ou dirigeants et dirigeantes).

Trois principaux axes d'analyse déployés

- 7 Les travaux sur l'éducation et l'inclusion par le sport ont été envisagés ces vingt dernières années selon des approches historiques, sociologiques, psychosociologiques, anthropologiques, philosophiques, artistiques ou didactiques, qui permettent une analyse selon trois axes ou entrées (pluri)disciplinaires.
- 8 Le premier axe, qui interroge **la place du corps, du sport, des activités physiques et artistiques dans les politiques éducatives**, s'inscrit dans une lecture de l'action publique attentive « aux phénomènes de co-construction du traitement de problèmes publics à la fois par les autorités gouvernementales et par des acteurs non gouvernementaux » ⁶. Il a été travaillé, aussi bien du point de vue des formes d'organisations, des professions ou des dispositifs constitués, en intégrant la diversité des espaces dans lesquels ces politiques se déploient (à l'école, dans les familles, dans les sports et loisirs, dans les mouvements de jeunesse et/ou d'éducation populaire, dans les médias, dans les arts et le spectacle vivant) et aux différents niveaux d'échelles territoriales (du local au global). Autant de contextes au sein desquels les périmètres et tutelles varient selon les conjonctures politiques, non sans créer des tensions, des jeux de pouvoir et de savoirs, des controverses, ajustements et négociations entre acteurs et usagers bénéficiaires des politiques publiques instaurées.
- 9 Les principales orientations éducatives mises à l'agenda politique ont retenu l'attention tout comme les transformations institutionnelles et les réformes disciplinaires (changements structuraux concernant l'école, le secteur périscolaire, le monde associatif, etc.). L'évolution des structures et des modèles de formation, des profils de professionnalité recherchés, à travers les conceptions et positions des divers acteurs des secteurs concernés (enseignants, syndicats, cadres techniques, élus, formateurs,

éducateurs sportifs et artistiques) ont permis de mieux saisir leurs rapports aux réformes, à leurs métiers et à leurs publics. Les débats et controverses sur les savoirs (savoirs académiques *versus* savoirs professionnels et/ou savoirs techniques et esthétiques) ont pu être décryptés, tout comme les enjeux de légitimité et de pouvoir. Ils éclairent l'évolution de la répartition des prérogatives professionnelles. Ils mettent également en lumière les enjeux de délimitation et les luttes de définition entre les différents acteurs des politiques publiques en matière d'éducation par le sport, ou encore du point de vue des « *éducations à...* ».

- 10 **L'analyse des publics visés-touchés** constitue le second axe ayant retenu l'attention des chercheuses et chercheurs. Les facteurs responsables des inégalités éducatives dans les différentes sphères de socialisation (les collectivités territoriales, l'école, la famille, l'offre associative et privée de sports et de loisirs, les médias, les arts et le spectacle vivant) ou les différentes formes de violence sont ainsi mieux connus. Les particularités, socialement construites, des divers publics concernés ont été étudiées sous l'angle des dispositions sociales et autres facteurs orientant les conduites des individus, selon les catégories sociales, de sexe et/ou de sexualités, selon le niveau de pratique, avec les particularités bien documentées pour les sportives et sportifs de haut niveau ; en fonction des pathologies (diabète, obésité, post-AVC, etc.) ; selon diverses formes d'incapacités (motrices, sensorielles, intellectuelles) impliquant des besoins éducatifs particuliers pour réduire, sinon annuler, les situations de handicap ; parmi les jeunes sous-main de justice ; chez les chômeurs ; auprès des réfugiés, etc. Les jeunes ne sont donc pas les seuls à avoir retenu l'attention : les adultes et les personnes avançant en âge ont fait l'objet d'enquêtes.

- 11 Parallèlement à cette connaissance approfondie des publics, le décryptage des dispositifs/adaptations/innovations pédagogiques qui leur sont proposés permet de mieux saisir les formes et enjeux de prise en compte de la diversité des situations individuelles et collectives dans la lutte contre les inégalités. En travaillant par ailleurs sur les représentations sociales des élèves et des familles, mais aussi sur la diversité des engagements familiaux en matière d'éducation (à l'école et en dehors), l'éducation par l'activité physique, sportive et artistique peut être saisie avec les nuances nécessaires au déploiement d'une forme d'action qui ne reproduise pas les inégalités qu'elle cherche à réduire ; ni ne contribue à des processus d'exclusion qu'elle prétend combattre en se voulant inclusive.

12

L'intervention à visée éducative et inclusive *dans et par* l'activité physique, sportive et artistique a également été analysée selon un troisième axe, celui des **dispositifs et des activités déployés par les différents acteurs** (enseignants, entraîneurs, animateurs, éducateurs, formateurs, élèves, formés, etc.). Ces dispositifs et activités peuvent prendre des formes (leçon, pratique libre, création), des modalités, voire des significations et des enjeux (appropriation culturelle, inclusion, insertion, plaisir) fort différents selon les secteurs de pratique dans lesquels ils se réalisent. Au sein même de ces secteurs (l'école, la famille, les mouvements de jeunesse et/ou d'éducation populaire, les sports de haut niveau et de loisirs, les médias, les arts et le spectacle vivant) existent différents espaces d'intervention comme par exemple à l'école (l'EPS, l'AS, les sections sportives) mais également des classes de l'enseignement dit ordinaire et des classes de Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), des Unités localisées pour l'inclusion

scolaire (ULIS école/collège/lycée), où la place et la nature des savoirs peuvent être elles aussi fort différentes (savoirs technicotactiques, savoirs esthétiques, savoirs transversaux, valeurs, savoir-être, *soft skills*).

- 13 De nombreux travaux ont ainsi analysé différents dispositifs, à différentes échelles, de la situation concrète d'enseignement/apprentissage à des dispositifs plus larges comme des projets d'action éducative, voire à des dispositifs institutionnels comme les sections sportives ou l'association sportive scolaire ou extrascolaire. L'articulation entre les pratiques sociales de référence, les objectifs éducatifs ou inclusifs relatifs à la mobilisation de ces pratiques, et les contenus réellement enseignés, transmis et appris, de même que le rapport à la technique et à l'esthétique, à l'imaginaire et à la culture sensible (et plus globalement au corps) qui est sous-jacent, ont été largement étudiés dans les différents contextes d'intervention évoqués précédemment.
- 14 Durant ces vingt dernières années, les travaux en SHS du sport ont donc amplement investi et approfondi la thématique de l'éducation, de plus en plus articulée à l'objectif d'inclusion. Ils se sont enrichis par des approches théoriques et méthodologiques distinctes et selon des perspectives disciplinaires ou pluridisciplinaires, situées à différentes échelles d'analyse, depuis l'analyse des politiques publiques jusqu'à celle des dispositifs et pratiques et de leurs effets sur les divers publics concernés, eux-mêmes questionnés. Attentifs à la diversité des espaces constitutifs du champ des pratiques corporelles, ces travaux permettent de caractériser et ainsi de mieux analyser la place et le rôle des pratiques physiques, sportives et artistiques dans les dynamiques éducatives et les formes d'interventions qui s'y rattachent. Ils contribuent à mieux comprendre les modes de socialisation par le sport, en fonction des

contenus proposés et enseignés, en lien avec la formation des enseignants et éducateurs, et selon la diversité des publics. Se faisant, ils offrent aussi les moyens d'une meilleure compréhension de la complexité des processus d'inclusion et d'exclusion qui s'y jouent.

La problématique du transfert des connaissances en matière de politiques publiques

- 15 Quels usages peut-on faire des connaissances produites par ces travaux de recherche en matière de politiques publiques ? En quoi cette production savante peut-elle servir les politiques publiques ?
- 16 On peut, comme cela est constaté en sciences de l'éducation, considérer qu'il y a une sous-exploitation de ces travaux pour éclairer et étayer les politiques publiques ⁷. Il est vrai qu'en se positionnant différemment des « pédagogues », des « intellectuels » et des « experts », afin d'éviter le mélange des genres, les chercheurs et chercheuses revendiquent une autonomie et indépendance critique à l'égard des politiques publiques. Il apparaît néanmoins que la sous-exploitation de leurs travaux tient parfois à un manque de considération ⁸ ou à un dialogue insuffisant entre les universitaires et les acteurs des politiques publiques. La recherche universitaire est restée à distance quand d'autres ont pu se positionner comme des interlocuteurs privilégiés de l'État, à l'image de l'Agence Nationale de l'Éducation par le Sport, l'Agence Nationale de la performance sociale par le sport (ANPSS), etc. Il n'y a pas lieu d'opposer, ni de mettre en concurrence les « scientifiques », « intellectuels », « experts » ou « pédagogues » ⁹ du point de vue de leur apport à la compréhension des dispositifs d'éducation et d'inclusion.

- 17 Il convient cependant d'accorder de l'attention à ce qui fonde la production de leurs discours, connaissances et modalités d'administration de la preuve lorsqu'il s'agit d'étayer et de structurer l'action publique sur des bases tout autant éthiques qu'épistémiques. De fait, « l'expertise est un enjeu de taille pour le scientifique qui est invité à montrer son utilité sociale au-delà de la cité scientifique [...] En devenant expertes, elles [les sciences de l'éducation et/ou de l'intervention à visée éducative] se rendent visibles publiquement et donnent à voir toute l'importance qu'elles peuvent avoir dans la construction raisonnée de choix politiques »¹⁰. Il apparaît que « les scientifiques ont tout autant que d'autres acteurs sociaux, intellectuels, experts ou encore représentants d'associations ou de personnels, une légitimité » (*Ibid.*, p. 99).
- 18 Les connaissances produites en lien avec l'éducation sont multiples et très spécifiques, liées à des questions et à des objets précis, construits selon une démarche scientifique rigoureuse. Ces connaissances découlent parfois de travaux aux visées très appliquées, susceptibles d'avoir des retombées rapides et directes. C'est le cas pour les recherches collaboratives en éducation qui mettent en relation la recherche et le terrain professionnel dans le but de développer des recherches co-construites (chercheurs, formateurs, enseignants ou intervenants, acteurs de santé) sur le travail des enseignants (et/ou celui des formateurs), sur les savoirs, les dispositifs, les sujets apprenants, les outils et les contextes. Mais, d'une façon générale, ces champs de connaissances (scientifiques et professionnels) sont habituellement distincts et peu mis en synergie.
- 19 Les démarches collaboratives ou interventionnelles, malgré un essor notable ces dernières années, sont encore rares et dépendent, de toute façon (y compris dans les effets produits), de cadres ou de modèles théoriques qu'il s'agit d'éprouver. Les connaissances les

plus diffusées dans l'espace académique s'appuient donc sur l'avancée de travaux de recherche ayant des visées plus fondamentales. Ainsi, les résultats de ces recherches permettent de penser et de mieux comprendre les processus en lien avec l'action publique en matière d'éducation et d'inclusion par le sport, mais ils n'ont pas forcément de traduction simple et directe, ni d'effet automatique et magique du point de vue des préconisations à suivre. Pour produire des effets en la matière, ces connaissances doivent être transférées, c'est-à-dire appropriées ou réappropriées, traduites, transcrites, etc., par les acteurs des secteurs concernés.

- 20 Dans ce cadre, il est important de ne pas confondre la production d'un discours d'expertise sans lien avec la recherche (1), la production d'un discours d'expertise et de conseil adossé à la recherche (2) et les dispositifs et processus de transferts des connaissances entre la recherche, le monde professionnel et les instances décisionnelles (3). Plusieurs types de transfert sont ici repérables. Tout d'abord, le transfert de connaissances peut se réaliser par la formation et par la recherche à l'université, à partir de mémoires et de thèses réalisées par des jeunes chercheuses et chercheurs qui deviennent ensuite des professionnels de l'éducation ou à partir de thèses soutenues par des acteurs et actrices de l'éducation qui travaillent parallèlement dans leurs établissements. En outre, le transfert des connaissances peut s'effectuer dans le cadre même des structures de recherche, en suscitant l'implication des membres des différents secteurs éducatifs concernés. Cette implication s'étend de la co-construction des objets dans le cadre de recherches collaboratives (pour la plus significative), à la simple participation à la restitution/traduction des résultats de la recherche, en passant par une contribution active à la production ou à l'analyse des données produites dans des cas intermédiaires.

- 21 Le transfert de connaissances peut également se faire à travers une littérature à visée de « vulgarisation » s'adressant aux professionnels des secteurs concernés (écrits dans des ouvrages, écrits dans des revues professionnelles, etc.). De même, il peut se déployer par des collaborations entre chercheurs et chercheuses, entre collectifs de chercheurs et chercheuses ou sociétés savantes dans le cadre de « comités de suivi » d'une politique publique, d'une lettre de mission (inter)ministérielle, ou encore par l'implication active d'auteurs et d'autrices et de chercheurs et chercheuses dans le domaine de la création artistique ou dans d'autres dispositifs. Enfin, il ne faut pas oublier les transferts de type « *evidence based vs science based* » qui vont des pratiques vers la connaissance.

Une distinction fondamentale précieuse pour les politiques publiques

- 22 Sensibilisés à la problématique du transfert de connaissances, de nombreux travaux de recherche proposent une distinction fondamentale entre activités et pratiques. Ils soulignent que ce qui est communément appelé Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) dans le champ scolaire et périscolaire désigne en réalité un ensemble de pratiques qui relèvent d'usages sociaux ¹¹ et se distinguent ainsi de la seule activité physique perçue dans sa dimension corporelle. Dans la mesure où les pratiques sociales constituent des productions de groupes humains, identifiables et institutionnalisées, pouvant prendre des formes diverses, inscrites dans des usages eux aussi divers, l'activité physique envisagée à des fins éducatives et inclusives doit être réinterprétée dans toute sa complexité. Elle renvoie, dans une perspective psychologique, aux motifs à partir desquels les individus se mobilisent, aux buts

conscients qu'ils se fixent, aux opérations qu'ils mettent en œuvre pour atteindre ces buts ¹².

- 23 Comme le souligne Daniel Bouthier, « il serait plus judicieux de dire, à l'inverse des habitudes professionnelles que " les élèves activent (au sens de donnent vie ici et maintenant) une pratique " (qui existe par ailleurs en dehors d'eux), plutôt qu'ils pratiquent une activité. En tout état de cause, c'est bien la prise en compte de ces deux plans, et ce double jeu de transmission / appropriation de modèles culturels inscrits dans les pratiques et d'individualisation de ces modèles culturels (re)créés par les individus en activité, qu'il est important de prendre en compte » ¹³. C'est certainement en travaillant davantage sur ces articulations entre activités et pratiques que les politiques publiques d'éducation par les activités physiques parviendront à mieux concrétiser leurs ambitions d'inclusion et de réduction des inégalités.
-

NOTES

1. Ernest Loisel est le 1^{er} directeur de l'ENEP (1935), devenue École Normale Supérieure d'Éducation physique (ENSEP) en 1945.

2. Cf. Attali, M., Liotard, P., Saint-Martin, J., Chapron, T. (2004). *Le sport et ses valeurs*, Paris, La Dispute ; et Carpentier, F. (sous dir) (2004). *Le sport est-il éducatif ?* Rouen, Presses Universitaires de Rouen.

3. Cf. Gasparini, W. (2008) « L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, vol. 69, no. 1, pp. 7-23 ; Le Yondre, F., (2016) « L'insertion par le sport :

croyances à déconstruire et savoirs à formaliser », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 63, no. 1, 2016, pp. 17-20 et Le Yondre, F., et al. (2010) « L'éducation par le sport face au chômage », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 43, no. 3, pp. 37-53.

4. Darmon, M. (2006). *La socialisation*, Paris, Armand Colin.

5. Ces catégories d'individus, ainsi que les processus de catégorisation qui les constituent, sont analysées par des approches théoriques plurielles.

6. Thoenig, J.-C. (1998). Politiques publiques et action publique. *Revue internationale de politique comparée*, 5(2), 295-314.

7. Cf. Pons, X. (2010). *Évaluer l'action éducative. Des professionnels en concurrence*, Paris, PUF ; et Van Zanten, A. (2008). « Les politiques éducatives », dans Van Zanten, A., *Dictionnaire d'éducation*, Paris, PUF.

8. Cf. Gautier, C., & Zancarini-Fournel, M. (2022). *De la défense des savoirs critiques*, Paris, La Découverte.

9. S'agissant de l'histoire de ce jeu de concurrence en sciences de l'éducation, se reporter à Lapostolle, 2019.

10. Lapostolle, G. (2019). *Les experts contre les intellectuels*, Presses Universitaires de Lorraine, p. 38.

11. Voir Martinand, J.-L. (1986). *Connaître et transformer la matière*, Berne, Peter Lang ; et Bouthier, D. (1993). L'approche technologique en STAPS : représentations et actions en didactique des APS. Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-Sud.

12. Voir Léontiev, A. (1984). *Activité conscience personnalité*, Moscou, Editions du progrès.

13. Bouthier, D. (2008). Technologie des APSA : évolution des recherches et de leur place dans le cursus STAPS. *eJRIEPS*, 15, 44-59.

5. Santé et bien-être par les activités physiques et sportives : d'une littérature prolixe à sa prise en compte par l'action publique

Clément Perrier, Cécile Collinet, Yan Dalla Pria, Marina Honta, Claire Perrin, Anne-Sophie Sayeux, Yacine Tajri, Philippe Terral et Gilles Vieille-Marchiset

- ¹ Les travaux de sciences humaines et sociales centrés sur l'articulation entre activité physique et santé sont en fort développement depuis le milieu des années 2000. S'ils existaient déjà auparavant, principalement en sociologie des conduites sportives à risque et en histoire des pratiques physiques, ces travaux se sont multipliés concomitamment avec le développement de la promotion de l'activité physique à des fins de santé, la construction de l'inactivité physique, de la sédentarité et du dopage comme problèmes publics ou encore l'essor de nombreux dispositifs et politiques publiques qui tentent à la fois d'établir et de réguler le lien entre sport, activité physique et santé. Il existe ainsi aujourd'hui une littérature prolixe et pluridisciplinaire qui analyse les conditions d'émergence de ces nouvelles problématiques, leurs effets mais aussi les acteurs de leur construction, de leur mise en œuvre et de leur réception. Les recherches issues de la sociologie, de l'histoire, de la philosophie, de l'économie, de la science politique, de la géographie,

de l'anthropologie, de la psychologie ou encore des sciences de l'éducation tentent ainsi d'appréhender tant les pratiques d'activités physiques à des fins de santé – ou d'atteinte à la santé – que la façon dont les questions de santé parcourent et transforment le monde du sport, saisi dans son acception la plus large en lien avec les diverses finalités qui lui sont associées. Ce chapitre, scindé en deux parties, revient d'abord sur la structuration de ce champ de recherche avec une présentation succincte de l'ensemble des thématiques et perspectives principales qui animent la communauté. Il s'attache ensuite à documenter les passerelles et les enjeux de transfert de ces savoirs dans une perspective de construction de l'action publique.

Cadrage et actualité des travaux portant sur la santé

- 2 Les études existantes s'intéressent aux divers espaces dans lesquels se met en scène le lien entre sport, activité physique et santé : le mouvement sportif, de l'activité débutante à celle de haut niveau ; l'ensemble des structures sportives privées à but lucratif ou non ; les pratiques sportives non encadrées ; le monde scolaire et éducatif, depuis la maternelle jusqu'à l'université ; les collectivités territoriales et leurs groupements ; le milieu sanitaire, aussi bien à l'hôpital qu'en médecine de ville et dans les centres spécialisés ; le secteur social et médico-social ; les institutions étatiques, des ministères aux collectivités locales en passant par l'ensemble des agences déconcentrées ou non ; les entreprises ; la famille ou encore les médias.
- 3 L'ensemble de ces recherches contribue toutefois à une déconstruction du rapport naturalisé entre sport et santé, où le premier agirait mécaniquement sur la seconde si l'on en croit les

nombreuses productions des institutions publiques, sportives et des médias. Les chercheurs et chercheuses invitent à ce titre à repenser les pratiques, leur encadrement et leurs conditions de mise en place tout en étant vigilant aux inégalités potentiellement engendrées et aux profils des publics ciblés (usagers et bénéficiaires).

- 4 Les recherches menées saisissent alors les questions de santé par et dans le sport en accordant une large attention à la diversité des pratiques plus ou moins institutionnalisées qui visent à la protéger ou qui, à l'inverse, pourraient la mettre en danger. Si les travaux récents se concentrent majoritairement sur l'analyse de l'engagement dans une pratique physique à des fins sanitaires ou médicales ainsi que sur les diverses catégories d'acteurs qui tentent de favoriser cet engagement, d'autres restent centrés sur les risques et les méfaits liés à l'activité (notamment les blessures et leur gestion psychologique et/ou sociale) ou sur les conditions de socialisation aux pratiques dopantes. La thématique « santé et bien-être » ¹ renvoie ainsi à un vaste ensemble de représentations, d'usages, de dispositifs et d'actions qui s'ancrent dans des mondes sociaux variés au travers d'une pluralité de modalités de diffusion et de réception.
- 5 Trois principaux axes de recherches, aux échelles temporelles et niveaux d'analyse différents, ont alors été déployés et regroupent la très grande majorité des productions scientifiques à ce jour, allant de l'analyse de l'action publique à l'observation des conduites individuelles en passant par l'examen des logiques et modes d'engagement des institutions et des organisations.

L'action publique de mise en mouvement des corps et de régulation des conduites

- 6 Un premier pan de la littérature SHS « Sport et Santé » porte sur les politiques publiques de lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique et contre les autres conduites « à risques sanitaires » (dopage, addictions...), sur la façon dont elles sont construites et ont été portées historiquement mais aussi sur leurs contenus et leurs modalités de déploiement. Ces travaux visent à comprendre l'émergence de l'action publique ainsi que les luttes, débats, tensions et/ou coalitions qui se développent de manière concomitante. Ils interrogent en outre la réception des dispositifs par les bénéficiaires, l'irruption dans le débat public de nouvelles problématiques (sport-santé, mobilités actives, aménagement du territoire, environnements et urbanisme favorables, accessibilité, etc.) et les ajustements locaux qu'elles induisent. Une attention particulière est ainsi portée aux acteurs institutionnels et professionnels agissant à différents niveaux d'action publique pour interroger tout à la fois la genèse des programmes nationaux, les référentiels promus et les dynamiques déployées à l'échelon local. Sont particulièrement analysées les politiques de mise en mouvement des populations, de lutte contre le dopage et de lutte contre les maladies chroniques grâce à l'activité physique.
- 7 Ces études sont attentives aux jeux de pouvoir que ces formes de gouvernement des corps font émerger. Elles dévoilent également les enjeux financiers, économiques, corporatistes, légaux et sociaux qui amènent à la construction et à la diffusion de l'action politique, tout en produisant des recommandations sur les conditions de réussite et de développement de l'action publique afférente, ancrées dans les besoins de la population et la compréhension des effets de contexte.

Les organisations et groupes professionnels
d'accompagnement à l'activité physique pour la santé

- 8 Le deuxième axe porte sur les organisations et les dispositifs qui déploient une intervention en activité physique, que ce soit pour lutter contre l'inactivité physique ou pour repérer et agir sur les comportements jugés à risque. En particulier, les dispositifs de prévention primaire (pour la population générale, avant l'arrivée de la maladie), secondaire ou tertiaire (à destination des personnes vivant avec une maladie chronique) sont aujourd'hui multiples et ont fait l'objet de nombreux travaux en sciences sociales. Ceux-ci appréhendent les actions qui visent la mise en activité physique des individus au sein des hôpitaux publics et privés, des réseaux de santé, des communautés professionnelles regroupant des professionnels libéraux (les maisons pluridisciplinaires de santé ou les *communautés professionnelles territoriales de santé* - CPTS - par exemple), du secteur associatif et du mouvement sportif (les activités de sport-santé notamment) ou encore du secteur commercial non médical. Un pan de la littérature explore notamment les différentes dynamiques et les groupes professionnels qui font vivre ces dispositifs et encadrent le développement de l'activité physique à visée de santé ou la préservation du corps face aux « dangers » du sport (médecins généralistes, spécialistes ou médecins du sport et autres professionnels de santé, éducateurs et coachs sportifs, agents des services déconcentrés de l'État, enseignants en activité physique adaptée - santé - APA-S, etc.), tant dans leur développement historique que dans leurs pratiques quotidiennes. Ces recherches mettent en exergue les concurrences, tensions et coalitions entre professions, secteurs, juridictions et/ou experts qui interviennent dans les différents dispositifs, en analysant notamment les enjeux de coordination interdisciplinaire et intersectorielle tout autant que les processus de domination et de hiérarchisation des acteurs.

- 9 Ces travaux interrogent également les innovations technologiques qui permettent de mesurer l'activité physique ou de contrôler ses effets sur le corps, d'aménager différemment le territoire pour faciliter les mobilités douces et/ou actives ou encore d'améliorer l'engagement et le suivi dans une activité physique (individualisée ou collective, médicalisée ou non). Ils analysent de la même façon les innovations sociales et les nouveaux secteurs du « sport-santé », en particulier les entreprises qui proposent une offre d'activité physique à leurs collaborateurs et les organisations qui prescrivent ou mettent en réseau les différents acteurs, régulièrement portés par des dispositifs issus de l'action publique locale.
- 10 Ces recherches interrogent enfin les inégalités sociales et territoriales de santé que renforcent ou amenuisent ces dispositifs, mais aussi les besoins de régulations qu'ils font émerger.

L'engagement dans la pratique d'activité physique

- 11 Enfin, le troisième axe de recherche interroge les conditions, modalités et effets de l'engagement des individus dans l'activité physique ou sportive, que ce soit à des fins de santé ou en lien avec des conduites jugées à risque. Sont ainsi appréhendés les parcours, les motivations et les profils socio-démographiques des usagers et/ou des bénéficiaires de dispositifs spécifiques. Les usages des activités physiques et sportives et leurs effets sur la santé sont de fait très variables : ils dépendent des propriétés sociodémographiques des individus (origine sociale, genre, âge, lieu d'habitation), de leur état de santé, de leurs capacités et limitations fonctionnelles, de l'offre de pratique à proximité, de leurs vécus sportifs, etc. Ils sont indissociables des parcours de vie et des contextes, lesquels pèsent sur la construction (ou pas) des goûts et des motivations à pratiquer ou repratiquer l'activité physique. Les

recherches se penchent également sur l'auto-santé, sur les pratiques d'entretien du corps et sur le rapport à la nature qui remettent les sensations corporelles au cœur des perceptions de santé.

- 12 Outre les recherches centrées sur les pratiquants de sports « à risque », sources de blessures, et celles sur les comportements considérés comme déviants associés au sport (dopage, addictions, anorexie, etc.), les travaux existants se concentrent particulièrement sur les personnes vivant des situations de vulnérabilité liées à des déficiences, des incapacités, à l'avancée en âge ou à une maladie chronique, dans une perspective de compréhension des inégalités d'accès à l'activité physique. En effet, en raison notamment d'une littérature issue des sciences de la vie extrêmement prolifique, l'activité physique est désormais largement reconnue dans le monde médical non seulement comme un facteur de santé pour l'ensemble de la population, mais également comme une thérapeutique non médicamenteuse pour les maladies chroniques. Ces circonstances renforcent une approche médicalisée de l'activité physique à visée de santé qui tend à en essentialiser les bienfaits par le biais de mécanismes et d'institutions qui décontextualisent les situations vécues par les pratiquants et les ressources requises par et pour l'engagement dans la pratique. Les productions interrogent dans ce cadre les « trajectoires » de maladie et les « carrières » de malades en lien avec l'activité physique, mais également différentes formes de résistances des individus à ces programmes. Les travaux permettent ainsi de penser de nouvelles stratégies d'intervention en promotion de la santé par l'activité physique prenant en compte les facteurs socio-culturels et bio-psycho-sociaux qui déterminent les possibilités d'engagement dans un mode de vie actif, tout en n'ignorant rien des inégalités sociales sous-jacentes.

- 13 Les travaux en SHS du sport et du corps ont ainsi largement investi et approfondi la thématique de la santé selon des perspectives pluri voire interdisciplinaires qui se situent à différents niveaux d'analyse, depuis l'étude des politiques publiques jusqu'à celle des dispositifs, des pratiques, des groupes professionnels et des publics concernés.

Savoirs experts et transferts de connaissances : des liens à construire et renforcer pour façonner l'action publique sanitaire

- 14 Les travaux présentés jusqu'alors sont, pour leur immense majorité, issus de la recherche fondamentale et visent avant tout la production d'une analyse critique sur le lien naturalisé entre activité physique, sport et santé. Ils permettent de penser les objets et les processus étudiés en matière de santé, invitant ainsi l'action publique à s'ancrer dans une analyse plus fine des contextes, des acteurs et des mécanismes. Pour autant, et bien que ces recherches soient parfois vulgarisées au travers d'ouvrages ou de communications accessibles au « grand public », elles restent peu influentes dans la construction de l'action étatique. En effet, ces productions étant spécifiques à des objets, des méthodologies, des approches et des concepts qui s'ancrent dans des dynamiques de publication universitaire, elles nécessitent une traduction en vue de devenir applicables. Elles requièrent en outre l'existence de lieux d'échange susceptibles de favoriser leur diffusion dans la sphère publique. Si quelques recherches, diffusées notamment sous la forme de rapports, visent une reconnaissance immédiate au titre d'une aide experte à la prise de décision, la plupart demeurent historiquement centrées sur une visée purement académique.

15 On observe cependant, depuis le milieu des années 2010, une multiplication de ces tentatives de transfert de connaissances vers les acteurs de l'action publique en matière d'impact de l'activité physique sur la santé, qui se traduit notamment par la production des rapports de recherche susmentionnés, la mobilisation de chercheurs dans les expertises d'État ou dans des comités scientifiques institutionnels, ou la mise en place de collectifs visant à construire des recommandations. Nombre de chercheurs en sciences humaines et sociales de la communauté ont ainsi été invités à s'engager dans les expertises collectives de l'Inserm, de l'Anses, de la Direction Générale de la Santé, de la Direction des Sports, de la Haute Autorité de Santé (HAS), de Santé Publique France, du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), de l'Institut pour la Recherche En Santé Publique (IRESP) ou de l'Institut national du Cancer (INCa), font partie des comités de pilotage, techniques et/ou scientifiques des Plans Sport-Santé-Bien-Être, de la Stratégie Nationale Sport-Santé, des politiques de lutte contre les conduites dopantes, etc., et sont régulièrement invités dans les instances de direction des fédérations sportives, d'établissements sanitaires ou médico-sociaux ou encore dans les agences de l'État afin de contribuer à l'élaboration des politiques nationales et/ou locales. De même, quelques thèses de jeunes chercheurs sont directement financées et pilotées dans le cadre du dispositif des Conventions industrielles de formation par la recherche par des entreprises ou des collectivités territoriales, notamment en matière d'organisation territoriale du « sport-santé », de compréhension des mécanismes d'engagement dans une pratique d'activité physique ou de prescription de celle-ci. Ces initiatives méritent d'être largement développées pour faciliter les transferts découlant de recherches appliquées.

- 16 Certains chercheurs ont par ailleurs entrepris de se structurer pour faciliter les échanges et être à l'interface des savoirs scientifiques, des bénéficiaires et des promoteurs de l'action publique nationale et locale. Pour ce faire, ils se sont mis en réseau et ont produit des outils facilitant le transfert. C'est notamment le cas de l'Institut de Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé (ReCAPPS) qui, sous une forme associative, contribue à construire un nouvel espace d'échange centré sur le partage des connaissances et l'élaboration de ressources collaboratives, ainsi qu'à mettre en lumière les travaux déjà existants. Sont acteurs de cet Institut aussi bien des chercheurs que des représentants de la société civile, ce qui doit permettre de générer des recherches ancrées dans les besoins des acteurs de terrain tout en maintenant une expertise scientifique forte. À ce titre, un nombre croissant de recherches collaboratives voit le jour, que ce soit dans une démarche de co-construction des sujets, des savoirs et des dispositifs de collecte des données ou plus simplement dans une volonté appuyée d'associer les acteurs politiques et/ou de terrain au choix des enquêtes et à la restitution des données. C'est en partie la volonté des Recherches Interventionnelles en Santé Publique (RISP) qui, depuis le début des années 2010, se veulent plus collaboratives, plus interventionnelles et plus participatives que les recherches dites « fondamentales ». Il s'agit de rapprocher les mondes de la recherche scientifique, ceux de la décision politique et ceux de l'intervention en ciblant tout particulièrement les actions dans le domaine de la promotion et de l'éducation à la santé. Plusieurs équipes de recherche sont ainsi engagées dans des démarches de RISP sur le territoire, principalement sur les questions de mise en activité physique des populations vulnérables.

- 17 Ces initiatives, si elles sont heuristiques, demeurent toutefois encore trop peu nombreuses et souvent ignorées dans la prise de décision. Or, comme la première partie l'a montré, les travaux issus des sciences humaines et sociales favorisent la compréhension des possibilités de déploiement et de développement des activités physiques à visée de santé, tout autant que les conditions historiques, psychologiques, philosophiques et sociales de l'engagement individuel et/ou collectif dans des pratiques physiques attentives à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Ils permettent également de saisir les parcours, les trajectoires ou les pratiques qui amènent aux conduites dopantes et à risque dans le sport, *in fine* d'être attentifs aux structures et déterminants qui les favorisent. Ils aident enfin à appréhender les multiples effets, les réceptions et les traductions des politiques publiques déjà instaurées et peuvent favoriser leur évolution de manière à rencontrer davantage les attentes des publics cibles et les ressources dont disposent les acteurs de leur mise en place. En étudiant de façon approfondie les acteurs, les institutions, les bénéficiaires et les dispositifs, les travaux déjà évoqués sont en mesure d'accompagner la prise de décision en l'ancrant dans une meilleure prise en compte des réalités sociales qui se fondent sur une compréhension fine des parcours de vie, de soin et plus globalement de santé. Cela nécessite, en revanche, de multiplier les collaborations, en particulier dans les organes décisionnels, et de décupler les lieux de rencontre afin de favoriser les transferts de connaissances.

NOTES

1. Ciblée par le deuxième axe du Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) « Sports et Sociétés ».

6. Les questions d'emploi et de tourisme sportif au prisme du développement durable et des transitions : la recherche aux prises avec l'action publique

Bastien Soulé, Jean Corneloup, Isabelle Gaillard, Oumaya Hidri-Neys, Denis Jallat, Ludovic Martel, Frédérique Roux et Émilie Salaméro

- 1 Dans sa formulation princeps, le développement durable visait à combiner la production de richesses assurant de meilleures conditions de vie (dimension économique), leur équitable redistribution (aspect social) et le respect des écosystèmes (volet environnemental). Contrairement aux acteurs de l'action publique, y compris ceux intervenant dans le champ du sport, peu de chercheurs prenant le sport pour objet s'en sont saisis comme d'un concept dans le cadre de leurs travaux : d'une part, parce que le développement durable, notion à la fois composite et mouvante, demeure un « mot valise » ; du fait, d'autre part, qu'il constitue conjointement un outil analytique et un projet politique. Pour autant, et sans s'y réduire, les problématiques touchant au tourisme et à l'emploi dans le domaine sportif soulèvent des enjeux qu'il est possible de rapprocher des trois piliers du développement durable. Surtout, ces recherches illustrent

les tensions et contradictions se logeant à l'intersection des visées économiques, environnementales et sociales.

- 2 S'intéressant à la dynamique économique (sous l'angle par exemple du développement territorial, de la création d'emploi ou de l'impact des événements), ces travaux scientifiques sur le sport n'occultent ni le volet social (inégalités d'accès à l'emploi et à certaines formes de tourisme, précarité professionnelle, etc.), ni les questions environnementales (controverses au sujet des relations homme-nature, par exemple). D'abord abordées sous l'angle de l'aménagement, ces dernières tendent à faire l'objet d'approches en termes de reconversion et de transition, pour faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, de changement climatique et de protection de la biodiversité.

Sport et tourisme : des réalités sociales plurielles donnant lieu à un foisonnement de travaux

- 3 Au-delà de la pratique d'une activité physique récréative ou compétitive, le tourisme sportif peut aussi consister à assister à des spectacles ou à visiter des hauts-lieux du patrimoine sportif. L'ensemble de ces entrées a suscité des productions scientifiques, particulièrement denses concernant les deux premières.
- 4 Dans sa dimension historique, le tourisme sportif a d'abord poussé à s'intéresser à la mise en place de formes d'aménagement spécifiques, à la mer comme à la montagne, notamment à travers le cas des stations de sports d'hiver et balnéaires. Nombre de travaux portent par exemple sur le rôle joué par les hôteliers dans le développement conjoint du sport et du tourisme en montagne ou en bord de mer. Creuser les aspects historiques a aussi consisté à interroger le rôle

que le tourisme sportif a pu jouer à propos des grands événements, tels que les Jeux olympiques ou les coupes du monde. D'autres catégories d'acteurs du tourisme sportif ont par la suite été étudiés, qu'il s'agisse des collectivités locales, des organismes d'État, des associations, d'investisseurs privés, des organisations sportives nationales ou internationales, des mouvements de jeunesse ou encore des entreprises spécialisées dans le tourisme sportif. Les articulations complexes entre les échelles locale, nationale et internationale ont aussi questionné les historiens qui ont souligné la non-linéarité des trajectoires du tourisme sportif et les conflits de différentes natures qu'il a générés. Du fait de son lien marqué avec les activités de nature, le tourisme sportif a également été abordé à travers le rôle qu'il joue dans le partage de l'espace, la transformation de l'environnement naturel en « produit de consommation touristique », puis l'équilibre à trouver entre des activités anthropiques et la préservation de la nature. En quelque sorte, logiques économiques et sociales se conjuguent alors. En effet, quand bien même les objectifs de création de nouvelles destinations touristiques prévalent, donnant lieu à des démarches aménagistes alors faiblement contestées, cette visée économique n'écarte pas complètement le volet social ; il convient en effet de socialiser une partie de la jeunesse à ces espaces et à des pratiques ne pouvant demeurer strictement élitaires ; il importe par ailleurs de considérer les changements que l'arrivée de touristes engendre auprès de ceux qui étaient présents avant ces « mises en tourisme ».

- 5 Ce tropisme du tourisme de plein-air ne doit pas conduire à occulter les travaux portant sur la diversification des pratiques, leur relocalisation, leur artificialisation voire la reconversion de sites qui vont conjointement conduire à ce que de nouveaux espaces s'ouvrent au tourisme sportif et à des populations jusqu'alors pas ou

peu pratiquantes (quand l'entrée touristique retenue ne se fait pas au détriment des populations locales). Un autre fait marquant émerge : l'extension de l'intérêt pour le spectacle sportif, en dehors de la temporalité spécifique de l'événement, transforme certains sites et équipements en lieux de mémoire constitutifs d'un patrimoine (musées, hauts-lieux, etc.), quitte pour ce faire à inventer ou exagérer un passé sportif.

- 6 Pour autant, bien que le tourisme sportif embrasse aussi des pratiques se déroulant dans les métropoles et les villes – notamment pour ce qui est des grands événements sportifs internationaux – ses espaces de développement privilégiés restent la ruralité, la montagne et les littoraux. Les chercheurs en sciences sociales ont ainsi effectué de nombreuses recherches sur les pratiques sportives de nature, composante essentielle du tourisme.
- 7 Différentes disciplines scientifiques sont convoquées. Que ce soit en géographie, en sociologie, en droit, en économie, en science politique, en histoire, en sciences de l'éducation ou de gestion, des éclairages pluriels ont été mobilisés pour étudier ces pratiques et leur devenir sous différents angles : financier, juridique, politique, marketing, éducatif, entrepreneurial, genre, innovation, accessibilité, etc. L'ensemble permet d'interroger ce secteur d'activité mais aussi les pratiques sociales qui s'y déploient. L'enjeu a en effet consisté à étudier conjointement les pratiques évolutives de tourisme sportif, telles qu'elles sont vécues, appropriées et renouvelées par les publics, et les formes de gestion des espaces concernés (montagneux, littoraux, ruraux, urbains, etc.). Plurielles, les cultures sportives se recomposent en fonction d'enjeux sociétaux présents et à venir : adaptation à des demandes et technologies évolutives, aménagement de l'espace et développement territorial,

préservation et protection de l'environnement et de la biodiversité, durabilité, mais aussi sécurité.

- 8 Cette multitude d'éclairages permet désormais de disposer de solides connaissances, inscrites à la fois dans des perspectives fondamentales, appliquées et finalisées. Au-delà d'une approche de la recherche attachée à une épistémologie classique, prenant ses distances avec les implications produites, ce champ de recherche présente en effet la particularité d'être souvent relié à des enjeux contemporains faisant en partie écho au développement durable. Ainsi, à travers le tourisme sportif, les transformations des pratiques récréatives donnent à voir certaines transitions sociétales. Vus sous cet angle, ces travaux participent à envisager autrement l'avenir de nos sociétés face à de multiples formes de vulnérabilité (énergétique, sanitaire, en termes de biodiversité, de bien-être, d'emploi et de production). À ce propos, bon nombre de collectifs de recherche s'engagent dans une pratique de la science ouverte aux problématiques concrètes des parties prenantes, à l'exemple des travaux de chercheurs de l'arc alpin visant à accompagner la transition protéiforme des stations de montagne. D'autres travaux approfondissent les appropriations socialement différenciées des espaces touristiques, voire les concurrences entre groupes sociaux dont ils deviennent le théâtre.
- 9 La conciliation du développement des pratiques touristiques, d'enjeux socio-économiques locaux et de la préservation de l'environnement (et en particulier des espaces protégés) figure depuis plus de vingt ans au cœur des problématiques de recherche, faisant des terrains abordés des observatoires privilégiés de déséquilibres, mais aussi d'initiatives originales et de transitions engagées de longue date. Les multiples formes d'adaptation et d'innovation, au sein d'environnements sensibles et sous tension,

impactés notamment par la sur-fréquentation et le réchauffement climatique, peuvent alimenter les débats et réflexions contemporains portant de manière élargie sur la transition, voire la bifurcation écologique et sociale.

- 10 Là où le développement durable aurait globalement échoué à trouver une traduction concrète dans les politiques publiques, du fait de son manque de précision et d'opérationnalité, mais aussi du fait d'une vision globalisante rendant difficile une approche spatiale ou territoriale sérieuse, les questions d'impact environnemental, de développement maîtrisé, soutenable et équilibré ont été travaillées à propos du tourisme sportif de nature. Ce souci a très tôt pris le relais des seules dimensions productives et aménagistes, à travers des travaux bénéficiant désormais de solides étayages théoriques et empiriques. Ils portent notamment sur la gouvernance, la concertation et la médiation territoriale, et conduisent à l'examen des caractéristiques du développement à partir de critères de soutenabilité (du milieu, de l'emploi, des usages sportifs des espaces de nature).
- 11 Enfin, la question de l'impact des événements sportifs de grande ampleur dépasse à présent la seule dimension économique. Elle est abordée dans sa multidimensionnalité, en intégrant les aspects sociaux, écologiques, voire mémoriels : impact carbone de la construction et du fonctionnement des infrastructures sportives ; pollutions et enjeux de sécurisation liés aux déplacements massifs (événements sportifs, compétitions internationales) ; « effets de levier » en termes de maillage d'équipements sportifs, d'engagement dans la pratique, de santé publique, d'inclusion, d'insertion professionnelle ou encore d'« héritage ».
- 12 Parmi les nombreuses questions abordées à propos du tourisme sportif figure celle de l'emploi ; ce secteur socio-économique a en

effet suscité bien des initiatives et politiques publiques de développement, en partant du postulat qu'il y avait là un gisement potentiel d'emploi, ou des emplois à préserver. Pour autant, les nombreux travaux portant sur l'emploi dans le domaine sportif sont loin de se cantonner au seul secteur touristique.

Sport, emploi et travail : des prismes d'analyse diversifiés et féconds

- 13 En sciences sociales, plusieurs orientations se dessinent quant aux relations pouvant être établies entre sport, emploi et travail. Bien que des économistes, des historiens et des juristes se soient emparés de ce domaine de recherche, ce sont essentiellement les sociologues qui nourrissent, autant qu'ils mobilisent les apports de différentes spécialités disciplinaires : sociologies du travail, de l'emploi, des groupes professionnels, du genre et des rapports sociaux de sexe, des discriminations, des dispositions ou encore des organisations. Dès lors, traiter des relations entre sport, emploi et travail peut être envisagé selon différents prismes.
- 14 Analyser le sport comme secteur de création d'emploi constitue une préoccupation conduisant à s'intéresser aux divers métiers du sport : sportifs professionnels, « encadrants » des pratiques sportives dans les mondes fédéral, scolaire et périscolaire, salariés du secteur privé marchand, industriel, etc. Au-delà de ces premières catégories d'emplois, qui viennent spontanément à l'esprit quand on dresse un inventaire des métiers du sport, il convient aussi d'en couvrir d'autres : les emplois qui requièrent un « capital sportif » (l'équitation, les sports de montagne, etc.) ou un « capital corporel » (l'armée, la police, la sécurité, le secteur du bâtiment et des travaux publics, le travail du « care », etc.), sans délaisser ceux qui exigent

des connaissances du monde sportif (journalistes sportifs, agents sportifs, etc.). Certains travaux prennent aussi pour objet les spécificités du « travail passion » et questionnent les processus d'identification professionnelle, au fil des évolutions qui traversent le sport et selon les différents sous-secteurs d'emploi.

- 15 Analyser le sport dans les parcours d'orientation et d'insertion peut aussi amener à questionner le sport en tant qu'outil de valorisation des parcours d'orientation et professionnels (étude des bacheliers pro, place du travail corporel dans les stratégies d'insertion professionnelle par exemple), quand d'autres travaux interrogent l'employabilité des diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Ce pan de recherche intègre également la dimension genrée des parcours d'orientation, dans un domaine social historiquement construit autour d'une domination masculine.
- 16 Analyser les carrières sur le marché du travail sportif permet de renseigner l'entrée dans la carrière, son exercice (incluant les périodes de chômage ou d'arrêt) ainsi que la reconversion, de manière segmentée ou dans son entièreté. Sur ce point, différentes figures sont analysées : sportifs professionnels ou de haut niveau, étudiants en STAPS, mais aussi arbitres, dirigeants/employeurs, professionnels de services sportifs, adjoints aux sports, entrepreneurs, entraîneurs, médecins, bénévoles, etc. Ces travaux s'intéressent à la dimension organisationnelle de la carrière sportive ou professionnelle dans le domaine des activités physiques et sportives, au travers des acteurs et/ou instances qui peuvent intervenir sur telle ou telle étape de la carrière. Certains chercheurs questionnent aussi les conditions de travail des professionnels du sport et leurs effets sur les parcours professionnels (et la santé).

- 17 Analyser le sport lors de l'accès à l'emploi conduit à l'émergence de travaux de recherche qui tentent d'objectiver le rôle et le poids du « sport » dans le processus de sélection (il est parfois considéré comme une modalité innovante de remédiation à des freins à l'employabilité, parfois comme un outil contribuant à des discriminations directes et indirectes à l'embauche), dans les représentations des « recruteurs » et des intermédiaires de l'emploi.
- 18 Analyser le sport comme levier pour l'insertion est une autre voie mobilisée dans les travaux de recherche. Elle vise à considérer et caractériser spécifiquement les usages du sport en direction des publics en situation de vulnérabilité (chômeurs de longue durée, « invisibles », jeunes issus de quartiers populaires, etc.). Au-delà du fait de repérer les effets sur les « publics cibles » concernés par ces dispositifs, ce prisme permet de s'intéresser aux différentes institutions socialisatrices qui les portent, ainsi qu'à leurs agents chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre. Il y est dès lors question, notamment, de concurrence, d'« invention » de métier, de cultures professionnelles ou encore de perceptions différenciées du sport.
- 19 Analyser le sport à travers la gestion des ressources humaines revient à explorer, au-delà de la seule question du « sport en entreprise », très en vogue, la place du sport dans la mobilisation des équipes et dans les contenus de la marque-employeur de certaines entreprises. Ces recherches permettent d'interroger autant les objectifs poursuivis par les employeurs que les effets recherchés du côté des salariés et des organisations.
- 20 Enfin, analyser les stratégies et dynamiques des groupes professionnels autour du sport conduit à investiguer les métiers sous l'angle des collectifs professionnels : syndicats, branche sport, associations professionnelles, etc. Les travaux menés cherchent à

identifier les mécanismes de clôture, de régulation, de différenciation et de légitimation des activités assumées par différents professionnels du sport, en lien avec les acteurs qui les entourent (publics, pouvoirs publics, autres professions, etc.). Une partie de ces recherches s'intéresse aussi aux relations professionnelles internes à ce secteur et aux profils des employeurs et salariés, dans un contexte où les organisations sportives comptent historiquement une part importante d'associations et où une convention collective a été édictée tardivement.

- 21 Au-delà des seuls volumes d'emplois et de l'insertion professionnelle au sein de différents sous-secteurs d'activité, ces travaux sur le sport abordent un large périmètre de questions : formations aux métiers du sport et conditions d'accès à l'emploi sportif, dispositifs de soutien de l'État, inégalités sociales et genrées dans l'exercice des métiers du sport, problèmes de soutenabilité, de précarité et de santé au travail et, plus largement, pérennité des organisations sportives elles-mêmes... Ce panorama certainement très incomplet souligne la richesse des recherches menées lors des deux dernières décennies.
- 22 Produire des connaissances à propos du tourisme et de l'emploi sportifs nécessite de la part des chercheurs qu'ils « creusent leur sillon » en se spécialisant. En éveillant l'intérêt de décideurs soucieux d'éclairer ou de justifier leurs choix, ces thématiques ont aussi donné lieu à des travaux tournés vers le diagnostic et l'accompagnement du changement. La transversalité des politiques publiques, que celles-ci concernent l'emploi, le développement touristique ou l'environnement, requiert dès lors des approches horizontales faisant le lien avec des problématiques connexes (formation, santé, transports ou encore aménagement).

- 23 Les demandes d'expertise émanant de décideurs publics comme privés, combinées à la part croissante prise par le financement de la recherche sur projet, ont conduit à des partenariats visant à mieux connaître les publics, les impacts des pratiques, les compétences professionnelles mises en œuvre, ainsi que, de manière plus prosaïque, les perspectives de création de valeur et de développement des activités (effets socio-économiques, compétitivité, emploi, mais aussi externalités négatives).
- 24 Aux côtés des travaux fondamentaux qui demeurent essentiels et structurants, le transfert de connaissances vers la société civile, les entreprises, les décideurs politiques et les organisations sportives a évolué. Les recherches appliquées, censées déboucher sur des recommandations, ont fait adopter à plusieurs chercheurs une posture d'expert, proche de l'activité de conseil, pour optimiser l'action ou adosser la décision. Au sein des sciences sociales, plusieurs communautés disciplinaires restent cependant frileuses à l'idée d'édicter de « bonnes pratiques ». Même dans l'intervention, comprendre une situation n'implique pas, en effet, que l'on dispose de solutions ; dans bien des cas, les recherches se bornent à reformuler et mettre en perspective des problèmes vécus par les parties prenantes. Ces réticences épistémologiques se doublent de considérations d'ordre éthique, liées au souhait de cultiver moins la pertinence sociétale des travaux que leur impertinence, l'indépendance étant garante de possibilités d'expression critique.
- 25 En dépit d'expériences vécues positivement par de nombreux chercheurs (à qui il est de plus en plus demandé de faire état de l'utilité, voire de l'impact de leurs travaux), basculer de la recherche « sur » à la recherche « pour » n'est pas dénué de difficultés, ni de potentielles dérives. La recherche « avec » les acteurs constitue une autre manière d'envisager ces partenariats, renvoyant à la recherche

action collaborative (RAC). Celle-ci vise à produire des savoirs pratiques pour résoudre des problèmes co-identifiés entre chercheurs et usagers à partir de la double pertinence (pratique et scientifique) des questionnements.

- 26 Les chercheurs impliqués dans ces différents dispositifs ont bien entendu conscience de servir, d'une manière ou d'une autre, de caution pour incarner et renforcer les projets de leurs partenaires. L'enjeu consiste dès lors à accepter des compromis, tout en évitant les compromissions quand les logiques d'action politique ou commerciale tendent à trop fortement orienter, voire cadrer le travail. Les relations partenariales au long cours avec des fédérations sportives, des fondations d'entreprise, des collectivités, des administrations, des entreprises ou des syndicats permettent de réaliser ces ajustements et de lever certaines ambiguïtés inhérentes à la coprésence d'objectifs pluriels et de temporalités distinctes (entre le faire à court et moyen termes, d'une part, et le temps long nécessaire à la minutie d'autre part). Des épreuves successives, décisives pour la pérennisation des coopérations, marquent les différentes phases de ces processus collaboratifs : acceptabilité de la traduction de la demande ou du besoin initiaux en problématique ; accessibilité des analyses et synthèses produites ; crédibilité lors des restitutions auprès des usagers ou bénéficiaires, etc. Concernant le premier aspect, l'implication de chercheurs dans des projets finalisés a parfois tendance à leur faire perdre leur capacité de recul critique, notamment quand l'innovation ou l'acte de création tend à exercer sur eux une certaine fascination. Un autre aspect sensible est celui des « livrables », qui doivent être des facilitateurs de la réception du projet par les partenaires. De même, leur éventuelle diffusion auprès d'un public élargi appelle un style compréhensible qui ne doit pas pour autant sacrifier à un niveau minimal d'exigence de scientificité.

- 27 Dans bien des cas, honorer une commande ou être partie prenante d'une RAC n'empêche pas, « à côté », de mettre à profit les données recueillies, les relations construites et les positions occupées pour réaliser des travaux à plus forte teneur académique ; voire de transformer les conditions d'enquête en matériaux pour s'adonner à une recherche d'ordre réflexif. Il est ainsi fréquent d'instrumentaliser, partiellement, une collaboration, en profitant d'un accès négocié à certains terrains et informations pour être en mesure de déconstruire des discours et/ou représentations communes sur des sujets sensibles : conciliations d'usages des espaces, cohabitations entre divers professionnels d'un secteur d'activité, perspectives contrastées de développement territorial, enjeux de sécurité des publics ou de préservation des écosystèmes, etc.
- 28 L'utilité sociale de l'ensemble de ces travaux est indéniable, mais elle contraint certains chercheurs à un exercice d'équilibrisme entre exigences de rigueur scientifique et finalités étrangères à la recherche de l'objectivité. Dans les relations tissées avec des acteurs politiques et le tissu socio-économique, les chercheurs ne sont pas pour autant démunis et peuvent faire de leur participation à des recherches partenariales un tremplin vers des travaux scientifiques protéiformes.
- 29 Enfin, les attentes formulées à travers l'action publique et les résultats de la recherche sont parfois en tension, comme l'illustrent les politiques visant à résorber le chômage *via* l'emploi sportif. Souscrivant aux discours teintés de connotations positives (sur le sport pourvoyeur de valeurs et illustrant l'idéologie compétitive), demeurant pour une large part convaincues du transfert des compétences de l'univers sportif au marché du travail, ces politiques commanditent, sont attentives à, et soutiennent les travaux qui

montrent dans quelles mesures « le sport » peut contribuer à une socialisation de transformation visant l'accès et/ou le maintien dans l'emploi (par le travail du corps dans le but d'atteindre les esprits, par l'incorporation des normes liées au physique de l'emploi, etc.). Or, les travaux de recherche menés dans cette perspective montrent plutôt un transfert problématique, non mécanique, et dévoilent les processus de stigmatisation et/ou de discrimination qui en découlent, asseyant encore davantage le problème initialement posé.

7. Sport, relations internationales et diplomatie. Circulations internationales, échanges, confrontations

William Gaparini, Olivier Le Noé, Nicolas Bancel, Noémie Beltramo, Sylvain Dufraisie, Alexandre Legendre, Igor Martinache et Jérôme Soldani

- 1 L'étude du sport dans sa dimension internationale (relations internationales, diplomatie sportive, organisations internationales et régionales, circulations des individus, des pratiques, des techniques ou des savoirs) est habituellement menée par deux catégories de chercheuses et de chercheurs distinctes. D'un côté, des « experts » en géopolitique ou en management du sport, des journalistes et membres de *think tanks* (l'Institut des relations internationales et stratégiques, ou IRIS, « Sport et citoyenneté », l'*International Center for Sport Security*, etc.) qui commentent l'actualité essentiellement à partir de synthèses et de données collectées sur Internet, avec le risque d'homogénéiser les acteurs en présence. De l'autre, des chercheurs spécialisés dans les sciences sociales du sport (historiens, sociologues, politistes, économistes, etc.) analysant à partir de différentes perspectives, disciplinaires et thématiques, divers phénomènes transnationaux (la circulation des agents, discours, représentations et pratiques, leurs réceptions et

hybridations, leurs usages comme outils de propagande et de *soft power* ou encore les incidences sur les politiques sportives nationales à partir de comparaisons internationales), ainsi que les circulations scientifiques internationales, connexes à la diffusion des pratiques qui ont accompagné le processus de mondialisation du sport.

- 2 Dans ce cadre, l'axe « Sport, relations internationales et diplomatie. Circulations internationales, échanges, confrontations » (SRID) du Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) « Sports et Société » s'est fixé pour double objectif : premièrement, d'établir un état des lieux de ces recherches puis de mettre en exergue les travaux sur les processus socio-historiques, épistémiques et normatifs de circulation des pratiques et des savoirs sportifs à l'échelle internationale ; deuxièmement, de discuter les usages du sport par les États comme par les organisations nationales ou internationales dans le cadre de la diplomatie (y compris l'insertion du sport et des sciences du sport comme enjeux de diplomatie), des politiques de coopération entre États ou d'influence internationale par le sport. Ce chapitre vise à présenter les contours de l'axe et identifier quelques enjeux du transfert des connaissances produites par la recherche en sciences humaines et sociales sur le sport dans le secteur de la diplomatie.

Le sport : des relations aux circulations internationales

- 3 À l'échelle internationale, le « monde » du sport est tramé par des circulations normatives et scientifiques qui contribuent à son évolution, non sans une certaine homogénéisation. Plusieurs configurations ont favorisé ce processus, qu'il s'agisse de la situation coloniale, du contexte de Guerre froide ou encore de l'essor continu des organisations sportives internationales (le Comité international

olympique, la FIFA et les autres fédérations sportives internationales) et des grands événements qu'elles organisent, sans oublier l'activité des sociétés savantes internationales. Par exemple, à l'échelle de l'Union européenne, tout un corpus de discours et de recommandations a forgé progressivement une doxa européiste du sport. Des catégories et des fonctions attribuées aux activités sportives mais également des savoirs « experts » sur l'action publique sportive ou des modes d'organisation des compétitions circulent entre espaces nationaux et ébauchent progressivement un « modèle » sportif européen. Cet exemple invite à interroger à l'échelle internationale les processus de fabrication et d'appropriation de ces différents savoirs (savants, experts, professionnels, militants, techniques, administratifs ou encore profanes), et, dans leur sillage, la circulation de personnes, pratiques, normes et objets. Dès lors, il importe de se montrer attentif aux propriétés sociales des agents qui participent à divers titres à leur circulation. L'examen de ces phénomènes peut intervenir non seulement dans, mais aussi, pour ce qui nous concerne ici, entre différents espaces nationaux. Pour ce faire, peut être étudiée la circulation internationale des pratiques comme des formats institutionnels, leurs appropriations locales ou encore l'émergence d'expertises nouvelles comme les usages des technologies de l'information et de la communication au service de la performance, et de la lutte antidopage ou de l'optimisation du stress.

- 4 Ces perspectives soulèvent toute une série de questions, notamment dans quelle mesure, à quelles conditions et selon quelles temporalités un modèle pénètre-t-il les pratiques et l'univers de représentations des acteurs des mondes du sport ? Étudier la réception de pratiques et de modèles requiert à la fois en amont de

s'interroger sur les conditions de leur circulation, et de faire varier les échelles d'observation, du niveau local (clubs, politiques territoriales...) jusqu'aux instances nationales (fédérations sportives, administrations étatiques) et internationales (fédérations internationales, CIO, ONG, ONU, firmes multinationales, etc.) pour saisir la réalité des effets produits par la diffusion de ces modèles, d'autre part. Liées à un souci de réaliser « une histoire sociale des usages et des interprétations, rapportés à leurs déterminations fondamentales et inscrits dans les pratiques spécifiques qui les produisent » ¹, ces questions suggèrent de prêter attention aux circuits de production des pratiques, des savoirs, des représentations et des normes. De telles préoccupations favorisent la compréhension des conditions historiques d'hybridation de modèles forgés dans d'autres contextes politiques et sociaux. Elles sont à ce titre susceptibles de représenter des contributions précieuses à la connaissance du fonctionnement des mécanismes et canaux d'influence de la circulation transnationale de « modèles sportifs », « modèles » eux-mêmes à interroger puisque éprouvés par les appropriations différenciées dont ils peuvent faire l'objet, y compris pour prendre le contre-pied de lectures parfois simplistes assimilant hâtivement circulation, imposition et standardisation.

5 Quelques illustrations sont possibles sur ce point.

Les politiques sportives dans les pays ex-colonisés

6 L'histoire coloniale influence largement les relations internationales sportives postcoloniales entre anciennes métropoles et anciennes colonies. Tout d'abord parce que les organisations sportives édifiées durant la colonisation ont été, presque partout, conservées. Ensuite parce que la plupart des nations composant le « pré-carré africain » de la France au Sud du Sahara, mais aussi au Nord avec la Tunisie ou

le Maroc, ont passé des accords avec la France, impliquant de nombreux transferts entre cette dernière et ces pays. Ceux-ci concernent aussi bien le sport d'élite (duplication de structures telles que l'actuel INSEP, par exemple), les politiques de développement du sport scolaire et du « sport pour tous », que l'importation de méthodes d'enseignement et d'entraînement sportifs. Au-delà de cet effort qui s'inscrit dans la stratégie plus globale d'influence culturelle de la France, on note que de nombreuses ex-colonies copient d'elles-mêmes les évolutions institutionnelles et juridiques du sport français. Cette stratégie d'influence comme ce mimétisme impensé interrogent sur l'adaptabilité aux conditions locales du « modèle français », comme sur les liens de dépendance poursuivis après les indépendances.

La lutte sénégalaise, une résistance au modèle sportif compétitif ?

- 7 Alors que les sports modernes européens – et particulièrement le football – sont devenus dans presque tous les pays du Sud des sports nationaux, la lutte sénégalaise offre un intéressant contre-exemple. Pratique toujours vivante durant la colonisation, elle est devenue sport national au Sénégal au cours des années 1970. Perçue comme un conservatoire des « traditions » sénégalaises comme de qualités tant physiques que morales érigées en normes d'excellence, la lutte sénégalaise a pourtant connu des évolutions majeures jusqu'à aujourd'hui. Érigée en spectacle dès le milieu du XIX^e siècle, ses règles ont progressivement été transformées et codifiées, contrôlées par des institutions nouvelles tandis que ses enjeux financiers croissaient exponentiellement. Objet d'une très forte médiatisation qui ne dépasse cependant pas les frontières du pays, cette pratique présente les caractéristiques essentielles des sports d'origine

européenne. On décèle ainsi un double processus, dynamisé d'une part par le désir de faire vivre une culture longtemps méprisée durant la période coloniale et d'autre part affectée par son rapprochement tendanciel vers le modèle sportif compétitif et professionnalisé des sports d'origine européenne.

Le cricket en Inde, un cas d'école d'hybridation

- 8 Même s'il ne faut bien entendu pas nier l'asymétrie dans la diffusion des modèles et pratiques sportives, celle-ci ne doit pas être réduite à une simple standardisation imposée par les nations les plus puissantes. Le cas du développement du cricket en Inde fournit une bonne illustration des processus d'hybridation qui sont à l'œuvre. Importé par les colons britanniques soucieux d'utiliser ce sport pour gagner les élites indiennes pour leur inculquer les valeurs victoriennes, le cricket a été progressivement approprié par les Indiens de toutes conditions, à mesure que certains d'entre eux ont accédé aux fonctions d'entraîneurs et de formateurs. Ils ont ainsi progressivement développé leurs techniques de jeu propres, mais aussi une manière particulière de commenter le jeu, à la radio puis à la télévision. À la suite de l'indépendance et de la partition du pays en 1947, le sport est devenu un élément central du nationalisme indien, support d'une volonté de revanche contre l'ancien colonisateur et de rivalité avec le Pakistan. Objet d'un engouement croissant, notamment après la victoire de l'équipe nationale à la Coupe du monde de 1983, le cricket est aussi devenu un spectacle marchand lucratif, sur lequel certains projettent leurs aspirations à la modernité tandis que d'autres, parfois les mêmes, y voient un réceptacle des valeurs « traditionnelles ».

La circulation des sportifs professionnels en Europe : résistance et partisans

- 9 Saisie par Jean-Marc Bosman, joueur du RFC Liège qui bloquait son transfert, la Cour de Justice des Communautés Européennes a rendu une décision le 15 décembre 1995 libéralisant la circulation des sportifs professionnels en Europe. Tout n'a pas commencé avec ce fameux arrêt Bosman. Durant de nombreuses années, l'UEFA était parvenue avec succès à freiner dans le football européen l'application du principe de libre circulation des travailleurs en limitant le nombre de joueurs étrangers dans les clubs professionnels. Mais une convergence d'intérêts a fini par faire rompre cette digue, libérant l'expansion de la pression économique qui s'était, depuis deux décennies, accumulée derrière la globalisation du spectacle sportif. Alors que Jean-Marc Bosman réclamait seulement la réparation de dommages subis, les syndicats de joueurs, FIF PRO et UNFP, cherchaient l'amélioration des droits de ces derniers pour asseoir leur légitimité, tandis que les instances européennes souhaitaient affirmer leur autorité sur les normes du football. Une diversité d'acteurs s'est ainsi saisie de ce litige apparemment anecdotique pour servir leurs objectifs convergents : les joueurs désireux d'évoluer dans des championnats plus rémunérateurs, leurs agents dont le marché du travail se trouvait élargi, les diffuseurs télévisuels obtenant ainsi un spectacle plus attractif, sans oublier les multinationales sponsorisant ces compétitions, gagnant par là une exposition encore élargie.

Le sport, vecteur de diplomatie publique ?

- 10 Cet axe vise également à discuter la notion de « diplomatie sportive », catégorie experte plus que scientifique, et ses usages. Si l'on définit la diplomatie comme la mise en œuvre de la politique étrangère d'un État pour défendre ses intérêts nationaux, force est de constater que dès la naissance du sport moderne, la culture sportive a été abondamment instrumentalisée par les pouvoirs en place pour rayonner ou fortifier leurs relations extérieures. Toutefois, la diplomatie culturelle telle qu'elle est pratiquée au XXe siècle est tributaire des administrations étatiques développées dans le contexte impérialiste du siècle précédent.
- 11 Dans le domaine du sport, on peut repérer différentes formes de diplomatie dans les productions savantes et expertes sur le sujet :
- 12 a. **La diplomatie du sport** qui renvoie à une vision classique des rencontres sportives, souvent bilatérales, comme éléments de rapprochement étatique (par exemple rencontre sportive entre les délégations de deux pays ou sommets réunissant les ministres du sport aux côtés de leurs homologues de l'économie et des Affaires Étrangères).
- 13 b. **La diplomatie par le sport** est une utilisation du sport dans la politique étrangère d'un État. Par exemple, le Qatar utilise le sport comme outil de reconnaissance internationale mais aussi de diversification de son économie qui lui permet également de véhiculer une certaine vision du monde, à travers notamment Al Jazeera Sport puis BeIn Sport. Le sport comme vecteur de diplomatie publique, adressée à des populations étrangères plutôt qu'aux gouvernements, a été adopté par les États-Unis au cours de la Guerre froide afin de promouvoir leur modèle social, économique et politique face à ses concurrents communistes.
- 14 c. **La « diplomatie sportive »**, catégorie directement issue du langage expert, conçoit quant à elle le sport comme un outil de

rayonnement économique, politique et ambassadeur de valeurs – outil de paix, porteur de valeurs universelles. Ainsi, depuis 2015, le sport est considéré par la Commission européenne comme un outil de « diplomatie sportive » devant permettre « d'améliorer la politique extérieure et les relations internationales ».

- 15 **d. La diplomatie scientifique dans l'analyse du sport.** Cette dernière forme est à la croisée du champ des politiques publiques et de celui des relations internationales où s'entremêlent les intérêts de la science et ceux de la politique étrangère. Elle recouvre des pratiques variées, identifiées à partir des grands objectifs poursuivis par les États qui s'y engagent : attirer, coopérer et influencer. Durant la Guerre froide par exemple, la science a été mobilisée dans la compétition idéologique que se livraient les deux camps en présence, dans de nombreux domaines (nucléaire, espace...), mais également dans l'optimisation des performances sportives.
- 16 L'usage désormais courant de la notion de « diplomatie sportive » et sa popularisation par les commentateurs de l'actualité sportive suscite lui aussi de nombreuses questions : la « diplomatie sportive » est-elle autonome vis-à-vis de la « diplomatie culturelle » ? Est-elle une forme singulière de « diplomatie publique » ? Si oui, quels sont alors les canaux et les acteurs qui participent à la construire ? Sur quel fondement empirique peut-on étudier cette « diplomatie sportive » ? Ces questionnements peuvent être illustrés au travers de quelques exemples.

L'européanisation du sport : une diplomatie pour « vendre » l'Europe

- 17 Après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de la construction européenne, le sport devient un vecteur de diplomatie publique

interne à l'Europe puis en direction des autres continents. Progressivement, les institutions supranationales œuvrent à « européaniser » le sport : le Conseil de l'Europe d'abord vote des Chartes européennes du sport, faisant ainsi circuler un modèle européen du sport pour tous. La Communauté économique européenne ensuite utilise le sport comme fer de lance de la diffusion d'une réalisation européenne concrète à même de créer une « identité européenne » et ce, bien avant l'arrêt Bosman. C'est en 1966 qu'émerge pour la première fois l'idée d'une Coupe du Marché commun qui préfigure la future stratégie de communication de la CEE à l'attention des citoyens européens. S'inscrivant dans une politique symbolique chargée de « vendre » l'Europe, les acteurs de cet européisme ordinaire sont principalement de nouveaux « entrepreneurs d'Europe » (professionnels de l'Europe, lobbyistes, journalistes et experts) qui se mobilisent pour populariser le projet européen à travers le sport et contribuer à faire circuler l'idée d'un modèle sportif européen, dépolitisé et gommant les frontières intérieures de l'Europe.

Le basket au service de la diplomatie publique américaine

- 18 Après la Seconde Guerre mondiale, le basket devient progressivement un outil de diplomatie employé par l'armée et les services d'information américains pour exercer une influence, par le sport, sur la relation franco-américaine ou américano-soviétique. Dans la géopolitique des sports collectifs, le basket-ball est ainsi le seul parmi les sports les plus médiatisés à permettre au XXe siècle des confrontations entre équipes américaines et soviétiques. Pendant la Guerre froide, les sportifs américains sont ainsi mobilisés pour diffuser la culture américaine. Leurs tournées passent par les

bases américaines d'Europe occidentale mais vont jusqu'en URSS dans le cas des *Harlem Globe Trotters*. Leur succès conduit le Département d'État à tenter de les utiliser comme des vecteurs de propagande pour l'*American Way of Life* dans le cadre de la guerre froide culturelle avec l'URSS. La diplomatie sportive étasunienne n'aura de cesse d'opposer les athlètes du « monde libre » aux sportifs des « nations captives », un élément rhétorique qui continuera d'être opérant après la fin de la Guerre froide et jusque dans le XXI^e siècle. Dès lors, les compétitions sportives et matchs de gala deviennent-ils des instruments au service de la diplomatie publique américaine.

La « diplomatie du panda »

- 19 Les sports constituent une parfaite illustration des tensions entre États et de la façon dont elles s'incarnent dans l'arène diplomatique. L'émergence de la Chine comme acteur majeur de l'ordre mondial s'est accompagnée d'un engagement de sa part dans des rapports de force visant à faire adopter son point de vue par ses partenaires. Taïwan, sur laquelle la Chine revendique toujours sa souveraineté, en dépit du fait qu'il s'agisse également d'un acteur économique crucial et d'un régime démocratique assez irréprochable, se retrouve aujourd'hui écartée de certaines compétitions sportives quand son puissant voisin dispose de moyens de pression suffisamment importants (boycott, sanction économique, menaces politiques, jeu d'influence, etc.), et *a minima* se voit dans l'obligation de participer à des manifestations sportives internationales sous le nom de « Taipei Chinois » (*Chinese Taipei*), sous un drapeau qui n'est pas le sien et sans hymne national. Inversement, les pays organisateurs peuvent montrer leur défiance à l'égard de la Chine en accordant à Taïwan et ses athlètes plus de latitude et en revenant sur les restrictions précédentes (par exemple, lors de la Cérémonie d'ouverture des Jeux

olympiques de Tokyo 2021, l'équipe taïwanaise a défilé sous le nom de « Taïwan », ce qui n'a pas manqué de déclencher la colère de Pékin et l'interruption immédiate de la retransmission de l'événement en Chine).

Moscou, une « capitale sportive »

- 20 Moscou devient un acteur majeur du sport mondial, quelques années après son intégration dans les fédérations internationales, au tournant des années 1950. Cette situation pousse les représentants de l'URSS à développer des échanges scientifiques et à s'internationaliser. Au sein des fédérations internationales, les représentants soviétiques, en raison de leur expertise, participent à la standardisation des pratiques. Leur réputation leur permet d'obtenir des postes de pouvoir dans les commissions exécutives. Au sein du CIO, les représentants de l'URSS pèsent pour une démocratisation de l'institution, pour l'ouverture des épreuves aux femmes et pour le développement d'aides pour les pays du « Sud ». Les accords bilatéraux, avec les pays occidentaux ou avec les pays du « bloc de l'Est », notables depuis la fin des années 1950, permettent de partager des sessions de travail entre chercheurs, afin de proposer des échanges d'expériences ou de modèles théoriques dans les sciences appliquées au sport.

Des sciences sociales à l'action publique : la question du transfert des connaissances

- 21 Face aux discours, pratiques et positionnements « experts » en matière de relations internationales et de diplomatie, les travaux en sciences sociales du sport peinent à se faire une place dans le débat public. La Coupe du monde au Qatar en 2022 en est un bon

exemple. Le choix de la FIFA d'attribuer le Mondial au Qatar suscite critiques et controverses à un niveau jamais connu jusqu'à présent²². Pour en parler, les médias convoquent journalistes, experts en géopolitique et personnels politiques (généralement des hommes) mais rarement des chercheurs en sciences sociales. Pourtant, depuis les années 1990, les Coupes du monde suscitent l'intérêt des sciences sociales qui publient (voir notamment les dossiers sur le football dans la revue d'histoire *Vingtième Siècle*, ou dans les revues de sociologie *Actes de la recherche en sciences sociales* et *Sociétés et représentations*) et organisent des manifestations scientifiques à leur occasion. Cet exemple souligne l'invisibilité des travaux en SHS, notamment dans les médias, et la difficulté de transférer les connaissances accumulées depuis plus de 40 ans dans l'espace et l'action publics. Pourtant, à travers la production de connaissances sur le sport support, passeur ou producteur de relations internationales et de diplomatie, les sciences humaines et sociales éclairent le débat démocratique par la conceptualisation d'un objet de recherche, la traduction scientifique des phénomènes sportifs historiques, géographiques, économiques ou sociaux, la construction d'un raisonnement appliqué à l'étude des circulations sportives internationales.

- 22 La formulation simple et imagée de résultats, à l'instar de « la malédiction du vainqueur » forgée par Wladimir Andreff au sujet des villes sélectionnées pour accueillir les JOP, ou la production de chiffres frappés du sceau de la légitimité scientifique permettent de les traduire facilement dans d'autres espaces sociaux, qu'il s'agisse des sphères de prise des décisions publiques ou des supports médiatiques. De telles ressources « clés en main », prenant la forme d'une « cartouche de science indiscutable » selon l'expression d'Alain Desrosières, offrent l'opportunité de s'appuyer sur elles en

en faisant des points d'attache permettant d'enraciner les échanges dans « un monde commun », au sein duquel sont partagés tout un ensemble de présupposés sur la pertinence de certains choix. Or, ces productions stylisées des résultats ne sont pas nécessairement compatibles avec la complexité des situations dont rendent compte les travaux de sciences sociales. En outre, quand elles existent, elles exposent au risque de leur réversibilité, c'est-à-dire qu'elles soient saisies pour étayer des contestations des actions publiques ; ce qui peut rendre les autorités publiques réticentes à la mobilisation de travaux produits par les sciences sociales du sport. Un autre dilemme rend compte de la compatibilité, parfois incertaine, entre contraintes scientifiques et politiques : le travail académique garantit les résultats mais demande un temps qui excède celui qui rythme l'arène politique. Renoncer au droit à la lenteur peut avoir pour corollaire une moindre légitimité scientifique exposant à une plus grande vulnérabilité face aux contre-expertises. Cette exigence différencie les travaux académiques des rapports des cabinets de conseil. Autrement dit, s'ils peuvent servir la communication des autorités gouvernementales, c'est aussi éventuellement au risque de publiciser des désillusions.

NOTES

1. Chartier, R. (1989). « Le monde comme représentation ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44(6), pp. 1505-1520, p. 1511.
2. Cf. *Les Echos* 13 octobre 2022, <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/les->

critiques-sur-la-coupe-du-monde-brouillent-les-liens-entre-le-qatar-
et-la-france-1868436

Conclusion

Par-delà les Jeux, par-delà le sport

- 1 Par-delà les Jeux de Paris 2024, un certain nombre de questions subsisteront. En voici un florilège non exhaustif mais qui couvre bien les principaux domaines des politiques publiques mobilisant le sport et plus généralement l'activité physique. À quoi le sport éduque-t-il, et comment ? À quelles conditions peut-il être inclusif ? Comment dépasser les incantations institutionnelles appelant au développement du sport-santé pour créer des conditions sociales de pratiques produisant des effets de santé et de bien-être, qu'ils soient individuels ou collectifs ? Face à la multiplication des types et formes d'engagement dans les pratiques physiques et sportives, quelles transitions convient-il d'initier et/ou d'accompagner pour développer un secteur d'activité à la fois attractif et attentif aux effets sociaux et aux impacts environnementaux qu'il produit dans la durée ? En quoi le sport contribue-t-il à éclairer mais aussi à façonner les circulations et/ou les relations internationales ?
- 2 En mobilisant ses cadres théoriques et en produisant des données sur ses objets propres, la recherche en sciences humaines et sociales sur le sport contribue à documenter ces questions et peut aider à y apporter des réponses innovantes. À l'échéance de fin 2024, le Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) « Sports et Sociétés » récemment créé doit établir un bilan détaillé des productions scientifiques sur le sport et les activités physiques dans les

principaux secteurs disciplinaires des SHS, ou à l'interface entre ces secteurs, depuis le début du XXI^e siècle. Une comparaison avec les écrits scientifiques internationaux permettra de faire émerger les points forts et les faiblesses des recherches françaises selon les secteurs et les thématiques. Parallèlement, l'action scientifique inter-MSH « Sports et Sociétés » entend favoriser une dynamique de structuration nationale de la recherche en s'appuyant sur les compétences et les moyens d'ingénierie du Réseau national des MSH pour accompagner et valoriser des projets pluridisciplinaires impliquant des chercheurs et chercheuses de différents sites. Il s'agit aussi de faciliter les relations entre ces derniers et les autres mondes sociaux (de l'éducation, de la santé, du social, de l'industrie, du tourisme, etc.) en renforçant l'exploitation, la coordination et la valorisation des forces de recherche et d'ingénierie existantes à l'échelle nationale.

- 3 Par-delà les Jeux, la mise en place de ce RTP et de cette action scientifique inter-MSH trace une voie possible. Si la perspective esquissée apparaît prometteuse, la lucidité oblige toutefois à identifier les risques liés à un écosystème fragile. La dispersion géographique et institutionnelle, l'insuffisance numérique des chercheurs et chercheuses qui limite la constitution de pôles d'excellence sur certains sites, la faible représentation de ces disciplines dans les organismes de recherche, le manque de personnels d'appui à la recherche pour répondre à des appels d'offre, constituent autant de points de vulnérabilité. Une vulnérabilité qui, *in fine*, ne s'exprime jamais aussi clairement que dans la manière dont elle affecte la santé mentale des jeunes entrants, doctorants et docteurs. La mobilisation collective engagée ne doit ainsi pas éluder les risques de relégation de ce grand domaine de recherche dans les marges institutionnelles, alimentant

le sentiment d'abandon éprouvé par certains acteurs universitaires, pouvant aller jusqu'à des humeurs contre-institutionnelles.

- 4 Pour éviter ces dérives délétères, il convient d'amplifier la dynamique de structuration nationale. Construire un écosystème national de recherche plus robuste contribuera à sécuriser les parcours doctoraux et à faciliter la professionnalisation des docteurs, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Ce double objectif sera d'autant plus facilement atteint que l'écosystème construit sera outillé pour renforcer non seulement les liens entre les différentes sciences humaines et sociales (pluridisciplinarité), mais aussi entre les SHS et les autres sciences (interdisciplinarité ou inter-sciences) et entre chercheurs et non-chercheurs. Le statut d'expertise pourra ainsi, au-delà du seul cercle des chercheurs de profession, être attribué à différents porteurs et porteuses de savoirs/pouvoirs – plus ou moins légitimés et visibilisés – usuellement qualifiés de « professionnels » ou « expérientiels ».
- 5 Les SHS semblent en mesure de jouer un rôle majeur dans le renforcement des articulations entre sciences et société, notamment en raison de leur proximité avec les questions de vie quotidienne des personnes ¹. Ces liens répondent par ailleurs aux revendications d'implication plus directe des citoyens dans les processus de gouvernance. La volonté d'engager davantage le public dans la production des savoirs se manifeste, entre autres, par l'engouement dont font l'objet les projets dits de « sciences participatives » ². Ces derniers contribuent à construire un nouveau type de rapport aux sciences, dans lequel la confiance ne relève pas d'une simple acceptation naïve et passive d'un discours de vérité servant à justifier l'action publique au nom de la raison. Les dynamiques de la

« co-production » ou « co-construction » des savoirs changent la donne.

- 6 La pandémie de COVID-19 a montré combien les collaborations intra et extra-académiques en lien avec la problématique du transfert de connaissances entre sciences et société civile, permettait de renforcer la lisibilité et la visibilité des SHS dans l'espace public ³. Les échanges entre disciplines, paradigmes et thématiques de recherche spécialisées permettent de dépasser une approche monolithique étayée sur l'hégémonie d'une lecture univoque du réel. Dans ce cadre, les SHS participent à l'élaboration d'une vision élargie des problèmes sociaux et humains et des solutions à leur apporter. Leurs collaborations avec les acteurs non académiques (décideurs, médias, acteurs sociaux et citoyens) méritent d'être envisagées en continu et en parallèle de leur travail de production de connaissances. Ces collaborations impliquent de penser et d'enrichir les formes de circulation et de traduction des savoirs produits par la communauté académique.
- 7 Plusieurs postures de recherche, dont les différents chapitres de la seconde partie de l'ouvrage ont tenté de rendre compte, soulignent les enjeux liés au transfert de connaissances. Ce dernier ne peut être envisagé sur le seul mode descendant, des chercheurs vers les non-chercheurs. Il implique également des circulations allant des non-chercheurs vers les chercheurs, notamment par l'intermédiaire de collaborations visant à élaborer des questionnements sur les problèmes rencontrés, mais aussi à penser conjointement les modalités d'accès et/ou de production de données sur les terrains étudiés. Dans ce cadre, les SHS intègrent peu à peu l'intérêt qu'elles ont à élargir le spectre de leurs outils de recherche et d'ingénierie pour, via des collaborations académiques et extra-académiques, mieux valoriser leurs savoirs et contribuer à réduire la

méconnaissance et l'invisibilisation de certains problèmes humains et sociaux cruciaux. Elles se confrontent aussi à de nouvelles exigences, tant en matière d'administration de la preuve qu'en termes d'éthique et de valeurs encadrant les relations et débats nécessaires à la communication de leurs résultats. Cette réflexion sur les conditions du transfert des connaissances laisse entrevoir de nouvelles fonctions, voire des nouveaux métiers en lien avec la traduction et la diffusion des savoirs. L'enjeu associé est de taille : créer des conditions de débats et d'échanges nécessaires à une co-construction et/ou un transfert des savoirs impliquant les décideurs politiques et les acteurs engagés dans la gestion de problèmes publics.

- 8 Par-delà la thématique du sport, c'est donc finalement une réflexion sur un modèle de structuration de la recherche en SHS qui est esquissée dans cet ouvrage. Les responsables des sphères publique et privée ont plus que jamais besoin de l'apport de la science, apport qui sera d'autant plus important s'il peut s'appuyer sur des écosystèmes interdisciplinaires structurés, visibles et internationalement reconnus. Pour cela, il convient d'investir de façon à la fois massive et ciblée dans la création de structures d'échanges puissantes, inscrites dans des temporalités longues et qui associent de nombreux chercheurs en SHS et les citoyens concernés. En France, ces structures restent à créer. Elles pourraient s'inspirer de centres étrangers qui ont fait leurs preuves ou de démonstrateurs déjà mis en place dans d'autres domaines de recherche, comme celui des sciences de l'ingénieur. Elles permettraient :

- de concentrer des forces de recherche pour contribuer à structurer une communauté scientifique dans une perspective pluri et interdisciplinaire ;
- de constituer une pépinière de jeunes chercheurs, à la fois doctorants et postdoctorants, familiarisés avec le monde de l'expertise ;

- de développer des dispositifs de transfert recherche-expertise *science-based* et *evidence-based* ;
- d'offrir des plateformes de données ouvertes pour conserver, capitaliser et rendre accessibles les connaissances produites, avec différents niveaux d'ouverture des données ;
- de constituer une interface d'échanges pérenne entre chercheurs en SHS et utilisateurs finaux ;
- de former les décideurs et parties prenantes aux enjeux sociaux du futur ;
- de favoriser la valorisation des connaissances produites en direction du monde économique.

9 Profitant de l'élan et des enjeux associés aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la mobilisation des chercheuses et chercheurs en sciences humaines et sociales du sport entend donc jouer un rôle pilote. Cette mobilisation s'accompagne d'une volonté affichée de renforcer les interactions entre recherche en SHS, expertise et sphère opérationnelle. Pour pouvoir capitaliser les connaissances et les bonnes pratiques, ces interactions doivent pouvoir s'inscrire dans des liens organisés et pérennes. L'objectif est clair : amplifier la dynamique de structuration initiée à partir d'un RTP (InSHS/CNRS) et d'une action scientifique inter-MSH (RnMSH) « Sports et Sociétés » pour préserver un écosystème national de recherche riche mais fragile, et intégrer/étendre ce dernier à un écosystème d'expertise et d'aide à la décision innovant et agile, fondé sur la connaissance scientifique du monde social dans la diversité de ses territoires.

NOTES

1. Elles se caractérisent notamment par leur capacité à saisir des objets de recherche moins « réduits » que ceux des sciences fonctionnant sur le mode de l'essai expérimental, mais aussi par la proximité entre leurs savoirs et les savoirs expérientiels des non-chercheurs ; car les chercheurs en SHS se nourrissent en grande partie d'observations et de témoignages – entretiens, questionnaires, archives – de non-chercheurs.

2. Cf. rapport Houllier (2016) : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02801940/>

3. Cf. Gaille, M., Terral, P. (2020). « Les sciences humaines et sociales face à la première vague de la pandémie de Covid-19 – Enjeux et formes de la recherche », INSHS, CNRS, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03036192/document> ; et Gaille, M, Terral, P. (2021). *Pandémie : un fait social total*, CNRS Editions, Paris.

Liste des sigles

- 1 A
- 2 AAP : Appel à projets
- 3 ACAPS : Association des chercheurs en activités physiques et sportives
- 4 ACP : Analyse comparée des pouvoirs (laboratoire de recherche)
- 5 ACTé : Activité Connaissance Transmission éducation (laboratoire de recherche)
- 6 ACTES : Adaptation au climat tropical, exercices et santé (laboratoire de recherche)
- 7 AFS : Association française de sociologie
- 8 AFRAPS : Association francophone pour la recherche sur les activités physiques et sportives
- 9 AISLF : Association internationale des sociologues de langue française
- 10 ANPSS : Agence nationale de la performance sociale par le sport
- 11 ANR : Agence nationale de la recherche
- 12 ANRS : Agence nationale de la recherche sur les maladies émergentes
- 13 APA-S : Activité physique adaptée et santé
- 14 APSA : Activités Physiques, Sportives et Artistiques
- 15 ARIS : Association pour la Recherche sur l'Intervention en Sport
- 16 AS : Association sportive

- 17 ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- 18 C
- 19 CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
- 20 CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
- 21 CETAPS : Centre d'Études des Transformations des Activités Physiques et Sportives (laboratoire de recherche)
- 22 CENS : Centre Nantais de Sociologie (laboratoire de recherche)
- 23 CIAMS : Complexité, Innovation, Activités Motrices et Sportives (laboratoire de recherche)
- 24 CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche
- 25 CIO : Comité international olympique
- 26 Clersé : Centre lillois d'études et de recherches en sociologie et économie (laboratoire de recherche)
- 27 CNRS : Centre national de la recherche scientifique
- 28 CNU : Conseil national des universités
- 29 COJOP : Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques
- 30 CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé
- 31 CreSco : Centre de recherche sciences sociales sports et corps (laboratoire de recherche)
- 32 C3S : Culture, Sport, Santé, Société (laboratoire de recherche)
- 33 D
- 34 DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- 35 DIJOP : Délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques
- 36 E

- 37 EAPS: European Association for the Philosophy of Sport
- 38 EHESP : École des hautes études en santé publique
- 39 EHESS : Écoles des hautes études en sciences sociales
- 40 ENS : École normale supérieure
- 41 EPS : Éducation physique et sportive
- 42 ESO : Espaces et Sociétés (laboratoire de recherche)
- 43 ESR : Enseignement supérieur et recherche
- 44 ESRI : Enseignement supérieur, recherche et innovation
- 45 E3S : Sport et sciences sociales (laboratoire de recherche)
- 46 F
- 47 FIFA : Fédération internationale de football association
- 48 FIF PRO : Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels
- 49 G
- 50 GdR : Groupement de Recherche
- 51 H
- 52 HAS : Haute autorité de santé
- 53 Hcéres : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- 54 HCSP : Haut Conseil de la santé publique
- 55 Huma-Num : Infrastructure de recherche nationale en humanités numériques
- 56 I
- 57 IDEX : Initiative D'EXcellence
- 58 IDHES : Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (laboratoire de recherche)
- 59 INCa : Institut national du cancer

- 60 INED : Institut national d'études démographiques
- 61 INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
- 62 INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
- 63 InSHS : Institut des sciences humaines et sociales (CNRS)
- 64 INSIS : Institut des sciences et de l'ingénierie des systèmes (CNRS)
- 65 INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- 66 IRD : Institut de recherche pour le développement
- 67 IReSP : Institut pour la Recherche en Santé Publique
- 68 IRIS : Institut des relations internationales et stratégiques
- 69 ISITE : Initiative Science-Innovation-Territoires-Économie
- 70 ISP : Institut des sciences sociales du politique (laboratoire de recherche)
- 71 I3SP : Institut des Sciences du Sport Santé (laboratoire de recherche)
- 72 J
- 73 JOP : Jeux olympiques et paralympiques
- 74 L
- 75 LABERS : Laboratoire d'études et de recherche en sociologie (laboratoire de recherche)
- 76 LabEx : Laboratoire d'excellence
- 77 LACES : Laboratoire Cultures – Éducation – Sociétés (laboratoire de recherche)
- 78 LISA : Lieux, Identités, eSpaces et Activités (laboratoire de recherche)
- 79 L-ViS : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'innovation dans le Sport (laboratoire de recherche)
- 80 M

- 81 Mate-SHS : Méthodes analyses terrains enquêtes – sciences humaines et sociales
- 82 MCU : Maître de conférences des universités
- 83 MCF : Maître de conférences
- 84 MCF LRU : Maître de conférences contractuel 1
- 85 MENJS : ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports
- 86 MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- 87 MSH : Maison des sciences de l'homme
- 88 O
- 89 OMIJ : Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (laboratoire de recherche)
- 90 P
- 91 Pacte : Laboratoire des politiques publiques, action politique, territoires (laboratoire de recherche)
- 92 PAST : Professeur associé en service temporaire
- 93 PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles
- 94 PEPR : Programmes et équipements prioritaires de recherche
- 95 PIA : Programme d'investissements d'avenir
- 96 PPR : Programme prioritaire de recherche
- 97 PRAG : Professeur agrégé affecté dans le supérieur
- 98 PU : Professeur des universités
- 99 R
- 100 RAC : Recherche-action collaborative
- 101 ReCAPPS (Institut) : Institut de Recherche collaborative sur l'activité physique et la promotion de la santé.

- 102 RGPD : Règlement général sur la protection des données
- 103 RISP : Recherches interventionnelles en santé publique
- 104 RJC-SHS-CAP : Réseau des jeunes chercheurs·ses en sciences humaines et sociales sur les corps et les activités physiques
- 105 RNCD : Réseau national des collèges doctoraux
- 106 RTP : Réseau thématique pluridisciplinaire
- 107 RnMSH : Réseau national des maisons des sciences de l'homme
- 108 S
- 109 SantéSiH : Santé et éducation, situations de handicap (laboratoire de recherche)
- 110 SEGPA : Sections d'enseignement général et professionnel adapté
- 111 SEP : Sport, Expertise et Performance (laboratoire de recherche)
- 112 SFHS : Société Française d'Histoire du Sport
- 113 SHERPAS : Sociologie, Histoire, éducation, représentations, pratiques et activités sportives (laboratoire de recherche)
- 114 SF $\square$ S : Société Francophone de Philosophie du Sport
- 115 SHS : Sciences humaines et sociales
- 116 SMBM : Shirom-Melamed Burnout Measure
- 117 SMJR : Scimago Journal Ranking
- 118 S2MS : Société Savante de Management du Sport
- 119 SRID : Sport, relations internationales et diplomatie (laboratoire de recherche)
- 120 3SLF : Société de sociologie du sport de langue française
- 121 STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- 122 T
- 123 TVES : Territoires, Villes, Environnement & Société (laboratoire de recherche)

124 U

125 UEFA : Union des associations européennes de football

126 UFR : Unité de formation et de recherche

127 ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

128 UMR : Unité mixte de recherche

129 UNFP : Union nationale des footballeurs professionnels

130 UNSS : Union nationale du sport scolaire

131 UR : Unité de recherche (précédemment EA, équipe d'accueil)

132 URePSSS : Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport, Santé, Société
(laboratoire de recherche)

133 URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

134 V

135 VIPs² : Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports
(laboratoire de recherche)

NOTES

1. Statut créé avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007.

Liste des contributeurs et contributrices

- Nicolas BANCEL, Professeur ordinaire, CRHIM, Université de Lausanne
- Thomas BAUER, Maître de conférences, EHIC, Université de Limoges
- Noémie BELTRAMO, Maîtresse de conférences, *Textes et Cultures*, Université d'Artois
- Cyriac BOUCHET-MAYER, Doctorant, SantéSiH, Université de Montpellier
- Cécile COLLINET, Professeure des universités, CFR/ACP, Université Gustave Eiffel
- Jean CORNELOUP, Maître de conférences, Pacte, Université Clermont Auvergne
- Yan DALLA PRIA, Maître de conférences, IDHES, Université Paris Nanterre
- Thibaut DERIGNY, Docteur, URePSSS, Université de Lille, Université d'Artois, Université Littoral Côte d'Opale
- Tanguy DERUMAUX, Doctorant, CreSco, Université Toulouse 3
- Sylvain DUFRAISSE (Maître de conférences, CENS, Université de Nantes
- Carine ERARD, Maîtresse de conférences, IREDU, Université de Bourgogne
- Sylvain FEREZ, Maître de conférences, SantéSiH, Université de Montpellier
- Isabelle GAILLARD, Maîtresse de conférences, LARHRA, Université Grenoble Alpes
- William GAPARINI, Professeur des universités, E3S, Université de Strasbourg
- Vincent GROSSTEPHAN, Professeur des universités, ADEF Aix-Marseille Université
- Léna GRUAS, Docteure, LABERS, Université de Bretagne Occidentale
- Oumaya HIDRI-NEYS, Professeure des universités, Textes & Cultures, Université d'Artois
- Marina HONTA, Professeure des universités, CED, Université de Bordeaux
- Denis JALLAT, Maître de conférences, E3S, Université de Strasbourg
- Alexandre LEGENDRE, Maître de conférences, I3SP, Université Paris Cité
- Olivier LE NOÉ, Professeur des universités, ISP, Université Paris Nanterre
- Ludovic MARTEL, Maître de conférences, LISA, Università di Corsica
- Igor MARTINACHE, Maître de conférences, ISP, Université Paris Nanterre
- Flora MEDAREG-NAROU, Ingénieure d'étude, RJC-SHS-CAP, alliance Athéna
- Yves MORALES, Maître de conférences, CRESCO, Université de Toulouse III
- Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO, Maîtresse de conférences, L-ViS, Université Lyon 1

- Clément PERRIER, Docteur, L-ViS/Pacte, Université Lyon 1
- Claire PERRIN, Professeure des universités, L-ViS, Université Lyon 1
- Pierre PHILIPPE-MEDEN, Maître de conférences, RiRRa21, Université Montpellier 3
- Frédérique ROUX, Professeure des universités, VIPS2, Université Rennes 2
- Émilie SALAMÉRO, Maîtresse de conférences, CreSco, Université de Fédérale Toulouse 3
- Anne-Sophie SAYEUX, Maîtresse de conférences, UPR/I3SP, Université Clermont Auvergne
- Jérôme SOLDANI, Docteur, SENS, Université Montpellier 3
- Bastien SOULÉ, Professeur des universités, L-ViS, Université Claude Bernard Lyon 1
- Yacine TAJRI, Maître de conférences, ACP, Université Gustave Eiffel
- Philippe TERRAL, Professeur des universités, CreSco, Université Toulouse 3
- Gilles VIEILLE-MARCHISET, Professeur des universités, E3S, Université de Strasbourg

Bibliographie

NOTE DE L'AUTEUR

La bibliographie suit l'ordre des chapitres des deux parties du livre.

La deuxième partie de l'ouvrage (chapitres 4, 5, 6 et 7) présente le travail entrepris depuis juin 2022 pour délimiter les contours des quatre sous-axes thématiques du RTP « Sports et Sociétés » et les enjeux d'articulation de ces derniers avec les domaines de politique publique associés. Ce travail doit, d'ici fin 2024, déboucher sur la réalisation d'un état de l'art aussi complet que possible, recensant l'ensemble des productions scientifiques des chercheuses et chercheurs français depuis le début des années 2000 en lien avec chacun des sous-axes. À ce stade, faute d'être en mesure de dresser une revue de littérature exhaustive, le choix a été fait d'éviter d'entrer dans le « jeu » de sélection de certaines références. Les éléments bibliographiques qui suivent proposent néanmoins, pour chaque chapitre, quelques repères synthétiques qui nous semblent susceptibles de pouvoir donner une idée du type de travaux couverts au lecteur ou à la lectrice non spécialiste.

Introduction

Fillieule, O., Mathieu, L., et Péchu, C. (dir.), (2009), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

Mathieu, L. « Contexte politique et opportunités ». In O. Fillieule, E. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), (2010), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, pp. 39-54

Preuss, H. (2015), "A framework for identifying the legacies of a mega sport event", *Leisure Studies*, 34(6), 643-664. <https://doi.org/10.1080/02614367.2014.994552>

Preuss, H. (2018), "Event legacy framework and measurement", *International Journal of Sport Policy and Politics*, 0 (0), 1-16. <https://doi.org/10.1080/19406940.2018.1490336>

Chapitre 2

Piché, S. et al., (2011), *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*. Presses de l'Université Laval. ISBN : 9782763788692

Pommier, S., Talby, M., Auffray-Seguet, M., Dalaut M., Eijsberg, H., Elshawish, P. et Muller, H. (2022), *Le Doctorat en France. Regards croisés sur la formation doctorale*, Rapport du RNCD. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03494721>

Roux, N. (2020), « Faire de nécessité soutenabilité. Tenir et vieillir comme saisonnier/ère agricole », *Revue Française de sociologie*, 61(2), p. 177-206. <https://doi.org/10.3917/rfs.612.0177>

Thibault, F., et Streliski, S. (2022), *Les indicateurs bibliométriques pour les SHS. État de la question*. Rapport de l'alliance Athéna. <http://www.alliance-athena.fr/rapport-de-lalliance-athena-les-indicateurs-bibliometriques-pour-les-shs-etat-de-la-question/>

Vernières M., Fourcade, B. et Paul, J.-J. (1994), « L'insertion professionnelle dans les pays en développement : concepts, résultats, problèmes méthodologiques », *Tiers-Monde*, 140(35), p. 725-750. <https://doi.org/10.3406/tiers.1994.4918>

Chapitre 3

Barry, K., Woods, M., Warnecke, E., Stirling, C. et Martin, A. (2018), « Psychological health of doctoral candidates, study-related challenges and perceived performance », *Higher Education Research & Development*, 37, p. 468-483. <https://doi.org/10.1080/07294360.2018.1425979>

Bonnaïfous-Boucher, M. et coll., (2019), *Évolutions des études doctorales. Éléments de débat pour le doctorat en SHS*. Rapport de l'Alliance Athéna. <http://www.alliance-athena.fr/doctorat-en-shs/>

Evans, T., Bira, L., Gastelum, J., Weiss, T., et Vanderford, N. (2018), « Evidence for a mental health crisis in graduate education », *Nature biotechnology*, 36(3), p. 282-284. <https://doi.org/10.1038/nbt.4089>

Falcoz, M., et Walter, E. (2009), « Être salarié dans un club sportif une posture problématique », *Formation emploi*, 108(4), p. 25-37. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.2067>

IPDOC collectif d'enquête, (2018), « Doctorat & suivi de carrières des docteurs », Université Bourgogne Franche Comté. <https://www.ubfc.fr/lenquete-ipdoc-sur-linsertion-professionnelle-des-docteur%C2%B7e%C2%B7s-ubfc-vient-detre-publiee/>

Lee, R., et Ashforth, B. (1996), « A meta-analytic examination of the correlates of the three dimensions of job burnout », *The Journal of applied psychology*, 81(2), p. 123-133. <https://doi.org/10.1037/0021-9010.81.2.123>

- Marais, G., Shankland, R., Haag, P., Fiault, R., et Juniper, B. (2018), « A survey and a positive psychology intervention on French PhD student well-being », *International Journal of Doctoral Studies*, 13, p. 109-138. <https://doi.org/10.28945/3948>
- Molinier, P. et Porcher, J. (2006), « À l'envers du bien-être animal : Enquête de psychodynamique du travail auprès de salariés d'élevages industriels porcins », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 1(1), p. 55-71. <https://doi.org/10.3917/nrp.001.71>
- Schaufeli, W. et Greenglass, E. (2001), « Introduction to special issue on burnout and health », *Psychology and Health*, 16(5), p. 501-10. <https://doi.org/10.1080/08870440108405523>
- Sassi, N. et Neveu, J.-P. (2010), « Traduction et validation d'une nouvelle mesure d'épuisement professionnel : Le shirom-melamed burnout measure », *Canadian Journal of Behavioural Science / Revue canadienne des sciences du comportement*, 42(3), p. 177-184. <https://doi.org/10.1037/a0017700>
- Shirom, A. et Melamed, S. (2006), « A Comparison of the Construct Validity of Two Burnout Measures in Two Groups of Professionals », *International Journal of Stress Management*, 13(2), p. 176-200. <https://doi.org/10.1037/1072-5245.13.2.176>
- Soulé, B., (2021), *Évaluer la recherche multidisciplinaire. Un défi épistémologique escamoté en STAPS*. Montpellier, AFRAPS. ISBN : 9782910448301. <https://www.cairn.info/evaluer-la-recherche-multidisciplinaire--9782910448301.htm>
- Verlin, J. (2018), « Construire son objet dans un contexte universitaire international et précaire », *Genèses*, 110(1), p. 100-114. <https://doi.org/10.3917/gen.110.0100>

Chapitre 4

- Attali, M., Liotard, P., Saint-Martin, J., Chapron, T. (2004), *Le sport et ses valeurs*, Paris, La Dispute.
- Bouthier, D. (1993), « L'approche technologique en STAPS : représentations et actions en didactique des APS ». Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-Sud.
- Bouthier, D. (2008), « Technologie des APSA : évolution des recherches et de leur place dans le cursus STAPS ». *eJRIEPS*, 15, 44-59.
- Carpentier, F. (sous dir.), (2004), *Le sport est-il éducatif ?*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen.
- Darmon, M. (2006), *La socialisation*, Paris, Armand Colin.
- Gasparini, W. (2008), « L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, vol. 69, no. 1, pp. 7-23.
- Lapostolle, G. (2019), *Les experts contre les intellectuels*, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine.

- Léontiev, A. (1984), *Activité conscience personnalité*, Moscou, Editions du progrès.
- Le Yondre, F (2016), « L'insertion par le sport : croyances à déconstruire et savoirs à formaliser », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 63, no. 1, 2016, pp. 17-20.
- Le Yondre, F., et al. (2010), « L'éducation par le sport face au chômage », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 43, no. 3, pp. 37-53.
- Loisel, E. (1935). *Les bases psychologiques de l'éducation physique*, Paris, Editions Bourrellier.
- Martinand, J.-L. (1986), *Connaître et transformer la matière*, Berne, Peter Lang.
- Pons, X. (2010), *Évaluer l'action éducative. Des professionnels en concurrence*, Paris, PUF.
- Thoenig, J.-C. (1998), Politiques publiques et action publique. *Revue internationale de politique comparée*, 5(2), 295-314.
- Van Zanten, A. (2008), « Les politiques éducatives », dans A. Van Zanten, *Dictionnaire d'éducation*, Paris, PUF.
- Gautier, C., & Zancarini-Fournel, M. (2022), *De la défense des savoirs critiques*, Paris, La Découverte.

Chapitre 5

- Bonnet, C., Dalla Pria, Y. et Chamot, J.-M. (2015), « Alcool et rugby : anatomie d'une "déviance institutionnalisée" », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 3, n°107, p.319-340, <https://doi.org/10.3917/cips.107.0319>.
- Brissonneau, C., Aubel, O., et Ohl, F. (2008), *L'épreuve du dopage. Sociologie du cyclisme professionnel*, Presses Universitaires de France, Paris, ISBN : 978-2-13-056994-7.
- Defrance, J., El Boujjoufi, T. et Hoibian, O. (dir.), (2021), *Le sport au secours de la santé. Politiques de santé publique et activité physique. 1885-2020 : une socio-histoire*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, ISBN : 978-2-36512-299-3.
- INSERM (dir.), (2019), *Activité physique : prévention et traitement des maladies chroniques*, Les éditions Inserm, Paris.
- Gasparini, W. et Knobé, S. (dir.), (2021), *Le sport-santé. De l'action publique aux acteurs sociaux*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, ISBN : 979-10-344-0105-5.
- Numéro thématique de la revue *Corps*, (2019), « Le sport-santé / Os, sangs, gènes et cultures », coordonné par Bernard Andrieu et Brice Favier-Ambrosini, CNRS Editions
- Numéro thématique de la revue *SociologieS*, (2021), « L'activité physique comme objet de santé publique », coordonné par Claire Perrin, Alex Dumas et Gilles Vieille-Marchiset, <https://doi.org/10.4000/sociologies.16787>

Perrin, C., Perrier, C., Issanchou, D. (dir.), (2022), *Bouger pour la santé ! Analyses sociologiques d'une injonction contemporaine*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, EAN : 9782706152771

Chapitre 6

Bessy, O. (dir.), (2008), *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport.

Callède, J.-P., Sabatier, F. & Bouneau, C. (dir.), (2014), *Sport, nature et développement durable : une question de génération ?* Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Chantelat, P. (dir.), (2008), numéro spécial « sport et travail » de la revue STAPS, Vol. 29, n° 82.

Corneloup, J. & Mao, P. (dir.), (2010), *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature : un autre monde en émergence*. L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel.

Demazière, D., Ohl, F. & Le Noé, O. (dir.), (2015), numéro spécial « la performance sportive comme travail » de la revue Sociologie du travail, Vol. 57, n° 4.

Guibert, C. & Slimani, H. (2011), *Emplois sportifs et saisonnalités. L'économie des activités nautiques : enjeux de cohésion sociale*. Paris, L'Harmattan.

Tissot, L., Quin, G. & Vonnard, P. (dir.), (2018), numéro spécial « Sports et tourisme » de la revue Entreprises et histoire, n° 93, 4.

Lebreton, F., Gibout, C. & Andrieu B. (dir.), (2020), *Vivre Slow. Enjeux et perspectives pour une transition corporelle, récréative et touristique*. Nancy, Presses Universitaires de Lorraine

Chapitre 7

Bourdieu, P. (2002), « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°145, pp. 3-8.

Chartier, R. (1989), « Le monde comme représentation ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44(6), pp. 1505-1520.

Dufraisie, S., Moreau, S., Sbeti, N., Vonnard, P. (2020), « L'espace sportif européen : circulations, organisations et identité européenne ». *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe* [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 22/06/20.

Gasparini, W. (2021), « Vendre l'Europe ? Le sport comme vecteur de communication du projet européen (1966-1985) ». *Politique européenne*, n° 72/2, pp. 20-44.

Gilbert, C., Henry, E. (2012), « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, pp. 35-59.

Henry, E. (2017), *Ignorance scientifique et inaction publique : les politiques de santé au travail*. Paris, Les presses de SciencesPo, coll. « Domaine Gouvernances ».

Murray, S. (2018), *Sports Diplomacy. Origins, Theory and Practice*. London, Routledge.

Singaravélou, P., Sorez, J. (2010), *L'Empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*. Paris, Belin.

Annexe 1

Liste des disciplines de sciences humaines et sociales

- 1 Les sciences humaines et sociales comptent, selon la nomenclature de l'*European Research Council*, 7 sous-domaines disciplinaires (de SH1 à SH7, voir le détail ci-dessous) ; les STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) étant potentiellement nourries par l'ensemble de ces 7 panels.
- 2 Les sous-domaines de sciences humaines et sociales : nomenclature ERC 2021

SH1 : Individus, marchés et organisations

- 3 Economie, finance, management
 - SH1-1 : Macro-économie ; économie monétaire ; croissance économique
 - SH1-2 : Commerce international ; Management International ; commerce international ; économie spatiale
 - SH1-3 : Économie du développement ; changement structurel ; économie politique du développement
 - SH1-4 : Finance ; tarification des actifs ; Finance internationale ; microstructure du marché
 - SH1-5 : Financement d'entreprise ; intermédiation bancaire et financière ; comptabilité ; audit ; assurance
 - SH1-6 : Économétrie ; recherche opérationnelle
 - SH1-7 : Économie comportementale ; économie expérimentale ; économie neuronale
 - SH1-8 : Théorie de la microéconomie ; théorie des jeux ; théorie de la décision
 - SH1-9 : Organisation industrielle ; entrepreneuriat ; R&D et innovation
 - SH1-10 : Management ; stratégie ; comportement organisationnel
 - SH1-11 : Gestion des ressources humaines ; gestion des opérations, marketing

- SH1-12 : Économie de l'environnement ; économie des ressources et de l'énergie ; économie agricole
- SH1-13 : Économie du travail et démographique
- SH1-14 : Économie de la santé ; économie de l'éducation
- SH1-15 : Économie publique ; économie politique; droit et économie
- SH1-16 : Économie historique ; histoire économique quantitative ; économie institutionnelle ; Systèmes économiques

SH2 : Institutions, Gouvernance et Systèmes Juridiques

4 Sciences politiques, relations internationales, droit

- SH2-1 : Systèmes politiques, gouvernance
- SH2-2 : Démocratisation et mouvements sociaux
- SH2-3 : Résolution de conflits, guerre, consolidation de la paix, droit international
- SH2-4 : Etudes juridiques, constitutions, droits de l'homme, droit comparé
- SH2-5 : Relations internationales, gouvernance mondiale et transnationale
- SH2-6 : Assistance humanitaire et développement
- SH2-7 : philosophie juridique et politique
- SH2-8 : Big data dans les études politiques et juridiques

SH3 : Le monde social et sa diversité

5 Sociologie, psychologie sociale, anthropologie sociale, sciences de l'éducation, études de communication

- SH3-1 : Structure sociale, mobilité sociale, innovation sociale
- SH3-2 : Inégalités, discrimination, préjugés
- SH3-3 : Agression et violence, comportement antisocial, criminalité
- SH3-4 : Intégration sociale, exclusion, comportement prosocial
- SH3-5 : Attitudes et croyances SH3-6 : pouvoir social et comportement de groupe
- SH3-7 : Parenté ; diversité et identités, genre, relations interethniques
- SH3-8 : Politiques sociales, protection sociale, travail et emploi
- SH3-9 : Pauvreté et réduction de la pauvreté
- SH3-10 : Etudes religieuses, études des rites ; représentation symbolique
- SH3-11 : Aspects sociaux de l'enseignement et de l'apprentissage, études des programmes, éducation et politiques éducatives

- SH3-12 : Communication et information, réseaux, médias
- SH3-13 : Recherche sociale numérique
- SH3-14 : Études sociales de la science et de la technologie

SH4 : L'esprit humain et sa complexité

6 Sciences cognitives, psychologie, linguistique, philosophie théorique

- SH4-1 : Bases cognitives du développement humain et de l'éducation, troubles du développement ; cognition comparative
- SH4-2 : Personnalité et cognition sociale ; émotion
- SH4-3 : Psychologie clinique et de la santé
- SH4-4 : Neuropsychologie
- SH4-5 : Attention, perception, action, conscience
- SH4-6 : Apprentissage, mémoire ; cognition dans le vieillissement
- SH4-7 : Raisonnement, prise de décision ; intelligence
- SH4-8 : Apprentissage et traitement des langues (première et deuxième langues)
- SH4-9 : Linguistique théorique ; linguistique computationnelle
- SH4-10 : Typologie du langage ; linguistique historique
- SH4-11 : Pragmatique, sociolinguistique, anthropologie linguistique, analyse du discours
- SH4-12 : Philosophie de l'esprit, philosophie du langage
- SH4-13 : Philosophie des sciences, épistémologie, logique

SH5 : Cultures et production culturelle

7 Études littéraires, études culturelles, étude des arts, philosophie

- SH5-1 : Classiques, littérature et art anciens
- SH5-2 : Théorie et histoire de la littérature, littérature comparée
- SH5-3 : Philologie ; études de textes et d'images
- SH5-4 : Arts visuels et du spectacle, cinéma, design et architecture
- SH5-5 : Musique et musicologie ; histoire de la musique SH5-6 : Histoire de l'art et de l'architecture, recherche fondée sur les arts
- SH5-7 : Musées, expositions, conservation et restauration
- SH5-8 : Études culturelles, identités et mémoires culturelles, patrimoine culturel
- SH5-9 : Métaphysique, anthropologie philosophique ; esthétique
- SH5-10 : Ethique et ses applications ; philosophie sociale
- SH5-11 : Histoire de la philosophie

- SH5-12 : Modélisation et numérisation informatiques dans la sphère culturelle

SH6 : L'étude du passé humain

8 Archéologie et histoire

- SH6-1 : Historiographie, théorie et méthodes en histoire, y compris l'analyse des données numériques
- SH6-2 : Paléologie classique, histoire de l'archéologie, archéologie sociale, archéo-archéologie
- SH6-3 : Archéologie générale, archéométrie, archéologie du paysage
- SH6-4 : Préhistoire, paléanthropologie, paléodémographie, protohistoire, bio-archéologie
- SH6-5 : Paléographie et codicologie
- SH6-6 : Histoire ancienne
- SH6-7 : Histoire médiévale
- SH6-8 : Histoire ancienne moderne
- SH6-9 : Histoire moderne et contemporaine
- SH6-10 : Histoire coloniale et postcoloniale
- SH6-11 : Histoire mondiale, histoire transnationale, histoire comparée, histoires enchevêtrées
- SH6-12 : Histoire sociale et économique
- SH6-13 : Histoire des genres, histoire culturelle, histoire des identités et des mémoires collectives, histoire des religions
- SH6-14 : Histoire des idées, histoire intellectuelle, histoire de la pensée économique
- SH6-15 : Histoire des sciences de l'environnement, de la médecine et des technologies

SH7 : Mobilité humaine, environnement et espace

9 Géographie humaine, démographie, santé, sciences de la durabilité, aménagement du territoire, analyse spatiale

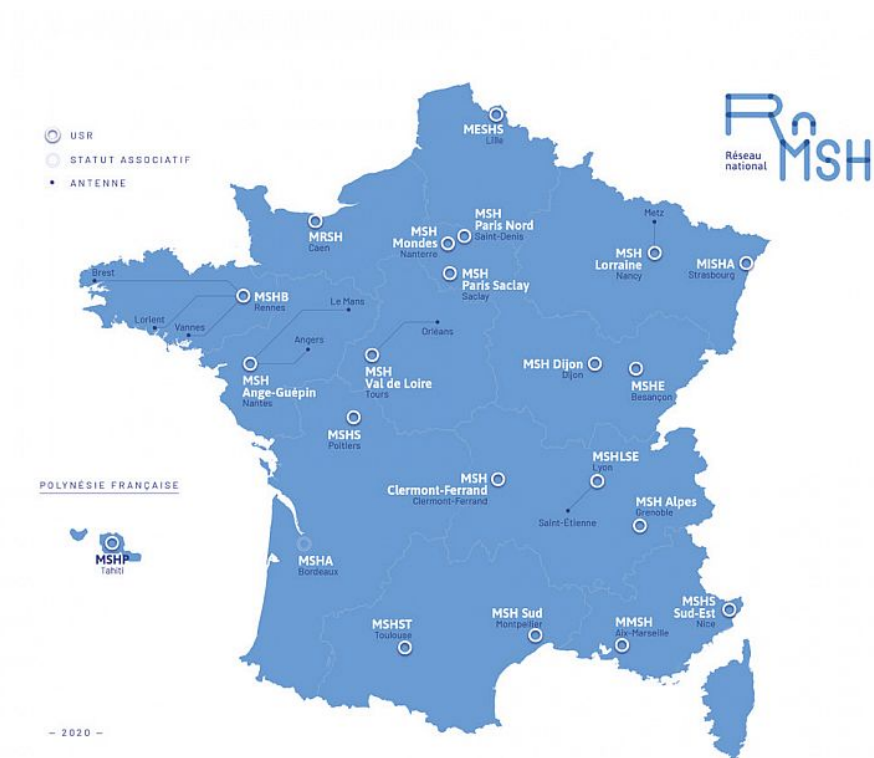
- SH7-1 : Géographie humaine, économique et sociale
- SH7-2 : Migrations
- SH7-3 : Dynamique de la population : ménages, famille et fertilité
- SH7-4 : Aspects sociaux de la santé, du vieillissement et de la société
- SH7-5 : Sciences du développement durable, environnement et ressources
- SH7-6 : Changement climatique et environnemental, impact sociétal et politiques

- SH7-7 : Villes ; études urbaines, régionales et rurales
- SH7-8 : Utilisation et aménagement du territoire
- SH7-9 : Energie, transports et mobilité
- SH7-10 : GIS (systèmes d'information géographique), analyse spatiale ; big data en études géographiques

Annexe 2

Le réseau des MSH au service de la structuration des SHS

Carte des MSH



- 1 Le « Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme » repose sur l'idée qu'une « Maison » ouverte à toutes les disciplines peut être plus efficace que des citadelles disciplinaires. Les 22 MSH réparties sur le territoire national ont été imaginées pour servir des projets de recherche collectifs, approfondir des questions transversales et donner une chance à des sujets émergents.

- 2 Avec leur réseau, les 22 maisons disposent d'un outil pour faire circuler les expériences et les pratiques scientifiques sur le territoire mais également pour participer à la structuration de grands domaines de recherche comme la thématique du sport appréhendé par les sciences humaines et sociales.